Livre III

1976-1977

ASSEMBLÉES RÉGIONALES DE BRETAGNE

Conseil régional ✳ Comité économique et social

RAYMOND LETERTRE

Chroniques de septembre 1976 à août 1977

supplément à

N° 95 · Décembre 1977

sommaire

N° et date d'Armor-Magazine — Page

80 - Septembre 1976
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT : PROJETS D'OR — FREINS D'ARGENT V
- Calendrier fluctuant
- Trois milliards et demi de « priorités »
- Budget engagé aux 3/4 sur plusieurs années
- Plan Aéronautique Plan Ferroviaire ?
- De bric et de bloc
- Deux titres à part
- La parabole des Mines

81 - Octobre 1976
DIRE LES CHOSES QUE JE PENSE ET COMME JE LES PENSE VII
- Vote à mains levées sur une liste complète
- Un organe de travail
- Taux de fécondité toujours en baisse
- Croissance de l'emploi féminin non agricole
- 82,4 % de l'hypothèse basse
- 40 fois moins que prévu
- Des suggestions

82 - Novembre 1976
NEUF PRIORITES REGIONALES RETENUES POUR LE VIIe PLAN IX
- De l'ardeur sans impétuosité
- Partenaire ou dupe ?
- Plan et programmation
- Confirmer l'engagement de l'Etat (Hopitaux - Iles - Gaz)
- Cinq actions nouvelles (pêches - eau - Brest - CET - remembrement) et l'Institut Culturel
- Trop = rien

83 - Décembre 1976
LE LION DORT AVEC SES DENTS XI
- Trans-Manche : à conforter...
- Mais pas les yeux fermés
- Initiative illégale ?
- 2 pour 2 ou 4 pour 2
- Recours au Conseil d'Etat
- Pour la 1ère fois un appel d'offre
- Faire connaître la « Région »

84 - Janvier 1977
FACE AU DESENCHANTEMENT : L'EFFICACITE XIII
- sursaut des Présidents
- sur les écrans
- Moins pour l'embellissement plus pour le socio-éducatif
- La commission des finances n'est pas suivie
- La Rénovation Rurale continue
- Pour de meilleures conditions de vie
- L'avis des municipalités
- Au crible des critiques

85 - Février 1977
CREDITS SUR PLACE EN HAUSSE, CREDITS DE CONCENTRES EN BAISSE XVI
- Une avance n'est pas un prêt
- Des traces écrites S.V.P.
- Quelques actions nouvelles
- Recherchons industriels
- La santé privilégiée
- Réplique à la sécheresse

86 - Mars 1977
Pour la première fois LA REGION SE FAIT MAITRE D'OUVRAGE XVIII
- De Colbert à Giscard
- Pour la première fois : scrutin de liste
- Réaction du CES : prompte mais ignorée
- Recenser les locaux, les outils inemployés
- Impôt ou emprunt ?
- Prendre sa part de risque
- Au delà du coût du cargo
- Pour tenir compte du pluralisme scolaire

87 - Avril 1977
PAR PETITES TOUCHES LES SURFACES MODIFIENT LE VISAGE DU CONSEIL XXI
- « Opposition » : le quart du Conseil
- Le « Coût » d'un mort ?
- Ponts et déviations
- Transfert de compétences et de moyens
- La pêche : en ordre dispersé
- Recours au tribunal évité
- Présence d'ardoisiers

88 - Mai 1977
LA BRETAGNE EN APPELLE AU TRAITE DE ROME POUR LA PECHE ET LE RAIL XXIII
- Mer de la discorde
- Tertiaire : un espoir
- Les Bretons miaent sur les Britanniques
- Sur la voie ferrée : 1 km = 1 025 mètres
- Perfectionnisme stérile
- Régionalisation des contrats de Pays
- L'heure des vœux
- Tons de printemps

89 - Juin 1977
SOLIDAIRES ou SOLITAIRES ? XXVI
- Renouvellement
- Information... discrète
- L'Institut dans la Charte
- L'Europe de la mer
- Dans sa 4è année...
- Régions reconnues par l'Europe
- Investir en énergie
- Vers la deuxième rencontre inter-régions

90 - Juillet - août 1977
LA CHARTE CULTURELLE BRETONNE : VERS LA FIN D'UN DIVORCE XXVIII
- Labyrinthes régionaux
- D'ici quelques mois...
- Echéancier fragile
- La langue, les yeux et les oreilles
- Institut, agences, ateliers...
- Combien de millions ?
- Une clef de voûte : le conseil culturel.
- Pas seulement un papier.

Composition du Conseil Régional IV
Bureaux et Commissions déléguées des Assemblées . XXV
Commissions ..... XXV et XXX
Composition du Comité Economique et Social XXXI

L'HISTOIRE CONTEMPORAINE DE LA BRETAGNE

Onze « chroniques des assemblées régionales » *sont ici réunies. Au rythme de vie de l'*Etablissement Public Régional, *elles ont été publiées dans* Armor-Magazine *de septembre 1976 à juillet-août 1977, mais cette présentation groupée permet de les rendre plus aisément consultables.*

Pour la troisième fois, les bureaux du Comité Economique et Social *d'une part, du* Conseil Régional *d'autre part, ont estimé que ces chroniques pouvaient favoriser la découverte de leurs travaux par un plus vaste public. C'est leur décision de les diffuser qui reste à l'origine de la réalisation de ces cahiers ; nous les remercions de leur initiative.*

Depuis la mise en place des nouvelles institutions régionales en janvier 1974, l'auteur, Raymond Letertre, a suivi régulièrement non seulement les débats des séances publiques des sessions mais aussi les résultats des travaux qui se poursuivent à longueur d'année dans les bureaux, les commissions, les groupes spécialisés. Les trente-neuf chroniques ainsi publiées en trois tomes forment déjà un livre d'histoire contemporaine de Bretagne.

ARMOR-MAGAZINE.

Livre I : février 1974 - mars 1975
Livre II : avril 1975 - août 1976
Livre III : septembre 1976 - août 1977
Le Livre IV est déjà amorcé par les chroniques parues depuis septembre dernier.

Conseil régional de Bretagne

Yves Allainmat, Député du Morbihan, Conseiller Municipal de Lorient.
Alphonse Arzel, Conseiller Général, Maire de Ploudalmézeau.
Jean de Bagneux, Sénateur des Côtes-du-Nord, Maire de Quintin.
André Belliard, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
Henry Benard, Conseiller Général, Maire de Pont-l'Abbé.
Michel de Bennetot, Député du Finistère, Conseiller Général.

Pierre Bernard, Conseiller Municipal de Lorient.
Pierre Bourdelles, Député des Côtes-du-Nord, Conseiller Général, Maire de Louannec.
Loïc Bouvard, Député du Morbihan.
Michel Cointat, ancien Ministre, député d'Ille-et-Vilaine, Maire de Fougères.
Joseph Cojean, Conseiller Municipal de Saint-Malo.
André Colin, Président du Conseil Régional, Président du Conseil Général du Finistère.
Jean-Claude Coualan, Maire de Le Gouray.
Jean Crenn, Député du Finistère, Conseiller Général.
Jacques Cressard, Député d'Ille-et-Vilaine, Conseiller Général.
Simone Darcel, Maire de Plessala.
Jacqueline Desouches, Conseiller Général de Brest VI.
Yves Dollo, Adjoint au Maire de Saint-Brieuc.
Maurice Drouet, Député d'Ille-et-Vilaine, Conseiller Général.
André Egu, Conseiller Général, Maire de Retiers.
Yves Esteve, Sénateur d'Ille-et-Vilaine.
Louis de la Forest, Sénateur d'Ille-et-Vilaine, Conseiller Général, Maire de Irodouer.
Henri Freville, Sénateur d'Ille-et-Vilaine.
André Gilon, Député des Côtes-du-Nord, Maire d'Hémonstoir.
Guy Guermeur, Député du Finistère, Conseiller Général.
Jacques Guinebretière, Député du Finistère.
Yves du Halgouet, Conseiller Général, Maire de Guegon.
Jean Hamelin, Député d'Ille-et-Vilaine, Conseiller Général, Maire de Dol-de-Bretagne.
Jean Hourmant, Conseiller Général, Maire de Plonevez-du-Faou.
Serge Huber, Adjoint au Maire de Rennes.
Pierre Jagoret, Conseiller Général, Maire de Lannion.

Charles Josselin, Député des Côtes-du-Nord, Président du Conseil Général des Côtes-du-Nord, Maire de Pleslin-Trivagou.
Armand Keravel, Conseiller Municipal de Brest.
Yves Le Cabellec, Député du Morbihan, Conseiller Général, Maire de Plouay.
Louis Le Calvez, Conseiller Général, Maire de Fouesnant.
Auguste Le Coent, Conseiller Général, Maire de Saint-Nicolas-du-Pelem.
Eugène Le Couviour, Conseiller Général, Maire de Pluvigner.
François Le Douarec, Député d'Ille-et-Vilaine, Président du Conseil Général, d'Ille-et-Vilaine.
Yves Le Foll, Député des Côtes-du-Nord, Conseiller Général, Maire de Saint-Brieuc.
Edouard Le Jeune, Sénateur du Finistère, Conseiller Général, Maire de Dineault.
Jean-François Le Lann, Conseiller Général.
Jean-Baptiste Lelievre, Conseiller Général.

2.5

Bernard Lemarie, Sénateur des Côtes-du-Nord, Conseiller Général, Maire de Caulnes.
Louis Le Montagner, Sénateur du Morbihan, Maire de Guidel.
Louis Le Pensec, Député du Finistère, Conseiller Général, Pdt du C.E.C.O.R., Maire de Mellac.
Roger Leprohon, Conseiller Municipal de Brest.
Louis Le Roux, Adjoint au Maire de Brest.
Pierre Le Treut, Conseiller Général, Maire de Châteaugiron.
Félix Leyzour, Conseiller Général.
Georges Lombard, Sénateur du Finistère.
Joseph Mallejac, Conseiller Général.
Raymond Marcellin, Sénateur du Morbihan, Pdt du Conseil Gal du Morbihan.
Pierre Marzin, Sénateur des Côtes-du-Nord.
Alphonse Menand, Conseiller Général, Maire de Carentoir.
Jacques de Menou, Conseiller Général, Maire de Plouvorn.
Yves Michel, Député du Finistère.
Edouard Ollivro, Député des Côtes-du-Nord.
Louis Orvoen, Sénateur du Finistère, Conseiller Général, Maire de Moëlan-sur-Mer.
Jean Pascal, Député du Morbihan.
Pierre Pennober, Conseiller Municipal de Quimper.
Michel Phlipponneau, Conseiller Général, Adjoint au Maire de Rennes.
Jacques Pilorge, Maire de Montfort-sur-Meu.
Jean Poirier, Maire de Val d'Ize.
Gabriel de Poulpiquet, Député du Finistère, Maire de Coat-Meal.
Yvon Querec, Conseiller Général, Maire de Le Croisty.
René Regnault, Conseiller Général, Maire de Saint-Samson/Rance.
Jean-Claude Rohel, Député du Finistère, Maire de Plouenan.
Claude Saunier, Adjoint au Maire de Saint-Brieuc.
Yvonne Sauvet, Adjoint au Maire de Vannes.
Edouard Simon, Député d'Ille-et-Vilaine, Maire de Lieuron.
Pierre Stephan, Conseiller Général, Maire de Briec-de-l'Odet.
Yvonne Stephan, Député du Morbihan, Maire de Port-Louis.
Henri Thebault, Conseiller Général, Maire de Mauron.
Ferdinand Thomas, Conseiller Régional.
Joseph Yvon, Sénateur du Morbihan, Conseiller Général.

Programme de développement et d'aménagement :

projets d'or... freins d'argent

La décision prise par l'ETABLISSEMENT PUBLIC REGIONAL (E.P.R.) en septembre 1975 trouve **sa première** application en ce mois **de septembre** 1976 : les deuxièmes **réunions ordinaires des assemblées bretonnes n'auront** pas lieu à Rennes (1). **Le COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL** (C.E.S.) a choisi pour **cadre des 15** et 16 septembre, les **nouveaux locaux** de la Chambre de Commerce **et d'Industrie** de Quimper, le **CONSEIL REGIONAL** (C.R.) la salle **des fêtes de** Pontivy pour d'abord, **les travaux de** commission des 20, 21 **et 27 septembre**, puis les réunions **publiques des** 28 et 29.

Les commissions du C.E.S., **quant à elles, resteront à Rennes les 6 et 7. Avant de travailler en quatre groupes les membres se réuniront cependant ensemble en assemblée publique pour élire leur nouveau président, les deux ans et demi de mandat de Jean Rouyer étant achevés ; celui-ci reste toutefois membre du C.E.S. au titre des banques.**

Qui sera le successeur ? Le président sortant ne cache pas sa préférence pour Claude Champaud. Arrivé comme président de l'Université de Rennes, il siège actuellement comme délégué du C.E.L.I.B. (comité d'études et de liaison des intérêts bretons) en remplacement de Joseph Martray démissionnaire de cet organisme, mais qui devrait revenir au C.E.S. par la mer. Les ndustriels, les agricoles surmonteront-ils leur appréhension de faire confiance à un universitaire ?

Deux journées donc de débat pour chaque assemblée ; c'est peu, car l'ordre du jour est particulièrement lourd qui sera dominé par les dossiers du VIIe Plan.

CALENDRIER FLUCTUANT

Ce devait être l'ultime débat avant les décisions des **Programmes d'Actions Prioritaires** (PAP) régionaux ou PAPIR) (2), mais le calendrier a été modifié et le dossier se retrouvera à la première réunion de 1977. La raison de ce retard ? — une mauvaise appréciation du temps par l'administration parisienne.

Pour que les EPR puissent dire leur dernier mot, il leur faut en effet connaître les possibilités d'engagement financier que les diverses administrations centrales sont en mesure de prendre pour les cinq années du VIIe Plan. Exécutif de l'EPR, le Préfet de Région poursuit, avec ses services, les réunions de travail avec Paris mais tout sera loin d'être prêt en septembre : il est vrai que l'adoption du projet de loi, portant approbation du **VIIe Plan de développement économique et social**, ne date que du 30 juin pour l'Assemblée Nationale et du 2 juillet pour le Sénat.

A vrai dire cette modification de calendrier permet de corriger une anomalie particulièrement soulignée par Jean Rouyer. Le Premier Ministre avait écrit dès janvier 1975 que **« le Comité Economique et Social est appelé à jouer dans le processus de planification un rôle essentiel et original »** ; au contraire, avec le C.R., il semblait court-circuité par l'administration qui présentait les PAP avant la fin des travaux des dix groupes (3) parce que le Comité Interministériel devait se prononcer dès le mois de juillet !

Une nécessité pour le désenclavement : un plan ferroviaire breton. (Ici, le rapide Armor à l'entrée de la gare de Rennes - Photo Y. Broucard / SNCF).

D'autre part, rien ne sera définitivement arrêté en septembre puisque tout au long de la période couverte par le Plan (1976-1980) de nouveaux PAP pourront être présentés. Il faudra tout de même tenir compte des 25 PAP nationaux qui eux sont bien mis en forme et où une quinzaine « d'actions » intéressent la Bretagne.

Le mot **« prioritaire »** est donc bien ambigu, les priorités régionales et locales apparaissant subordonnées aux priorités nationales, bien que les deux niveaux soient distincts, et des « priorités » pouvant peu à peu apparaître. Ambiguïté encore car si l'Etat s'engage pour 20 % de ses dépenses en **équipement** et **fonctionnement** (ces deux termes sont à souligner) sur les programmes restreints des PAP, il reste que les autres 80 % seront bel et bien dépensés, eux aussi !

TROIS MILLIARDS ET DEMI DE « PRIORITES »

Que reste-t-il de la notion de Plan ? Dès l'arrivée de Valéry Giscard d'Estaing à l'Elysée, le doute s'était introduit sur la poursuite d'une « planification » (4) ; après des mois de retard le VIIe Plan était envisagé qui aura été en définitif moins bien préparé que le VIe ! Au début de 1975 il était question de **Plan Régional** et puis en 1976 seulement de **Programme d'Actions Prioritaires.**

A l'Assemblée nationale, Charles Josselin a souligné les **« contradictions entre le Plan et l'Aménagement du Territoire »**. Dans une interview André Colin a, de façon plus nuancée, soulevé **« le problème du rôle du Plan par rapport aux objectifs de la politique d'aménagement du territoire »**.

Les assemblées auront à prendre connaissance de 140 pages du rapport de synthèse des dix groupes de travail qui ont préparé le **Programme de Développement et d'Aménagement** (P.D.A.) de la Bretagne. Les premières commissions du CES et du CR ont déjà examiné ensemble ce projet de PDA le 25 mai puis les PAP le 17 juin.

Ce PDA est, en somme, l'équivalent du PRDE (Programme Régional de Développement et d'Equipement) du VIe Plan, dont il sera encore question en septembre puisque la loi fait obligation au Préfet de présenter chaque automne à l'EPR le **bilan d'exécution** du plan. Par contre les PAP mettent fin aux hypothèses hautes et basses du VIe plan.

C'est au cours des réunions de travail que les PAP avaient été présen-

tés. Mis en forme chiffrée par le Préfet et la Mission Régionale, ils tiennent compte aussi de propositions des départements (celui des Côtes-du-Nord semble avoir été le seul à prendre initiative) et des communes (c'est l'EPR qui avait pris l'initiative de les consulter en 1975) et qui a réalisé la synthèse de leurs réponses (2). Mais les projets de PAP ont été formulés avant cette synthèse !).

Onze **PAP régionaux** ont donc été retenus concernant l'enseignement technique, les hôpitaux, musées, rivages et rivières, plans de circulation, lies du Ponant, gaz naturel, électrification rurale, remembrement, tourisme nautique, pêches. Deux PAP sont dits « **locaux** » (sans financement de l'EPR) : la base littorale de Combrit et la Communauté Urbaine de Brest.

Nous ne détaillons pas maintenant car il sera très intéressant de les examiner de plus près en même temps que les débats auxquels ils donneront lieu. Globalement pourtant, ils représentent plus de trois milliards et demi de francs dont 6 % à la charge de l'EPR, plus exactement 207 millions ! Ou l'EPR les prendra-t-il en quatre ans alors que son budget sur fonds propres plafonne actuellement à 65 millions par an, que de nombreux autres engagements sont déjà pris et la capacité d'emprunts désormais très limitée ?

BUDGET ENGAGE AUX 3/4 SUR PLUSIEURS ANNEES

C'est ce qui a entraîné les bureaux bretons réunis le 28 juin à prévoir déjà de réduire à quatre les vraies « **actions prioritaires** » faisant l'objet d'un financement régional.

Ils ont aussi demandé que le Préfet leur soumette un projet de budget pour 1977. Ce ne sera pas facile, dans l'incertitude des possibilités accordées aux EPR de relever leurs ressources fiscales. Le Premier Ministre en avait parlé lors de sa rencontre avec les Présidents le 24 février (3), mais rien n'est venu. Des bruits ont circulé 50 voire 80 F par habitant au lieu des 25 F actuels, d'autres plus prudents parlent de 30 F.

Quel que soit le niveau des recettes, il est indispensable de faire clairement le bilan des dépenses déjà engagées (les trois quarts du budget au moins le sont sur plusieurs années) et des prévisions sur les nouveaux programmes. En 1974 un avant-projet de budget avait été fait par l'administration pour 1975 ; les assemblées l'avaient trouvé inutile. L'essai ne fut pas renouvelé l'an passé ; mais sa nécessité cette fois s'impose.

Auparavant, il faudra faire le point sur l'**état d'exécution du budget 1976**, exercice malaisé puisque les dépenses de l'EPR dépendent en partie des décisions que les conseils généraux n'ont pris qu'au mois de juin, et que bien des communes sont très en retard. Des voix s'élèveront de nouveau, sévères pour reprocher cette lenteur d'exécution.

C'est le **PROGRAMME ROUTIER** qui posera les plus graves difficultés. La participation de l'EPR a été portée de 50 à 60 % sur les « **routes régionales** » et fixée à 30 % pour les « **routes de désenclavement** » (5). Bref au niveau actuel des ressources les routes absorberaient les deux tiers des fonds propres de l'EPR. Il faudra donc choisir : ou bien limiter les ambitions, ou bien remettre encore une fois en cause le Plan Routier Breton sur lequel serait prélevé l'argent indispensable ! Le Préfet avait déjà alerté les Assemblées sur ce danger lors des discussions à propos de la route Rennes-Nantes (6).

PLAN AERONAUTIQUE PLAN FERROVIAIRE ?

Des dossiers nouveaux apparaîtront à l'ordre du jour. En particulier un **PLAN D'EQUIPEMENT AERONAUTIQUE** de la Bretagne, lui aussi prévu sur cinq ans. A vrai dire il reprendra le **schéma d'aménagement de l'aéronautique** préparé au temps de la CODER (commission de développement économique régional — mise en place par décret en mars 1964).

Une communication sera faite sur l'état d'avancement du **SCHEMA d'AMENAGEMENT DU LITTORAL BRETON ET DE ILES** (7) qui devrait être soumis aux Assemblées au début de 1977. Par contre c'est un projet pour une **POLITIQUE DE L'EAU** qui sera présenté : la politique d'épuration des rivières, d'assainissement, de barrages, à mener en liaison avec les régions voisines des Pays-de-Loire et de Basse-Normandie, conformément au contrat passé au Mont-Saint-Michel (8).

Pour la première fois l'an passé, le Préfet avait « **transmis** » le rapport d'un groupe technique. Il s'agissait d'étudier une « politique régionale des réserves foncières ». Un an après, l'ordre du jour compte pour la deuxième fois un rapport (53 pages) non rédigé par la Mission, mais par un autre groupe de travail ; SNCF-EPR ont préparé des « **PROPOSITIONS POUR LA DEFINITION D'UNE POLITIQUE FERROVIAIRE** ».

Outre les questions relatives aux transports de marchandises et de voyageurs (9), ce sont les **investissements** (par exemple pour permettre l'accélération des vitesses) qui soulèvent le plus de problèmes. Selon le groupe, la part des investissements réalisés par la SNCF en Bretagne tourne autour de 0,5 % par an, soit à peu près dix fois moins que la part de la Bretagne dans la population française : « **est-ce là une politique d'aménagement du territoire ?** »

Question par question, l'EPR a examiné les réponses de la SNCF et porté une appréciation, estimant parfois ses calculs faux. La région se déclare prête en tout cas à étudier la mise en place avec la SNCF et l'Etat d'un **PLAN FERROVIAIRE REGIONAL** ; il serait la pièce complémentaire qui manque au désenclavement de la Bretagne déjà engagé par la réalisation du Plan Routier Breton.

DE BRIC ET DE BROC

L'ordre du jour comprendra encore les réponses aux **vœux** et communications de la dernière réunion, des désignations de **représentants** à divers organismes, l'étude des statuts du **Parc d'Armorique** dont l'EPR va assurer 50 % du financement, un projet de **modification du règlement intérieur** du CR aussi afin de simplifier les élections annuelles du bureau par un scrutin de listes, une communication encore sur l'**Institut Culturel** de Bretagne...

Un long moment sera surtout nécessaire pour débattre de l'utilisation du **FONDS D'INTERVENTION** qui verra sans doute lui arriver les [illegible] millions de la réserve non affectée [illegible] du supplément de recettes [illegible] millions. Cela permettra de répondre à un vœu adopté en février dernier [illegible] une action en faveur de la PêCHE [illegible] millions pourraient lui être affectés sur deux années.

Les Commissions Déléguées [illegible] proposer de donner 3,5 millions aux Chambres de commerce et d'industrie pour améliorer les équipements portuaires tout en diminuant les taxes prélevées sur les pêcheurs. Un prochain 1,5 million serait affecté à une action de promotion à la condition toutefois que soit créé un **Comité Régional des Pêches** qui mette un peu d'ordre dans la profession.

C'est pour mieux faire face aux durs problèmes de la pêche ré-analysés le 29 mars à Quimper que Pierre Bernard avait demandé de tenir le 24 avril une réunion extraordinaire du CR. Elle n'a pas eu lieu. Début juillet c'est le groupe communiste du CR qui réclamait une réunion extraordinaire motivée par la **sécheresse**. Les agriculteurs ne manqueront pas de solliciter une subvention pour aider un peu à compenser les méfaits des mois exceptionnellement secs.

Jean Rouyer, très au courant pourtant des urgences, n'en dénoncera pas moins « **ces subventions de bric et de broc qui dilapident un capital** ». D'un certain côté, le fait qu'il n'y ait pratiquement plus de budget à voter lui donne un argument de plus. Les dossiers arriveront pourtant en débat, aussi variés que : le remembrement en Pays de Vilaine, les locaux d'accueil à l'Ecole Supérieure d'Agronomie, le Centre de Transfusion sanguine de Rennes, un appareil de dosage du lait, l'aide au Frioul Italien, le financement de CES supplémentaires (4 par l'EPR contre deux par l'Etat au lieu de 2 pour 2)...

DEUX TITRES A PART

Deux titres méritent une attention plus particulière, l'aide à la BAI et le feeder de gaz.

B.A.I. La compagnie maritime BAI **(Bretagne - Angleterre - Irlande)**, créée en avril 1972, a pris le risque de relier les deux côtes de la Manche par les **Britanny-Ferries** à partir de Roscoff puis Saint-Malo. Il était quasiment inévitable que plusieurs années soient nécessaires avant d'équilibrer le budget. En fait, le déficit décroît d'année en année et la compagnie devrait assurer sa propre rentabilité d'ici deux ou trois ans.

Pour une région qui a fait du désenclavement l'un des mot-clés de son développement, l'audacieuse initiative ne peut pas ne pas être soutenue. L'EPR aura donc à décider une aide sous forme de subventions aux Chambres de commerce et d'industrie de Morlaix et Saint-Malo permettant à l'une d'acquérir la gare maritime de Roscoff, à l'autre de financer le complément d'équipement indispensable, à l'une et l'autre de répercuter ces subventions en une diminution des taxes d'outillage pour la BAI.

⁂

G.d.F. Le 1er juillet à Angers le Président de la République l'a confirmé : « **sur le plan de l'énergie, un nouvel équipement d'un coût de 400 millions doit permettre vous le savez, d'alimenter la Bretagne en gaz. L'EPR jouera un rôle décisif dans ce projet pour le-quel l'aide des collectivités publiques est demandée, et l'Etat de son côté apportera l'appui nécessaire pour permettre à Gaz de France de réaliser l'ouvrage** ».

Pour G.d.F. cette opération de 405 millions est « non rentable » (10). L'Etat lui accorderait une autorisation exceptionnelle d'emprunt de 300 millions et apporterait 45 autres par subventions, le solde des 60 millions devant être fourni par la Région en quatre ans.

Le groupe de travail qui a examiné le dossier met en doute les chiffres de G.d.F. pour fonder ses calculs de rentabilité ! Ainsi les estimations situant les besoins de la Bretagne à 3 milliards de thermies en 1985, le double de 1975. C'est beaucoup trop faible estime le groupe qui a envisagé une sorte de pari : si en 1985 la consommation bretonne est nettement supérieure aux estimations G d F, celui-ci rembourserait par exemple 5 % de la subvention (3 millions) et plus encore si l'erreur d'appréciation est énorme. Il serait curieux que G d F accepte ce marchandage !

Le groupe assortit sa proposition d'autres conditions : que le prix du gaz soit à peu près le même dans toute la Bretagne et en tout état de cause qu'il ne dépasse pas de 15 % le prix le plus faible du gaz naturel, celui du Morbihan. Les discussions risquent de faire reculer longtemps la mise en œuvre du « nourrisseur » (feeder) !

LA PARABOLE DES MINES

Ainsi Valéry Giscard d'Estaing s'est révélé stratège de l'Etat dans son discours d'Angers, reportant la décision sur l'EPR. Il n'y avait pour l'écouter que Jean Rouyer ; André Colin s'était fait remplacer par un vice-président, Jean Hamelin, qui ne fit d'ailleurs qu'un passage.

Le Président de la République a sans doute médité la **Parabole des Mines** : dix villes à gouverner pour celui qui aura produit dix mines avec sa monnaie de départ, cinq villes pour celui qui en aura produit cinq, à celui qui l'aura inutilisée reprise de sa mine pour la remettre à celui qui en a déjà dix !

« **Ce que je voudrais que vous reteniez** — dit-il — **c'est la conviction que l'Etat REPONDRA à l'ensemble des INITIATIVES économiques prises chez vous, pour faire en sorte que nous transformions ensemble les chances de succès de l'ouest... Cet ouest représente à tous égards un pôle essentiel du développement de notre Pays ; il joue et jouera un rôle considérable dans LE FUTUR de la France** ».

Les Bretons ont déjà bien des initiatives à leur actif, cette chronique en témoigne ; après bien des déceptions la conviction que l'Etat répondra ne s'ancrera que par les faits. Un « tiens bon » vaut mieux que deux « tu l'auras ».

---

(1) **Armor-Magazine** n° 72, janvier 1976, page 11. (2) **Armor** n° 78-79, juillet-août 1976, page 7. (3) **Armor** n° 75, avril 1976, page 13. (4) **Armor** n° 60, **janvier** 1975, page 13. (5) **Armor** n° 74, mars 1976, page 10. (6) **Armor** n° 65-67, juillet-août 1975, page 9. (7) **Armor** n° 54-55, juillet-août 1974, page 13. (8) **Armor** n° 77, juin 1976, page 13. (9) **Armor** n° 77, juin 1976, page 11 et **Armor** n° 72, janvier 1976, page 11. (10) **Armor** n° 73, février 1976, page 10.

« DIRE LES CHOSES QUE JE PENSE ET COMME JE LES PENSE »

Jean Rouyer
cité par Claude Champaud

Avant de passer deux jours en travaux de commissions, le *Comité Economique et Social* (C.E.S.) a remi sa présidence à Claude Champaud : c'était une élection sans surprise, nous l'avions écrit (1) ; nous suivrons cependant la séance.

Après l'élection d'André Colin, le 24 avril, à la présidence du *Conseil Régional* (C.R.), *l'Etablissement Public Régional* (E.P.R.) *de Bretagne* est désormais en de nouvelles mains. L'influence majeure du renouvellement devrait se faire sentir sur les méthodes de travail tout au long de l'année, mais particulièrement au cours des réunions de commissions et des réunions publiques.

Après avoir vécu les réunions d'automne, nous le dirons dans notre prochaine chronique : elles se déroulent en effet pendant l'impression de cette revue.

VOTE A MAINS LEVEES SUR UNE LISTE COMPLETE

Pour la séance d'ouverture, le 6 septembre, la présidence était tenue par le doyen d'âge, Hyacinthe Belbeoc'h, entouré des cadets Pierre Bébin et Pierre Le Roy.

A vrai dire, le plus jeune de l'assemblée est désormais Francis Gogel, 28 ans ; il représente les jeunes agriculteurs, dont le siège était demeuré vacant depuis la création de l'E.P.R. Les Centres départementaux des jeunes agriculteurs étaient loin, en 1974, d'avoir des « politiques » communes ; ils se sont de nouveau regroupés cette année et ont alors désigné leur représentant au C.E.S.

Rappelons que les trois membres désignés de la C.G.T. n'ont jamais participé aux réunions et que les trois membres de la C.F.D.T. n'ont, eux, même pas été désignés. Un échange de lettres avec le Président Jean Rouyer avait provoqué quelques éclaircissements (2) ; mais les syndicats voyaient toujours en Daniel Bris le délégué de la C.F.T. ; or, celui-ci était présent ce 6 septembre. Jean Rouyer aura échoué, sur ce point, son désir de présider un C.E.S. au complet.

C'est lui-même, l'ancien Président, qui présenta la candidature de Claude Champaud « *au nom d'un certain nombre d'organismes* ». Pierre Bébin présentait, « *au nom de F.O.* », la candidature de Paul Collinot. Sur 56 votants, le résultat était sans ambiguïté : 44 voix pour Claude Champaud, 10 pour Paul Collinot, 2 bulletins blancs.

Il n'est sans doute pas sans intérêt de rappeler les résultats du 11 février 1974 : Jean Rouyer avait été élu par 36 voix contre 24 à Paul Collinot. Il est vrai que pour cette première élection, les membres se connaissaient peu et que le caractère de « *patron* » de Jean Rouyer avait alors joué en sa défaveur.

Aussitôt, Claude Champaud demandait une suspension de séance avant l'élection du Bureau, « *afin de permettre d'achever les concertations* ». C'était surtout le groupe des « agricoles » qui en avait besoin ; il cherchait à obtenir trois membres au Bureau.

Après un très long « *quart d'heure* », plus que triplé, Claude Champaud proposa une modification de l'article 2 du règlement intérieur. C'est évidemment une méthode commode, déjà utilisée par le C.R., pour offrir une place à l'opposition et porter de 4 à 5 le nombre de ses Vice-Présidents (3) puis de 10 à 13 les membres du Bureau afin de s'aligner sur le C.E.S. (4) et représenter le même poids aux réunions des Commissions déléguées.

A mains levées, le C.E.S. porta donc son bureau de 13 à 15 membres. Claude Champaud présenta alors une liste complète qui fut élue à l'unanimité des mains levées : six Vice-Présidents : Elie Chemin, George Brandt, Joseph Martray, Henri Ducassou, Jacques Fortin, Joseph Niol ; trois secrétaires : Victor de Cadenet, François Guézou, Paul Collinot ; cinq membres : Denise Court, Jean Guyomarc'h, Louis Meleuc, Alexis Gourvennec, Félix Florio.

Deux étant Présidents de Commission, la représentation aux Commissions déléguées n'est pas modifiée et pour cette fois le C.R. n'aura pas à reprendre l'article 2 de son règlement intérieur.

UN « ORGANE DE TRAVAIL »

Huit membres de l'ancien se retrouvent dans le nouveau Bureau, un autre ayant quitté le C.E.S. (5). Les changements significatifs viennent du côté de l'agriculture où les deux anciens, Jean-François Mévellec et Arthur Charles, ont été remplacés par Elie Chemin et François Guézou ; pour Alexis Gourvennec, certains le prennent pour le troisième agricole, d'autres le voient plutôt comme armateur.

Autre départ significatif, celui de Pierre Denis, qui représentait au bureau les affaires culturelles.

Cet été, il avait présidé l'inauguration du deuxième bâtiment de Ty Kendalc'h que l'E.P.R. a subventionné. Ses propos ont été considérés comme « appel à désobéissance civile » ! Le préfet Olivier Philip a réagi, le Président Colin aussi, et il est apparu au C.E.S. que le maintien de Pierre Denis au Bureau ne pourrait qu'entraver en ce moment les relations des diverses composantes de l'E.P.R.

Dans sa brève allocution, Claude Champaud n'a fait en rien allusion à ces modifications, gardant son *« discours d'intronisation »* pour l'ouverture des séances publiques à Quimper, le 15 septembre. En le félicitant, Hyacinthe Belbeoc'h avait d'abord rendu hommage à Jean Rouyer et souligné les difficultés d'un démarrage, dans la mise en application d'une loi insatisfaisante : *« le combat reste à mener en accord avec les autres régions ».*

Claude Champaud affirma que son modèle de Président resterait *« Jean Rouyer, qui dit les choses qu'il pense et comme il les pense ».* L'obstination est pour le nouveau Président la vertu indispensable ; l'équilibre aussi de la pensée et du concret, lui qui aime le travail manuel, et le pratique, de la maçonnerie au bricolage.

« Pour la promotion et le développement de la région, il est nécessaire que se poursuive une amicale collaboration avec le C.R., un dialogue permanent avec le préfet et l'Administration... Si, en droit, le C.E.S. n'est qu'une instance délibérante, il est essentiellement un organe de travail : son efficacité est le fait de tous ses membres, non du seul Président. »

A peine entré en scène présidentielle, Claude Champaud rêvait déjà tout haut de sa sortie : *« Etre élu, c'est peu, être regretté comme Jean Rouyer, c'est le meilleur hommage. »*

Après quoi, le préfet, à son tour, saluait le nouvel élu et rappelait de l'ancien *« la capacité et le dévouement, la loyauté dans les rapports avec l'Administration ».* Il survolait ensuite l'ordre du jour et rappelait la volonté du Gouvernement de faire face à diverses conjonctures, dont la sécheresse.

TAUX DE FECONDITE TOUJOURS EN BAISSE

Quatorze rapports remplissent deux épais dossiers : nous les avons feuilletés dans notre dernière chronique (5) ; nous nous arrêterons seulement ici sur le passé, avec le *bilan d'exécution du VIe Plan.*

Il est capital, pour préparer *l'avenir*, de savoir d'abord pour qui. Le cahier sur *« l'évolution de la démographie et de l'emploi »* est révélateur.

Sur la période couverte par le VIe Plan, le nombre de naissance en Bretagne est passé de 44 000 en 1971 et 1972, années de forte natalité, à 37 500 environ en 1975. *Le taux de fécondité* générale, c'est-à-dire le nombre de naissance pour 1000 femmes de 15 à 49 ans, est en baisse ; il était de 7,5 en 1968, il ne serait plus en 1975 que de 6,6.

Conséquence : l'importance relative du groupe d'âge 0-14 ans passe, pour la région, de 24,6 % en 1968 à 23,6 % en 1975. Lire les modifications de la structure par âges n'est pas un exercice immédiat ; elles découlent pour une part du simple vieillissement des générations d'inégale importance concernant la population. A cette évolution se superpose aussi l'effet des mouvements migratoires dont l'intensité varie évidemment selon les âges.

Par exemple, pour l'ensemble de la région, aussi bien que pour chacun des quatre départements, l'accroissement des effectifs du groupe d'âge 15-29 ans entre 1968 et 1975, provient de ce que les « classes creuses » nées de 1939 à 1945, classées dans ce groupe en 1968, appartiennent en 1975 au groupe 30-44 ans dont inversement les effectifs sont en baisse.

Au total, rappelons-le, la population de la région administrative est de 2 595 000 habitants.

CROISSANCE DE L'EMPLOI FEMININ NON AGRICOLE

Sur cet ensemble, la population active est de 1 023 000, soit 39,4 %. Ce *taux d'activité générale* en 1975 est en recul de 1,5 point par rapport à 1968 (40,9 %) ; celui des femmes restant stable, cela veut dire que celui des hommes a baissé de 3 points. La même évolution s'observe dans les quatre départements.

Au-delà de 60 ans, on constate une forte réduction du taux d'activité pour les deux sexes : — 13,6 points pour les hommes, — 6,5 pour les femmes. Malgré l'absence d'éléments chiffrés, cette baisse est interprétée comme la conséquence de la diminution des effectifs *d'agriculteurs âgés.* Pour le seul département du Finistère, le nombre d'agriculteurs de plus de 60 ans a diminué de moitié entre 1968 et 1975.

Avant 60 ans, le taux d'activité masculin subit peu de modifications ; pour les femmes, au contraire, s'observe une augmentation marquée du taux d'activité avant 45 ans, conséquence de la croissance de l'emploi non féminin non agricole.

Si cela pouvait être une consolation, aucune donnée ne permet d'affirmer que la situation du *marché du travail* se serait aggravée en 1974-1975 plus fortement en Bretagne qu'au niveau national. Les évolutions au cours du VIe Plan ont été très voisines. Il reste que toute augmentation est de trop !

L'augmentation du nombre des *demandes d'emploi non satisfaites* en 1975 a eu pour conséquence d'accroître la durée moyenne d'attente. Ainsi, pour les jeunes de moins de 25 ans, 68,4 % des demandes étaient satisfaites en moins de trois mois en 1974, ce pourcentage n'était que de 57,7 % au 31 décembre 1975. Un redressement s'est amorcé dans les premiers mois de 1976.

La part des demandeurs *femmes* n'a cessé d'augmenter, conséquence de l'accroissement du taux d'activité féminin et aussi, c'est sûr, d'une meilleure implantation de l'A.N.P.E. (Agence Nationale Pour l'Emploi).

82,4 % DE L'HYPOTHESE BASSE

Comment, au service de cette population, ont été exécutés les projets du *Programme Régional de Développement et d'Equipement* du VIe Plan, le P.R.D.E. ?

La récapitulation donne les taux en francs courants, ce qui n'offre guère d'intérêt, et en *francs constants*, ce qui est plus réaliste. D'autre part, les tableaux ne retiennent que l'hypothèse basse, c'est-à-dire, financièrement, 2 282 000 F, oubliant l'hypothèse haute de 2 510 000 F.

Bref, en francs constants, 85,3 % de l'hypothèse basse du P.R.D.E. a été mise en œuvre de 1971 à 1975 inclus. De l'hypothèse haute : 77,4 %. Mais cela suppose que l'on retienne les 99 millions du *Plan de relance* de 1975 qui, en réalité, ne faisait pas partie des hypothèses de départ.

Alors, il est plus juste de conclure : 82,4 % de l'hypothèse basse du P.R.D.E. ont été exécutés, ou 74,9 % de l'hypothèse haute.

Un gros rapport de 285 pages donne le détail sous sept grandes rubriques : éducation, formation, action culturelle - santé, action sociale et justice - agriculture et développement rural - aménagement de l'espace - développement urbain, transports et ports maritimes, télécommunications et postes.

Il est évident que, tout en restant dans l'hypothèse basse et en francs constants, l'éventail des taux d'exécution du VIe Plan est largement ouvert : du plus faible [illegible] % de l'enseignement agricole, au plus fort [illegible] % de l'accueil-animation en milieu rural. Encore faut-il bien lire : les 25,5 % de *l'enseignement agricole* se muent en 75 % pour l'enseignement public et 187 % pour le privé, tout simplement en excluant le projet d'école vétérinaire qui ne s'est pas réalisé dans le cadre administratif de la Bretagne d'aujourd'hui.

En ce qui concerne, autre exemple, le *Plan routier breton*, il serait réalisé à 87 % « financièrement », mais « physiquement » à 66 % seulement, soit 470 km sur les 714 prévus au VIe Plan.

Les rapporteurs du C.E.S. et du C.R. pourront s'en donner à cœur-joie des prises de vues sous tous les angles. *Mais ce qui est passé est passé*, il n'y a plus rien à y faire, qu'à constater et à reprendre une nouvelle fois l'analyse des besoins. C'est ce qu'ont fait les Commissions et les groupes de travail pour définir les onze *« Programmes d'Action Prioritaires Régionaux »* (PAPIR) (6).

40 FOIS MOINS QUE PREVU

Prenons cependant un cas bien concret : celui du *remembrement.* Les dotations attribuées à la région au cours du VIe Plan ont permis d'engager 341 millions d'opérations de remembrement et de travaux connexes ; en tenant compte des dotations normales, de la rénovation rurale (31 millions) et d'autres subventions accordées sur des opérations d'aménagement foncier, le P.R.D.E. fin 1975 est exécuté en francs constants au taux de 67,5 %.

Au total, cela représente des travaux engagés sur 150 565 hectares. Mais il faut lire année par année : 49 200 hectares en 1971, seulement 26 600 en 1974 puis une chute vertigineuse : 2500 hectares engagés en1975 ! Pour apprécier, il suffit de rappeler que l'objectif était d'arriver à un rythme de 100 000 hectares par an ! Cela fait tout juste pour 1975 le quarantième !

Pour tempérer l'effet de ces chiffres, le rapport de l'Administration explique qu'en réalité, il faut distinguer les *« hectares engagés »* des *« hectares financés »* qu'elle baptise *« hectares fictifs »* ; le chiffre, *« approximatif »* reconnaît-elle toutefois, devient alors 230 000 hectares pour le VIe Plan, soit en moyenne 46 000 hectares par an.

Pourtant, le remembrement reste indispensable pour améliorer les structures foncières des exploitations agricoles et donc faciliter un certain essor économique de l'agriculture. Cela n'empêche qu'il faille le réaliser avec intelligence : un premier colloque du Centre national de la recherche scientifique a *réuni* à Rennes, début juillet, des chercheurs internationaux précisément sur les valeurs du bocage à préserver (7).

Le remembrement se retrouve d'ailleurs dans un PAPIR. Mais certains ont estimé réclamer un effort particulier de l'E.P.R. : ainsi, le Pays de Vilaine par le COCAPAR (Comité de Coordination pour l'Aménagement du Pays de Redon) a établi un plan quinquennal 1976-1980 de remembrement et sollicité un concours financier spécial. Le préfet conseille malgré tout à l'E.P.R. de renvoyer l'étude de ce dossier à plus tard.

DES SUGGESTIONS

Pour conclure ces quelques remarques sur le dossier VIe Plan, le C.E.S. *ne manquera* pas de faire des suggestions qui, sûrement, trouveront écho au C.R. Et tout d'abord, pourquoi intituler *« politiques régionales »* un document qui ne traite que des participations de l'Etat aux investissements publics ? Les participations des départements et des communes seraient-elles à négliger ?

Si les gros rapports et les pages de chiffres sont indispensables pour qui veut suivre le détail, des graphiques simples, des *cartes* surtout, permettraient mieux à tout le monde de visualiser les données du moment présent (par exemple, carte des routes, carte des écoles...)

D'autre part, un élément de jugement fort précieux serait de situer la Bretagne *par rapport à l'ensemble* national et *par rapport aux autres régions.*

Enfin, donner les résultats en francs courants et en francs constants, c'est bien, mais encore faudrait-il connaître quelle est l'estimation par l'Administration du *taux d'érosion monétaire*, tout au long des cinq années du Plan.

Et puis, à côté des *réalisations* en francs, il serait beaucoup plus concret de mettre les réalisations en kilomètres de routes par rapport à ce qui était prévu, en logements construits, en lits d'hôpitaux ou en classes.

(1) *Armor magazine* n° 80, septembre 1976. (2) *Armor* n° 76, mai 1976, pages 11-12. (3) *Armor* n° 62, mars 1976, pages 9-10. (4) *Armor* n° 74, mars 1976, page 11. (5) André Mat, du C.P.M.B., c'est Yves Guillemont qui représente désormais la pêche hauturière. Par ailleurs, Louis Pontaix, U.R.I.O.P.S.S., remplace Mme Denyse Roche, décédée ; Joseph Guenanten remplace, au titre de la F.D.S.E.A., Gilles Possémé qui reste au titre de la Chambre d'Agriculture. Joseph Martray a aussi changé de référence, du titre de CELIB, il remplace désormais Claude Riffaud (la mer) ; Robert Dechazal succède à Pierre Henry pour l'ordre des pharmaciens, Rémy Le Lay du Crédit maritime mutuel, prend la place de François Gloaguen. (6) *Armor* n° 80, septembre 1976. (7) *« Bretagne Expansion »* en a retenu l'essentiel dans son dernier dossier consacré à *« La forêt paysanne en Bretagne »* (haies, talus, brise-vent...), 15 F à Bretagne Expansion, 7, quai de la Prévalaye, 35000 Rennes.

Neuf priorités régionales retenues pour le VIIe Plan

Une soixantaine de présents sur 77 membres, en début des réunions de septembre, à peine une trentaine pour finir le Comité Economique et Social (C.E.S.), à Rennes puis Quimper, et le Conseil Régional (C.R.), à Pontivy puis Rennes, ont suivi le même rythme de participation ou plutôt d'absentéisme.

Dans les deux assemblées, cela traduisait sans aucun doute possible un désenchantement plus accentué que dans les cinq réunions précédentes, où maintes fois pourtant avait été soulignée la pauvreté des pouvoirs des Etablissements Publics Régionaux (E.P.R.), jugulés en même temps que lancés par la loi de juillet 1972.

Autre caractéristique commune des deux assemblées : la confusion des séances, surtout sensible au C.R. En effet, le C.E.S. réussissait à « expédier » l'ordre du jour en une douzaine d'heures à peine, sans même siéger le soir, tandis que le C.R. y consacrait quelques vingt-deux heures, ajoutant aux deux journées, ajoutant aux deux journées de Pontivy une séance à Rennes, le 9 octobre pour examiner le rapport sur le VIIe Plan.

DE L'ARDEUR SANS IMPETUOSITE

Malgré leur volonté exprimée de rigueur, de concision et de clarté, les deux Présidents Claude Champaud et André Colin n'ont pas réussi à les faire respecter.

A Quimper, le 15 septembre, Claude Champaud avait essayé pourtant, en une leçon didactique, de convaincre le C.E.S. de sa mission dans le respect du cadre légal : *« Siéger ici, c'est reconnaître les institutions. »* L'objectif est triple : *« Conserver les acquis, colmater les brèches, conquérir le mieux-être breton... Il faut aussi résoudre un problème de géométrie : la Bretagne, amputée de Nantes, a deux points forts : Rennes et Brest ; il reste prioritaire d'assurer un développement original à la Bretagne centrale. »*

Sans doute, le C.E.S. a peu de moyens, mais à défaut du pouvoir de décider et d'agir, il doit être *« le moteur de l'imagination prospective au service de la région... De l'ardeur, encore de l'ardeur, toujours de l'ardeur, et la Bretagne prospérera ».* La chaleur soufflée par le Président n'a pas été communicative.

Au moins, les conditions de travail dans les nouveaux locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper étaient-elles agréables, offertes en plus de la valeur symbolique, souvenir du discours de Charles de Gaulle du 2 février 1969 sur la régionalisation.

Non moins symbolique, précisément l'attention à la Bretagne intérieure, le choix de Pontivy, les 20 et 28 septembre pour le C.R. entraîna moins de commodités, la salle des fêtes n'étant pas conçue pour ce genre de réunion : le fait pour chaque conseiller de disposer de deux fauteuils ne fut qu'un moindre mal.

André Colin porta l'attention non sur les conditions mais sur des méthodes de travail *« qui soient efficaces ».* C'est d'ailleurs pour cela que les commissions se réunissent une semaine avant les assemblées plénières, afin de leur permettre de ramasser clairement leurs avis, de les écrire et de les distribuer avant les débats. Quelques rapporteurs ont respecté la discipline, la plupart non.

Beaucoup surtout ne savent pas ou ne veulent pas éviter les longueurs, les redites, les discours hors sujet. Ce n'est pas un fait nouveau malheureusement, mais il a conduit à envisager de noter au règlement intérieur que le temps de parole soit limité. Majorité et minorité sont tombées d'accord sur ce point, bien que les modalités soient contestées : il faudrait un temps de parole par groupe politique *« sinon les trois communistes sont pénalisés »*, dira Félix Leizour.

Après un rappel au règlement bon enfant d'Yves Allainmat, François Le Douarec avait adressé au Président des remarques plus cinglantes : comme c'était la première intervention du Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, André Colin réplique : *« Vous n'auriez pas, vous au moins, contribué à l'allongement des débats... »* Et puis, avec humour : *« Comment résister à l'impétuosité des talents du C.R. ? »*

Par souci de ne pas bâcler l'examen du VIIe Plan, il fut aussi décidé au C.R. de le reporter à une réunion exceptionnelle. *« Je transmettrai votre demande au gouvernement »*, se contenta de dire le préfet Olivier Philip. Le Parlement étant en effet convoqué pour sa rentrée le 2 octobre, il fallait une autorisation spéciale, envisageable seulement les samedi et dimanche. Ce fut donc le samedi 9 octobre.

« Bel exemple d'une mauvaise régionalisation », remarqua Louis Le Pensec, *« ainsi, il nous faut demander au gouvernement de siéger ! »* Il avait déjà exprimé son étonnement de voir les préfets de départements à la tribune : *« Peut-être parce qu'elle est trop longue pour le seul bureau ? »* — *« Vous parlez avec humour »*, s'étonna André Colin. — *« Un humour sérieux monsieur le Président. »* *« C'est par courtoisie, mais vous verrez ma volonté de poursuivre une politique de décentralisation »*, conclut le Président.

PARTENAIRE OU DUPE ?

Aux yeux d'André Colin, la préparation du VIIe Plan offre précisément aux régions de nouvelles responsabilités par le choix des Programmes d'Actions Prioritaires d'Initiative Régionale (PAPIR) : *« Pour la première fois, l'Etat s'engage financièrement, d'où l'importance de nos travaux, même s'ils ne sont pas perçus comme tels par tous. »*

Le rapporteur Jean-Pierre Chaudet surenchérissait : *« Pour la première fois dans l'histoire de la planification, l'Etat a choisi comme*

partenaire les régions en leur proposant de consacrer par voie contractuelle une partie des sommes qui leur seront affectées au titre du VII° Plan. Ce ne sont donc plus les 25 F de ressources fiscales annuelles qu'il faut considérer comme ressources de la région (2), mais l'ensemble des sommes décidées d'un commun accord avec l'État, les services publics et l'E.P.R. »

Louis Le Pensec ne manquait pas de réagir, en reprenant une partie de son rapport à la troisième conférence socialiste des régions, qui venait de se tenir à Poitiers. *« Il ne faut pas être dupe : les PAPIR auraient pu être l'occasion de passer de vrais contrats entre État, E.P.R. et collectivités locales, sur des bases décentralisées, à partir d'une véritable initiative régionale. En fait, la procédure a été une fois de plus administrative, la Mission régionale proposant et le Commissariat au plan et les cabinets ministériels acceptant ou refusant les projets des P.A.P., le tout entériné par un conseil supérieur de planification. »*

PLAN ET PROGRAMMATION

Au C.E.S., devant une salle inattentive et presque vide, le rapporteur Jacques Le Meur avait reconnu : *« Que voulez-vous que l'on puisse proposer quand on ne sait pas ce que veulent ou ne veulent pas les ministères. »* Le préfet précisera même au C.R. : *« Il reste 250 réunions encore à tenir au niveau des ministères pour les P.A.P., vos décisions ne seront pas à prendre avant janvier. Pour l'instant, vous donnez seulement un avis. »*

« Dans cette ignorance, nota Jacques Le Meur, *notre avis perd très largement de sa valeur et de son fondement. A tout considérer, ce VII° Plan marque un recul par rapport au VI°. L'État en effet ne s'engage que sur une petite part de 20 % ; il ne sera même plus possible de suivre le taux d'exécution de l'ensemble. »*

Un avis fut cependant donné à la sauvette, non sans un amendement de Jean Rouyer et Paul Collinot, regrettant que *« les débats n'aient pas, par leur durée, été à la mesure du problème posé et qu'une réunion spéciale, telle que le bureau l'avait demandée, n'ait pu être obtenue ».* La hâte de partir contrastait avec cet amendement et le préfet ne manqua pas de s'étonner : *« Vous pouvez prendre le temps que vous voulez ! »*

Olivier Philip fit aussi une remarque de fond qu'il reprit d'ailleurs mot à mot devant le C.R. : *« Il ne faudrait pas confondre plan et programmation. Un plan fixe des objectifs, pas forcément les moyens* (par exemple scolariser une population est un objectif, la programmation suivra qui affectera année après année de l'argent pour la construction d'écoles à des emplacements bien déterminés). *On peut souhaiter qu'il y ait programmation dans le plan, ce n'est pas obligatoire. »* Pour Michel Cointat, ce serait non seulement souhaitable mais logique.

« Pour ce qui est des 20 %, poursuivit le préfet, *c'est une limite, c'est vrai, mais cette part sera réalisée en tout état de cause. Dans le contexte du plan de lutte contre l'inflation, le démarrage du VII° Plan est difficile : les P.A.P. n'ont pas pour objet de donner de l'argent mais de dégager des priorités qui seront réalisées, quel que soit le budget. »*

« Cela reste dérisoire », selon Louis Le Pensec, qui dénonça *« l'aspect mystificateur de ces P.A.P. »,* bien que *« leur intérêt pourrait être non négligeable dans un autre système de planification et sous un autre gouvernement. »*

CONFIRMER L'ENGAGEMENT DE L'ETAT

Neuf *PAPIR* ont, en définitive, été retenus par le C.R. sur les treize du rapport présenté par le préfet (3), dans le cadre du *Programme de Développement et d'Aménagement régional* pour le VII° Plan (le P.D.A.).

Trois programmes sont en réalité la poursuite d'actions déjà engagées par l'E.P.R. de Bretagne :

- HOPITAUX : c'est aussi un double emploi avec le P.A.P. national d'humanisation des hôpitaux, alors que l'aide au Plan Routier n'a pas été retenu pour cette raison ! La raison est de confirmer l'engagement de l'État à réaliser le plan médico-hospitalier breton pour la part qui n'est pas prise en compte dans le programme national.
- ILES DU PONANT : en fait, en plus des 33 millions de l'État, les 10 millions acceptés représentent 2 millions par an. l'E.P.R., celui-ci entend marquer ainsi la solidarité régionale envers des populations placées dans une situation très particulière.
- GAZ NATUREL : cette priorité est également créée dans le plan national (3), elle coûterait 60 millions à la région, qui a déjà voté en 1976 un crédit indicatif de 3 millions en réserve pour marquer l'importance qu'elle donne à ce projet. Il était déjà venu en débat dans l'examen du rapport sur l'utilisation des fonds d'intervention.

En commission, Jean Chaffot avait estimé que la subvention demandée ne se justifiait pas, car selon son bilan 1975, G.D.F. (Gaz de France) est entré dans une ère de prospérité : *« S'il est évident que le programme gazoducs ne doit être écarté à aucun prix, il est également évident que G.D.F. peut le financer sans aucune subvention. »*

Le C.E.S. a nuancé alors son avis favorable en demandant qu'*« obligation soit faite à G.D.F. d'affecter l'intégralité du cash flow dégagé sur les ressources provenant d'un développement des ventes supérieur aux précisions de G.D.F., à la réalisation de l'extension du réseau de distribution de gaz dans la Bretagne intérieure, notamment à Pontivy, suivant un programme à mettre au point avec l'E.P.R. ».*

Au C.R., Charles Josselin avait de suite réclamé *« qu'une nouvelle négociation soit engagée avec G.D.F., non par le préfet qui, avec sa double casquette État-région, ne peut être le vrai bon négociateur, mais par le Président »,* sur quoi André Colin a rappelé que *« le préfet a tout de même obtenu Pontivy ».*

« Cela coûtera 15 millions, précisa Olivier Philip, *mais ce complément sera accepté. L'interlocuteur, d'ailleurs, n'est pas G.D.F. mais le gouvernement ; G.D.F. n'a jamais rien demandé, c'est le gouvernement qui a pressé G.D.F. à la suite de l'initiative de la région. D'autre part, G.D.F. s'engage à unifier le prix du mètre cube de gaz dans toute la Bretagne à 15 % près. »*

« Plutôt que de faire des investissements considérables, rappela Yves Le Foll, *ne serait-il pas plus économique de faire tout de suite une péréquation ? »*

En soulignant *« l'immense portée économique et industrielle de ce programme »,* André Colin fit trancher : l'E.P.R. adopta le rapport, sauf la minorité et quelques isolés.

CINQ ACTIONS NOUVELLES

Les cinq PAPIR suivants sont considérés comme des actions nouvelles, le rapporteur les a classés dans l'ordre de priorité suivant :

- PECHES MARITIMES : la répartition des cinq millions déjà votés (3), et du million à ajouter fut l'occasion de longs débats. Au C.E.S., Joseph Martray fit ajouter en amendement le souhait *« que le nouveau gouvernement suive avec la même vigilance que le précédent les négociations communautaires à Bruxelles ». « On y veille, soyez tranquille »,* intervint Yves Guillemont.

Au C.R., Guy Guermeur attira l'attention sur *« le problème de la formation des prix ».* Marc Bécam réclama un nouvel examen du dossier, car il n'était pas d'accord sur une répartition départementale : *« les avis divergent selon les quartiers maritimes ainsi qu'entre la pêche artisanale ou industrielle des [illegible] ports. Je voterai donc contre le rapport. »* [illegible] Thébault proposa de *« passer par le [illegible] Chambres de Commerce »* — *« Non,* [illegible] Gabriel de Poulpiquet, *car il y a des petits [illegible] qui ne dépendent pas des C.C.I. [illegible] seraient oubliés ! »* Louis le Pensec [illegible] aimé que l'on s'intéresse *« plus [illegible] qu'aux armateurs ».* Pour Marcel Ham[illegible] *il ne faut pas oublier non plus les travail[illegible] en amont et en aval de la pêche ».*

Il ne s'agissait que de vote[illegible] aides conjoncturelles : bien des con[illegible] souhaitent engager un jour un débat [illegible] véritable politique des pêches. Un group[illegible] dès maintenant, été chargé de suivre [illegible]tation des décisions concernant la pêche.

- EAU, RIVIÈRE ET BARRA[illegible] l'E.P.R. interviendrait pour 30 millions [illegible] PAPIR et l'Etat pour 175 millions, en se co[illegible]tant, dit le rapporteur, des barrages et g[illegible] transferts d'eau, sans retenir les stations d'épuration du bord de mer.

Henri Fréville avait plaidé pour les communes du littoral aux charges très lourdes en épuration, Charles Josselin pour l'amélioration de l'eau des rivières par dévasement des estuaires, Marcel Hamon pour l'aide au tourisme ainsi apporté. Sur le rapport politique de l'eau, le C.R. a d'ailleurs voté à l'unanimité 3,2 millions pour les barrages sur 1977 et, sauf la minorité cette fois, 2,8 millions pour les stations d'épuration du littoral.

Faut-il des grandes stations ou beaucoup de petites ? Le préfet attire l'attention sur les coûts très lourds d'entretien pour la deuxième option. De même, dit-il, qu'il y a un équilibre à trouver entre des grands barrages ou une dispersion des retenues d'eau. Appuyant plusieurs interventions au sujet des forages en profondeur actuellement entrepris, il souligne enfin la nécessité d'une réglementation précise.

- PLATE-FORME INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE BREST : sans préciser la somme à lui affecter, l'E.P.R. a estimé qu'il y avait un intérêt régional dans ce programme d'abord uniquement placé comme « d'initiative locale ».
- ENSEIGNEMENT TECHNIQUE : 17 millions de la région et 117 de l'État doivent permettre des constructions neuves et des rénovations. Le recteur d'académie avait insisté pour que ce travail de modernisation soit entrepris (5) ; il l'a redit au C.E.S.

Jacques Le Meur s'était demandé si précisément *« cet enseignement technique n'était pas le type d'enseignement qu'il fallait actuellement favoriser ».* Michel Duval a développé *« les liens étroits entre les sections techniques et les besoins économiques, sans omettre le supérieur, car s'il y a 4500 places dans les I.U.T. (Instituts Universitaires de Technologie) de Bretagne, il ne s'y trouve que 3000 étudiants ! Bien des rêveurs de psycho-sociologie sans débouchés pourraient trouver là un moyen de conversion ! N'oublions pas non plus de mettre dans la carte scolaire la réalité*

de l'enseignement privé, si important en Bretagne ».

René Regnault voit là *« une brèche ! la région prend toujours la place de l'Etat »,* ce qui valut une réaction du préfet : *« La région prend toujours la place de l'Etat. Si la région n'existait pas, les C.E.T. se construiraient quand même, et les routes et les hôpitaux... Vous existez, vous prenez votre part et souvent vous accélérez les réalisations par vos décisions, mais vous ne pouvez que vous substituer à l'Etat. »*

- REMEMBREMENT : c'est effectivement une action nouvelle pour l'E.P.R., dont la nécessité est renforcée par le retard sur le programme (6). Mais le rapporteur a proposé de ne retenir qu'un montant un peu en-dessous des 17 millions prévus à côté des 255 millions de l'Etat.

•

- INSTITUT CULTUREL DE BRETAGNE : ce PAPIR, dont le financement n'a pas été chiffré, *« resterait marginal par rapport à l'ensemble des autres programmes »,* selon l'expression même du rapporteur. Le préfet lui avait trouvé *« prématuré dans l'état actuel du projet de prévoir des engagements financiers ».* Pierre Bernard n'a pas manqué de clamer sa déception au C.R. à la suite de Pierre Denis au C.E.S. : surtout, dit celui-là, *« à un moment où l'on dénonce le gouffre du centre Beaubourg, la culture régionale apparaît d'une toute autre valeur ».*

Un groupe de travail doit préparer pour la prochaine réunion de 1977 les statuts de l'Association qui serait le support de l'Institut, une définition plus précise de ses missions, un budget prévisionnel d'investissement et de fonctionnement.

TROP = RIEN

Bien que, par définition, des *« priorités »* doivent être en nombre limité, beaucoup voulaient en rajouter. Marc Bécam aurait voulu y trouver *l'océanologie,* Michel Cointat aussi, ainsi que l'amélioration des *ports* pour les relations avec la Grande-Bretagne, le port du Légué par exemple, dit Claude Saulnier, qui insistait sur l'ensemble des *transports et communications.*

« Pourquoi rien sur l'industrialisation, interrogea Charles Josselin, en complétant par une réponse : *c'est que les industriels et les financiers ont leurs propres priorités, et le gouvernement s'aligne ! »* Sans accepter cette analyse, le préfet avait reconnu que *« le principal élément négatif du VI° Plan en Bretagne avait été précisément le manque de création d'emplois industriels ».* Mais attention, fit Pierre Jegorel, *« les travailleurs ne veulent pas d'usines-papiers ! »*

D'autres priorités auraient pu être retenues, comme le secteur *agro-alimentaire* pour Alphonse Arzel, les *mines* pour Félix Leizour, la *forêt,* pour Yves du Halgouët, *l'eau* du Morbihan, pour Hervé Laudrin...

Michel Duval fit la leçon : *« Nommer trop de priorités, c'est dire qu'il n'y en a pas du tout ! »*

•

Restait à faire l'addition : Jean-Pierre Chaudet l'avait faite : *« Ces propositions restent dans le cadre des limites imposées, environ 1 milliard de francs pour les crédits d'Etat, et dans les limites du raisonnable pour la région : 140 millions par rapport aux ressources propres de 360 millions environ pour les quatre prochaines années, dans l'hypothèse où le plafond serait porté à 35 F (2). »*

Le rapporteur général Loïc Bouvard proposa deux hypothèses avec ou sans emprunt, qui situaient la fiscalité entre 29,16 F et 31,48 F par habitant pour 1977. Au nom de la Commission des finances, Michel Cointat proposa de s'en tenir à un maximum de 30 F. Ce fut adopté par un vote « indicatif » de la majorité.

De toute façon, la décision ne sera prise qu'en janvier, ainsi que la répartition des recettes, le préfet suggérant tout de même de ne pas forcer la taxe sur les permis de conduire qui pénalise surtout les jeunes. Il s'est engagé aussi à tenir compte des suggestions du débat ; la Commission déléguée l'assistera dans la rédaction du texte.

•

Nous avons voulu commencer les chroniques des réunions de septembre par ce gros rapport du VII° Plan. Il nous reste beaucoup de dossiers à réouvrir qui ont donné lieu à des réflexions de fond dans l'une et l'autre assemblée.

(1) *Armor magazine* n° 80, septembre, et n° 81, octobre 1976. (2) Les mesures du programme de lutte contre l'inflation du 22 septembre 1976, ont aussi pour objectif de soutenir l'activité économique et l'emploi. Raymond Barre consacre un paragraphe aux régions : *« Les moyens mis à la disposition des E.P.R. pourront être accrus grâce au relèvement à 35 F par habitant du plafond des ressources fiscales que la région peut percevoir. »* Encore faudra-t-il l'accord du Parlement, puisque la loi de juillet 1972, qui limite les ressources à 25 F par habitant, serait modifiée. (3) *Armor* n° 80, septembre 1976. (4) Ce groupe comprend MM. Guermeur, Yvon, de Menou, Planchet, Saunier et un suppléant : Le Calvez. (5) *Armor* n° 74, mars 1976, page 10 : *« La Bretagne doit refaire ses classes ».* (6) *Armor* n° 81, octobre 1976.

Le lion dort avec ses dents

Le lundi 15 novembre les Commissions Déléguées de l'Etablissement Public Régional (E.P.R.) ont chargé les Présidents du Comité Economique et Social (C.E.S.) et du Conseil Régional (C.R.) de prendre position ferme dans le conflit maritime que vit la Compagnie Bretagne-Angleterre-Irlande ; le soir même paraissait le communiqué que nous reproduisons ci-dessous, en revenant sur les débats de l'E.P.R. au sujet de cette B.A.I.

Nous analyserons d'autres dossiers des réunions de septembre ; mais d'ores et déjà, le calendrier des prochaines réunions a été fixé ce 15 novembre. Les Commissions du C.E.S. travailleront les 20 et 21 janvier 1977, l'Assemblée plénière ayant lieu les 26 et 27 suivants. Les Commissions du C.R. se tiendront les 2 et 3 février, puis les 14 et 15, les réunions publiques. Comme il est normal en début d'année civile, ce sera essentiellement une session budgétaire, après l'élection annuelle du Bureau, qui se fera le 2 dans la matinée en séance publique d'ouverture.

TRANS-MANCHE : A SOUTENIR...

« Constatant l'impossibilité pour l'armement breton B.A.I. de décharger son fret à Portsmouth du fait de l'opposition de certains dockers britanniques, les présidents du C.E.S. et du C.R. de Bretagne, rappellent que la C.E.E. est fondée sur la libre circulation des biens et des personnes. Si la B.A.I. continuait à se heurter à de telles difficultés, il ne faudrait pas s'étonner que puissent être prises des mesures de rétorsion. »

En clair, « rétorsion » veut dire : « Vous, les Anglais, vous empêchez nos bateaux de décharger, nous empêcherons les vôtres de décharger de ce côté-ci de la Manche. » Déjà, en 1975, la B.A.I. avait bloqué la passe de Saint-Malo à la T.T. Line allemande : l'accès de Cherbourg ou d'un autre port peut être également barré aux Anglais. Par leur communiqué, les présidents bretons couvriraient donc toute initiative de ce genre que pourrait prendre la B.A.I. ; tout en rappelant le droit à la « libre circulation des biens » !

Il n'est pas possible ici de raconter le conflit ni d'en parler « dans l'actualité » ; les journaux quotidiens le font. Dès l'été, nous avions souligné l'intérêt particulier que présentait pour l'E.P.R. l'*« aide aux relations maritimes entre la France et l'Angleterre »* (1). Le dossier était instruit par le préfet qui proposait à l'ouverture de la séance *« une subvention de 6,3 millions au profit de la B.A.I. pour lui permettre d'amortir ses dépenses d'investissements qui sont importantes ».*

L'expression allait faire réagir la « minorité » du C.R. : *« Pourquoi financer une entreprise privée ? »* interrogera Yves Dollo, tout en reconnaissant l'intérêt de l'initiative. A dire vrai, le rapport du préfet était plus nuancé : *« Pour aider au développement de l'outil que la région possède pour le trafic trans-Manche, il conviendrait de financer les équipements réalisés par les Chambres de Commerce et d'Industrie (C.C.I.) de Saint-Malo et Morlaix et d'alléger ainsi les taxes qui pèsent sur la B.A.I. pour un certain nombre d'années. »*

L'apport de l'E.P.R., permettrait à la C.C.I. de Morlaix d'acheter la gare maritime de Roscoff construite par la B.A.I. et à celle de Saint-Malo de mieux supporter les travaux entrepris pour permettre l'accostage des navires hors bassins.

Au C.E.S., curieusement, le rapporteur pour plaider en faveur du dossier n'était autre que André Blin qui s'était opposé aux méthodes de la B.A.I. contre la T.T. Line à Saint-Malo ! Avec sa Commission il souhaitait même que *« le concours financier d'ensemble soit d'environ 10 millions pour obtenir un pourcentage d'équité entre les deux ports ».*

Le C.E.S. avait adopté le rapport moins une voix contre et quatre abstentions. René de Foucaud ayant fait savoir que la Commission des finances n'était pas d'accord avec le rapport Blin !

...MAIS PAS LES YEUX FERMES

Tout en retenant le chiffre de 10 millions, le rapporteur général du C.R., Loïc Bouvard,

proposa un autre biais. En effet, au cours des exercices 1975 et 1976, une somme de 4 millions a été mise en réserve pour constituer une provision pour le remboursement de l'emprunt des Télécommunications : *« de telles provisions ne doivent pas aboutir à geler des crédits indispensables au développement économique de la région. Faisons donc un prêt de 4 millions à 4 % d'intérêt annuel sur cinq ans aux deux C.C.I., en plus de la subvention de 6,3 millions »*.

Le préfet fit tout de suite une moue significative : ça ne sera pas possible ! Ce qui n'empêchera pas André Colin de mettre la proposition aux voix ; et c'est par 47 pour, 14 contre et 3 abstentions que les 10,3 millions ainsi précisés furent décidés pour *« aide au démarrage des liaisons trans-Manche »*. Il sera donc très important de savoir si oui ou non un E.P.R. peut « prêter » sur sa trésorerie. En tout cas, le rapport ayant été adopté le préfet a pour mission de l'exécuter.

D'abord, le vote, après une longue interruption de séance comprenant le déjeuner, avait été fait à main levée. Sur protestation de l'aile gauche de la salle, André Colin, tout en regrettant que son *effort de clarté était entravé depuis ce matin »*, fit compter : *« Les quatre abstensions du vote en Commission devraient se retrouver »*, s'étonna Yves Dollo. Un avis peut tout de même changer après un débat public et il n'y avait rien de choquant à ne retrouver que trois abstentions !

Les critiques sur la présentation du dossier étaient plus fondées : *« La gestion de la B.A.I. nous est bien mystérieuse »* (Yves Dollo). *« Je voudrais bien connaître la B.A.I. et je ne trouve rien dans mon document »* (Félix Leizour). *« Je demande des précisions sur le déficit de 500 à 600 millions »* (Claude Saunier). *« Quinze millions en fait »* (Jean Hamelin). *« Il nous faudrait un rapport plus complet »* (Yves du Halgouet). *« La remise en cause de cette subvention est nécessaire »* (Michel de Bennetot). *« Pour une petite subvention on exige les statuts et les comptes, ici pour 10 millions on ne demande rien ! »* (Louis Le Pensec).

« C'est vrai, reconnut Olivier Philip, *il aurait fallu rappeler ce qu'est la B.A.I., qu'elle est faite de milliers d'actionnaires, essentiellement agriculteurs du Léon, qu'elle a eu l'audace de construire une gare maritime, ce qui est une première en France ! »*. Alphonse Arzel avait développé cette argumentation avec fougue.

« C'est vrai, souligna Michel Cointat, *passer par les C.C.I. est un subterfuge, mais notre participation est indispensable à la B.A.I. Personne d'ailleurs n'a protesté quand on a choisi d'aider les pêches pour 5 millions (1) par le même procédé. Il serait toutefois normal que nous ayons un droit de contrôle. »* Cet avis parut sage et quatre conseillers (2) furent désignés pour un *« groupe de surveillance de la B.A.I. »*.

Malgré cette clause, le groupe socialiste demeura dans son opposition : *« Les contribuables bretons apprécieront la légèreté avec laquelle la majorité gère l'argent public ! »* Convaincu de la nécessité des liaisons trans-Manche, il proposa autre chose : *« soit la constitution d'une société d'économie mixte, soit l'étude d'une solution permettant aux communes de Roscoff et Saint-Malo, ou à des syndicats de communes centrés sur ces deux ports, de prendre des participations dans la Société »*.

Un vote de subvention a eu lieu, une volonté de prêt exprimée, des suggestions avancées, de vifs communiqués publiés... La B.A.I. reviendra à l'ordre du jour.

INITIATIVE ILLEGALE ?

Lors de l'établissement du budget 1976 en février, le C.R. avait ajouté une ligne aux politiques régionales du rapport préfectoral : 4,4 millions *« afin d'aider la réalisation de C.E.S., Collèges d'Enseignement Secondaire »* (3).

La Région s'engageait à financer deux C.E.S. si l'Etat en finançait deux lui aussi, les quatre étant bien sûr en supplément des programmes normaux 1976-1977.

Chargé d'instruire le dossier avec le Ministre de l'Education, le préfet est revenu avec des conditions nouvelles : d'accord pour deux C.E.S. de la part de l'Etat si la région en finance deux en 1976 et deux autres en 1977.

Mis à part la crainte perpétuelle de se substituer à l'Etat, qu'Olivier Philip a balayée d'une chiquenaude (4), ce dossier a provoqué des interventions vigoureuses.

Surtout au C.E.S. où Jean Rouyer s'est retrouvé plus à l'aise dans la salle qu'à la tribune pour jouer le « trublion ». La troisième Commission avait émis un avis favorable sur le rapport, la Commission des finances a emporté le vote contraire par 29 voix contre 10 et 2 abstentions. Pourquoi ?

Très attentif depuis le début de son mandat à la prise en considération du C.E.S., Jean Rouyer dénonça *« la procédure suivie par le C.R. sur ce sujet, alors qu'il n'était saisi d'aucun rapport du préfet de région et d'aucun avis préalable de notre Comité. Admettre cette procédure, c'est admettre l'irrégularité la plus complète vis-à-vis de la loi, c'est admettre en définitive l'inutilité complète de notre Comité. Car demain, fort de cette première expérience, le C.R. peut voter un budget régional dont aucune ligne n'aura été soumise au préalable à l'instruction du préfet et à notre avis. »*

C'était voir trop noir ; c'était oublier aussi le passé, car ce n'était pas la première fois que cette situation se présentait. En 1975, le président Pleven avait créé un précédent en introduisant à l'ordre du jour l'adhésion de l'E.P.R. au Comité permanent des Régions périphériques maritimes d'Europe (5) ; le C.E.S. n'avait pas réagi. Une autre fois il avait étudié des subventions sur lesquelles le C.E.S. ne s'était pas prononcé (6)...

Michel Duval, principal responsable de l'initiative du C.R., protesta qu'il n'avait nulle intention de sortir de la légalité ni nul mépris du C.E.S., seulement *« l'interprétation restrictive des textes aboutirait à enlever toute possibilité d'initiative au C.R. »*

DEUX POUR DEUX OU QUATRE POUR DEUX

La deuxième explication du refus de Jean Rouyer et du C.E.S. était que la proposition exposée par le préfet n'était plus conforme à celle du C.R. : deux pour deux était devenu quatre pour deux. Elle était même assortie d'une sorte de « chantage » : *« Si votre réponse était négative, on pourrait craindre que l'Etat ne soustraie de la dotation 1977 les 3 millions correspondants à l'opération du Faouët. »* Indigné, l'ancien président conclut : *« Nous laissons à chacun, au C.E.S. et ailleurs, le soin de juger du procédé. »*

René de Foucaud avait aussi repris le recteur d'Académie Yves Martin qui, dans sa plaidoirie, avait parlé de *« régions récompensées de leurs efforts »* : *« Je suis profondément choqué ! »*. Au C.R., le préfet modifia la forme de l'argument : *« Là où une région fait un effort, c'est qu'il y a urgence à entreprendre quelque chose. L'Etat en prend ainsi mieux conscience et fait lui-même un effort. Ainsi Rhônes-Alpes a construit cinq C.E.S. sans demander un franc à l'Education. »*

« La notion d'initiation est ambigüe, remarqua Yves Allainmat, *pour moi ce n'est pas au-delà de 50 % d'apport de la région que l'opération devient substitution, mais à partir de 0,001 %. La surenchère aidant, il nous faudra donc faire cinq C.E.S. pour que l'Etat en fasse un de plus ! »*

« Attention, fit Henri Fréville, *ne demandons pas, et surtout pas l'opposition, que l'Etat fasse tout en Bretagne ; n'oublions d'ailleurs pas que l'Etat c'est nous ! »*. *« L'Etat*, opina Edouard Ollivro, *est un partenaire, ce n'est pas une sacoche inépuisable ! Ne le prenons pas pour ennemi, pas plus que le secteur privé ! »*

Pour approcher de la décision, Michel Cointat rappela la *« charte financière »*, sorte de doctrine de l'E.P.R., à laquelle la Commission des finances entend se tenir : *« 50 % de participation, c'est le maximum, donc deux C.E.S. pour deux, trois pour trois, etc. »*

Enfin Michel Duval, dans un [illegible] élégant, fit accepter *« que soient financés en 1976 par l'Etat les C.E.S. ou C.E.G. du Faouët et de Rennes-Echange, par l'E.P.R. ceux de Daoulas et de Plénée-Jugon. Que soit ouverte une nouvelle négociation avec [illegible] pour déterminer quel sera en 1977 l'effort supplémentaire de l'Etat, s'ajoutant [illegible] prise en charge par l'E.P.R. à ce budget [illegible] C.E.S. de Ploudalmézeau et de Vitré. »*

Non moins élégamment, André Colin fit voter *« sur le rapport de la Commission 3 »* en évitant bien de rappeler ce qu'[illegible] au juste. Les mains se levèrent, sauf à gauche, très progressivement au fur et à mesure que les « amitiés » se révélaient contraignantes. Un rapide petit sondage nous a permis de vérifier que la plupart ne savaient pas [illegible] sur quoi au juste ils avaient voté : deux pour deux ou quatre pour deux.

RECOURS AU CONSEIL D'ETAT

Jean Rouyer se posa encore en garant de la loi à propos de la participation aux dépenses de fonctionnement du *Parc Naturel Régional d'Armorique*, participation estimée à 135 720 francs.

Il s'agit bien de *fonctionnement*, l'E.P.R. ayant consenti une subvention de 400 000 francs en 1975 et de 398 900 francs en 1976 pour le programme d'*équipement* du parc. C'est bien là que le bât blesse. Un décret d'octobre 1975 permettait aux Régions de participer au fonctionnement des Parcs (7).

« Ce décret est en opposition avec la loi de juillet 1972 qui limite les interventions des E.P.R. pour leurs ressources propres aux seuls études et investissements, analyse Jean Rouyer : *tout transfert de compétences doit être accompagné du transfert des ressources correspondantes. Accepter cette dépense, sur les ressources propres de la Région, c'est admettre que demain l'Etat peut de son propre chef nous transférer par exemple les écoles maternelles et nous en laisser assurer le fonctionnement sur notre propre budget. »*

Le C.E.S. repoussa donc la participation demandée. Le C.R., lui, l'accepta, non sans avoir révisé les statuts du Parc d'Armorique, ce qui était d'ailleurs à l'ordre du jour. Maurice Renard avait bien repris l'observation de Jean Rouyer, mais André Colin coupa court : *« Nous avons à délibérer non sur le décret mais sur la mise en application du décret. »*

Le C.E.S. avait, lui aussi, adopté des nouveaux statuts, mais le rapporteur lui-même, Pierre Laurent, commenta : *« Puisque l'on refuse la subvention pour le Parc d'Armorique, il est inutile d'en modifier les statuts. »*

Actuellement le Parc est géré par un syndicat mixte groupant le département du Finistère qui supporte 70 %, la ville de Brest 10 % et les communes territorialement concernées 20 %.

Désormais les *investissements* seront pour moitié à la charge de l'E.P.R., pour moitié au département du Finistère, après déduction des participations de l'Etat.

Pour la section de *fonctionnement*, la clé de répartition sera : 35 % à la charge de l'E.P.R., 35 % au département du Finistère, 15 % à la ville de Brest, 15 % aux autres communes, après déduction des participations de l'Etat.

Enfin six conseillers (8), dont trois des quatre femmes du C.R., ont été désignés pour le *Comité syndical du Parc National Régional d'Armorique*. Le C.R. fit par ailleurs quelques autres désignations (9).

Reste à connaître la suite que donnera le C.E.S. à sa demande : que le décret incriminé fasse objet d'un recours au Conseil d'Etat pour non-conformité. Son Bureau a examiné l'affaire le 8 octobre et a nuancé : *« recours en interprétation des textes »*, c'est-à-dire : que le Conseil d'Etat précise bien les responsabilités financières respectives de l'E.P.R. et de l'Etat. Le Bureau décidera peut-être l'envoi du recours à sa prochaine réunion le 7 décembre : aucun délai n'est imposé.

POUR LA PREMIERE FOIS : UN APPEL D'OFFRE

Le 2 novembre le *Groupe de Travail Transports* examinait l'avenir de l'annexe B ter (tarification marchandises) (10).

Le 3 novembre, le *Comité de Coordination des Etudes routières*, décidé au Mont-Saint-Michel le 10 mai entre quatre régions de l'Ouest (ll), tenait à Poitiers sa première réunion ; il a décidé *« de passer un marché d'études avec le Centre d'Etudes techniques de Nantes et de définir sa mission précise »*. Voilà une « coopération » bien prudente !

Les *« Etudes »* étaient à l'ordre du jour des Commissions déléguées le 15 novembre, après qu'elles eurent examiné les demandes de subventions inférieures à 1 million, vocation qui leur a été donnée par les Assemblées. Après acceptations, reports et refus, il reste encore près de 53 000 francs *au fonds d'intervention* dont le crédit initial 1976 s'élevait à 8,1 millions.

Au crédit *Etudes*, il restait 860 000 francs : 615 000 francs ont été affectés à sept études nouvelles ou suites de précédentes. Cela s'est fait d'autant plus rapidement que les Commissions compétentes du C.E.S. et du C.R. avaient préparé *ensemble*, le 6 novembre, les propositions à faire aux Commissions déléguées ; de plus la Commission déléguée du C.E.S. s'était réunie seule le matin du 15 et avait désigné un rapporteur. Les méthodes de travail s'améliorent.

Quatre des études ainsi demandées ressemblent en fait beaucoup à des subventions à peine déguisées : aux Chambres des Métiers et d'Agriculture, à Ouest-Atlantique et aux Régions périphériques. A souligner encore que pour la première fois appel d'offres est lancé à des contractants pour la *« mise en valeur des canaux bretons »*.

FAIRE CONNAITRE LA « REGION »

« A peu près personne hors de cette enceinte ne connaît l'existence du C.R. », avait déploré Maurice Renard le 13 février 1975, à la clôture de la réunion budgétaire ; le président avait alors été chargé de faire une démarche près des directeurs des journaux régionaux. Un an plus tard, le 11 février 1976, René Pleven insistait : *« Nous avons beaucoup à faire pour que la population s'intéresse à ce qui se dit à ce qui s'élabore ici. »*

La Mission Régionale a réalisé deux petits dépliants dont les textes ont été soumis aux Commissions déléguées : *Les Institutions Régionales* et *La Région de Bretagne*. Ils ont été diffusés au début de l'année scolaire, en octobre, à 220 000 élèves, du cours moyen 2e année à la classe de 3e, dans plus de 2500 établissements publics et privés ; selon le bon plaisir des maîtres, bien entendu !

Dès février 1976, le préfet avait d'autre part annoncé à la presse la sortie en juin d'une *revue trimestrielle* sur la Bretagne. Le C.R. avait réagi en demandant d'être associé à la conception et à la préparation de cette revue dont il faudrait aussi étudier le coût.

Trois conseillers avaient été chargés de participer : le petit groupe est désormais élargi avec trois membres du C.E.S. (12), deux de la Mission Régionale et, ce qui est nouveau, un membre du Secrétariat des Présidents. Ils forment désormais un *« Comité de direction »*. Ce Comité déposera sans doute un projet aux réunions de janvier-février, en demandant un crédit sur le budget 1977 ; son argumentaire pourrait commencer par : *« Bien faire et le faire savoir »*.

C'est un autre proverbe, bantou cette fois, qui nous paraît le mieux ramasser la conclusion de cette chronique : *« Le lion dort avec ses dents »*.

Sur les quelques dossiers analysés aujourd'hui apparaît, en effet, la *vigilance* dont font preuve les membres de l'E.P.R., préfet, C.E.S. et C.R. Cela est vrai, depuis la mise en place de l'Institution ; nous l'avons vécu au cours de toutes les réunions ; nous essayons de le faire sentir dans chacune de nos chroniques.

(1) *Armor-Magazine*, n° 80, septembre 1976, p. 10-11. - (2) MM. Hamelin, Le Borgne, Orvoen, Thébault. - (3) *Armor*, n° 74, mars 1976, p. 10. - (4) *Armor*, n° 82, novembre 1976, p. 7. - (5) *Armor*, n° 62, mars 1975, p. 11. - (6) *Armor*, n° 64, mai 1975, p. 11. - (7) *Armor*, n° 71, décembre 1975, p. 11. - (8) Mlle Desouches, Mmes Sauvet et Darcel, MM. Thomas, Le Cabellec et Le Lann. - (9) Docteur Thomas à la Commission régionale de l'équipement sanitaire ; Jacques Pilorge à la Commission spéciale d'agrément des équipements sportifs et socio-éducatifs ; [illegible] Jean-Claude Rohel au Conseil d'administration des Oeuvres universitaires et scolaires. - (10) *Armor*, n° 72, janvier 1976, p. 11. - (11) *Armor*, n° 77, juin 1976, p. 12 et 13. - (12) Pour le C.R. : MM. Cointat, Duval, Guermeur ; pour le C.E.S. : MM. Champaud, Le Meur, Martray.

Face au désenchantement :

L'EFFICACITE

Les deux réunions de bureau du Comité Economique et Social *(C.E.S.) le 7 décembre, du* Conseil Régional *(C.R.) le 10, ont été suivies d'une rencontre des présidents avec la presse. Nous verrons que leurs propos témoignent d'une volonté soutenue de ne pas baisser les bras face à ce que le président Edgar Faure dénonçait comme* un complot contre la région.

Après avoir suivi l'agenda de l'Etablissement Public Régional *(E.P.R.) nous achèverons nos échos des dernières réunions des Assemblées tout en abordant les prochaines dont nous avons donné le calendrier (1).*

SURSAUT DES PRESIDENTS

« Le chapitre industrialisation sera doté de crédits plus importants ». André COLIN était net à la sortie du bureau du C.R. *« Création d'emplois et d'activités nouvelles sont notre souci majeur ; il faut aider la région à surmonter les difficultés de la crise, nous le ferons par un concours financier. Car c'est dans la mesure où la région prend en main son propre destin qu'elle fera preuve de son efficacité. »*

Encore faudra-t-il trouver l'argent. Pour l'instant, la modification de la loi de 1972, permettant de relever de 25 à 35 F les taxes régionales par habitant (2), est en cours d'examen au Parlement : l'Assemblée nationale a d'abord repoussé le projet, le Sénat au contraire l'a adopté ; il est donc revenu au Palais-Bourbon.

La région n'en continuera pas moins de poursuivre ses efforts sur les grands équipements indispensables pour la désenclaver : routes, fer, ports, télécommunications... Peut-être d'ailleurs la tenue du Conseil des Ministres, annoncé pour janvier 1977, à Rennes permettra-t-elle de faire le point et d'avancer, à l'instar de ce qui s'est passé à Lille le 1er décembre dernier. Au moment des réunions des bureaux, aucune information précise n'était connue ni sur la date, ni sur les modalités de ce Conseil en province.

*

Les 7 et 8 décembre s'était tenue à Paris la *Conférence des Présidents des Régions de la Communauté Européenne*, organisée par le Conseil des Communes d'Europe. André COLIN s'y trouvait pour le C.R., ainsi que Joseph MARTRAY pour le C.E.S. Celui-ci se plut à noter que ces Comités Economiques étaient une originalité française qui avait une particulière importance : s'il n'y avait qu'une Assemblée régionale élue par la population, il faudrait trouver quelque chose pour préserver cette présence active des « socio-professionnels ».

*

Cette participation du plus grand nombre à la vie régionale a été le souci majeur du bureau du C.E.S. le 7 décembre. Il a décidé de tenir des réunions partielles un peu partout à travers la Bretagne. Y seront invités, les membres de l'E.P.R. concernés par ces petites régions, les responsables départementaux ou locaux des organismes représentés au C.E.S. et tous les « actifs » intéressés.

L'opinion sera sensibilisée par des campagnes sur des thèmes précis et concrets ; la première campagne sera lancée en janvier sur

le *transport ferroviaire*. Le président n'a pas précisé pour l'instant les modalités de cette action.

Il s'agit, pour le C.E.S., de briser le *désenchantement* de ses membres. Claude CHAMPAUD voit plusieurs causes à cet état d'âme : *« le Gouvernement n'a pas la régionalisation comme objectif, les autres régions reprochent à la Bretagne de trop recevoir alors que sa « priorité » semble du passé, les avis du C.E.S. ont peu d'écho, l'Administration déçoit par son opacité et sa viscosité, la distance est grande entre les politiques et les socio-professionnels. »*

Une réforme de méthodes de travail, décidée par le Bureau, devrait également porter ses fruits. Nous jugerons sur le vécu.

SUR LES ECRANS

Sur l'agenda de l'E.P.R. depuis la réunion des Commissions déléguées (1), retenons quelques dates en plus de celles examinées ci-dessus. Le groupe de l'*Institut culturel* s'est réuni le 25 novembre puis le 27 décembre. C'est le type même de groupe *ad hoc* que souhaite voir se multiplier le C.E.S.

Le 29 novembre, le film : *Aujourd'hui la Bretagne*, était présenté à Rennes par le directeur de la Mission régionale Jean LE DIREAC'H. En mai 1974, l'E.P.R. avait attribué 70 000 F pour la réalisation de ce film, puis avait ajouté 60 000 F en septembre 1975, le Ministère des Affaires Etrangères attribuant de son côté 80 000 F pour des copies de ce film à envoyer à l'étranger, dont certaines en diverses langues.

En une vingtaine de minutes le film déroule une série de cartes postales sur les secteurs dynamiques du développement régional : les voix sont des voix locales mais sans visage, ce qui laisse une curieuse impression à qui ne les reconnaît pas.

C'est en septembre 1975 aussi que l'E.P.R. avait été saisi de l'émission d'un *timbre poste* illustrant la région de Bretagne, dans la série de 26 timbres émis par les Postes. Aucune subvention n'était demandée, seulement un avis sur la maquette. Le timbre « Bretagne » de 2,40 F sera mis en vente le 22 février 1977.

•

Notons enfin, avant de développer trois dossiers, que Claude CHAMPAUD a déposé, fin décembre, le recours au Conseil d'Etat au sujet du Parc d'Armorique (1). *« Cela permettra de voir, d'une part si un président mandaté par son C.E.S. peut déposer un tel recours, d'autre part si la façon de procéder du Gouvernement est bien conforme à l'esprit de la loi. »*

Quant à l'éventuel prêt de 4 millions en faveur des liaisons trans-Manche (1), André COLIN s'est contenté de dire : *« Il semble bien que ce sera impossible. »*

MOINS POUR L'EMBELLISSEMENT, PLUS POUR LE SOCIO-EDUCATIF

A sa réunion à Quimper en septembre dernier, le C.E.S. s'était inquiété : *« La politique des contrats de VILLES MOYENNES est née au cours du VIe Plan, mais ne lui survivra pas. D'autres modalités d'action devront donc être trouvées, permettant d'assurer, de manière générale, une qualité de vie satisfaisante dans l'ensemble des agglomérations. »*

A Bari (Pouilles italiennes) pourtant, le 22 octobre, au cours de la conférence des Ministres du Conseil de l'Europe responsables de l'aménagement du Territoire, nous avons entendu Jean LECANUET insister sur cette forme de politique : *« Nous devons organiser, pour l'Europe, une redistribution des fonctions de*

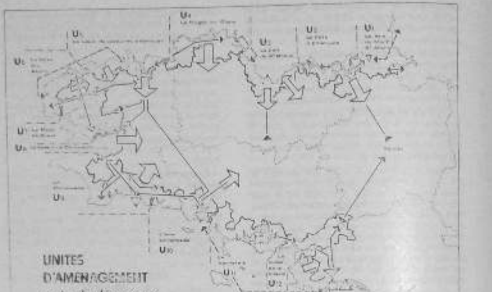

UNITES D'AMENAGEMENT
carte de découpage

l'espace géographique, en enrichissant les moyens d'action et en accroissant les pouvoirs d'intervention des villes moyennes. »

L'action en faveur des villes moyennes avait été lancée en février 1973, et fin 1974 la liste des villes avec lesquelles l'Etat s'engageait à conclure des contrats d'aménagement était close : elle comporte 82 villes de 20 000 à 100 000 habitants, dont 5 pour la « Région Bretagne ».

Au conseil interministériel sur l'Aménagement du Territoire du 26 novembre 1976, les *contrats de villes moyennes* de Morlaix et de Redon ont été approuvés. Après Vannes (C.I.A.T. du 12 décembre 1974) et Fougères (10 juillet 1975), il ne reste plus que Quimper en cours d'instruction ; son contrat ne devrait pas tarder.

Essentiellement, ces contrats ont pour objet la rénovation des sites et leur mise en valeur, l'aménagement d'espaces verts et cheminements piétonniers, assurer une meilleure utilisation des lieux pour faciliter les liaisons à l'intérieur de la ville, etc.

Une étude des 28 premiers contrats signés fait apparaître que le champ des actions couvertes est très varié mais aussi qu'il a évolué. Les actions d'embellissement, d'aménagement d'espaces libres et voies piétonnes qui représentaient 46 %, sont tombées en trois ans à 27 %. Par contre, l'ensemble des équipements culturels et socio-éducatifs est passé de 15 % pour les quatorze premiers contrats à 25 % pour les quatorze suivants.

Mi-novembre devant l'Assemblée nationale, le Ministre parlait de façon plus précise de cette politique des contrats *« qui a le mérite essentiel de préparer des rapports nouveaux entre Etat, collectivités locales et régions... Il n'est peut-être pas très sain que l'Etat reste le maître d'œuvre de la politique d'aménagement du territoire... Ne faut-il pas offrir cette responsabilité aux régions, en maintenant bien entendu l'effort financier de l'Etat. Les subventions seraient versées non plus aux collectivités locales bénéficiaires, mais aux E.P.R. »*

LA COMMISSION DES FINANCES N'EST PAS SUIVIE

Cet accroissement de responsabilité, l'E.P.R. Bretagne ne cesse de le réclamer, particulièrement pour les contrats de PAYS (3).

Les Commissions déléguées du C.E.S. et du C.R. avaient eu à interpréter, le 16 mai, les critères d'attribution de la subvention régionale de 5 millions votée en février pour renforcer les contrats de pays et de villes moyennes. Elles proposaient qu'avec cette subvention les pays intéressés puissent financer des opérations non inscrites dans le contrat, à condition toutefois qu'elles soient complémentaires.

A l'unanimité, le C.E.S. avait adopté cette position reprise par sa Commission des Finances. La Commission des Finances du C.R., au contraire, souhaitait que la subvention de l'E.P.R. soit considérée comme une subvention globale à la ville moyenne ou au pays qui ne pourrait utiliser les sommes que pour des opérations prévues dans le contrat avec l'Etat.

Yves du HALGOUET, particulièrement intéressé, demanda qu'une telle décision, si elle était prise, ne s'applique pas aux deux contrats de Ploërmel et de Vitré, car *« des dépenses sont déjà engagées. Sur trente opérations présentées dans le contrat de Ploërmel, treize ont été retenues par la DATAR pour 1,24 million ; mais l'E.P.R. ayant offert la même somme de 1,24 million, nous avons choisi de réaliser de nouvelles opérations. Nous avons élargi (certains disent « abonder ») et c'était logique. »*

« J'abonde dans ce sens » soutint le rapporteur Loïc BOUVARD, *et en Commission j'ai voté contre l'avis de la Commission des Finances. »* Guy GERMEUR, intéressé lui aussi, réclama *« que la DATAR soit plus globale dans ses futurs contrats ; non seulement l'E.P.R. mais les Chambres de Commerce ou d'Agriculture, etc., pourraient également « abonder » la DATAR. »*

La majorité du C.R. a voté pour maintenir l'interprétation des Commissions déléguées en repoussant donc l'avis de sa Commission des Finances, ce qui est exceptionnel.

LA RENOVATION RURALE CONTINUE

« Que les crédits de la RENOVATION RURALE ne soient pas détournés de leur affectation initiale spécifique par les différents Ministères ou Services intéressés, ces financements devant rester des éléments d'obtention de crédits ordinaires. » C'est sur cette remarque qu'André BELLIARD conclut son rapport au C.R., après avoir rappelé les actions Rénovation rurale au cours du VIe Plan et formulé des souhaits pour le VIIe. Il était 23 heures ce 28 septembre, personne n'avança d'autres réflexions.

Au C.E.S., dans son rapport global, Albert REVAULT s'était félicité des atouts que constituent les politiques de Rénovation rurale et des îles, en souhaitant toutefois *« que le Conseil de direction soit associé plus étroitement à la programmation de l'activité de Rénovation rurale. »* Personne non plus, dans la hâte de ce 16 septembre, n'avait relevé publiquement la remarque.

C'était pourtant, malgré une erreur de vocabulaire, mettre le doigt sur un point sensible. Depuis la mise en place de l'E.P.R. au début 1974, en effet, le COMITE DE RENOVATION RURALE (et non le Conseil de direction), ne s'est jamais réuni. Placé près du *Commissaire à la Rénovation rurale* (qui a changé pour la zone ouest en septembre 1974), ce Comité était composé de quinze représentants des organismes professionnels agricoles, de six fonctionnaires et de treize personnalités qualifiées. Depuis, bien des hommes ont disparu des fonctions qui les avaient conduits au Comité !

Le Comité donnait son avis sur les propositions que ferait le commissaire au Comité national et la DATAR. La Région intervenait donc avant, *à priori* ; désormais l'E.P.R. n'est informé qu'*à postériori*, après les décisions sur l'affectation des crédits, qui viennent *grosso modo* pour les deux tiers de la DATAR et pour un tiers des différents Ministères.

A la réunion du 30 janvier 1976, où le préfet *« communiquait pour information le programme arrêté par le commissaire »*, le C.E.S. avait réagi : *« Cette consultation ne sert à rien, l'E.P.R. devrait être consulté avant, le budget de rénovation rurale pour 1976 est de 25 millions, soit 40 % du budget de l'E.P.R., c'est donc très important ! »*

POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE VIE

En fait, les réunions de septembre permettaient de donner des avis à priori sur le programme 1977, sur lequel le C.I.A.T. (Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire) ne se prononcera qu'en avril ou mai. André BELLIARD fit quelques suggestions générales en ce sens.

Lancée en 1968, la politique de Rénovation rurale a poursuivi trois objectifs essentiels : désenclavement de la région — renforcement des secteurs secondaires et tertiaires — modernisation de l'agriculture et du monde rural. Au total la Rénovation rurale a apporté, de 1968 à 1975 inclus, près de 500 millions de francs à la Région Bretagne (la zone ouest englobe par ailleurs la Manche et huit cantons de Loire-Atlantique).

De 1968 à 1971, la plus grande partie du budget de la Rénovation rurale a été consacrée à la mise en œuvre du plan routier breton et du programme téléphonique. En 1971, première année du VIe Plan, ces deux programmes ont encore reçu des financements par ce canal, mais à partir de 1972 le relais était pris par le budget ordinaire des Ministères intéressés.

De 1972 à la fin du VIe Plan, les efforts ont porté sur les équipements en milieu rural, les études-animation engagées dans les zones-tests de développement et d'aménagements concertés, ainsi que sur certains secteurs économiques.

Pour la durée du VIIe Plan, le C.R. *« souhaite que la Rénovation rurale oriente son action plus qu'il ne l'a été possible jusqu'à maintenant, dans le sens de l'amélioration des conditions de vie en milieu rural »* : bâtiment scolaire, artisanat, animateurs, humanisation des hôpitaux, assistance ménagère près des personnes âgées...

L'AVIS DES MUNICIPALITES

Ayant fait l'objet d'une simple communication aux réunions de septembre 1976, le SCHEMA D'AMENAGEMENT DU LITTORAL BRETON ET DES ILES reviendra en janvier-février sous forme de projet. En fonction des avis formulés, le schéma définitif adopté par l'E.P.R. sera transmis au Gouvernement qui devrait l'approuver au cours du premier semestre. Alors il deviendra directive nationale d'aménagement du territoire.

Le C.R. avait conclu *« dont acte »* à la communication du préfet après les rapports de Louis LE PENSEC et Yves LE TREUT. Ce dernier avait précisé : *« Une politique de protection du littoral implique une réglementation contraignante en matière d'occupation des sols qui empêche de gâcher trop d'espace et de créer des activités incompatibles avec la protection du littoral. »*

Gabriel de POULPIQUET avait insisté : *« Il faut aussi bien connaître l'avis des Municipalités. »* En fait, elles ont été très associées à l'élaboration du schéma par L'ATELIER REGIONAL DE BRETAGNE mis en place en juin 1972 sur la demande des conseillers départementaux réunis à Pontivy le 25 mars de cette année-là (4).

Dès l'automne 1974 une première consultation mettait en effet en évidence la nécessité d'une concertation entretenue entre les techniciens, les élus et les organismes socio-professionnels concernés. Une deuxième consultation à l'échelon communal était engagée au cours du printemps et de l'été 1975, suivie d'une troisième à l'automne-hiver pour affiner l'image locale des trois *scénarios* qui se dégageaient.

Outils de travail, simple étape, ces trois scénarios devaient permettre de faire un choix en matière de développement, donc de dégager les objectifs prioritaires de l'aménagement du littoral. Ils se différencient, soit par le *type de mécanisme* : renforcement prioritaire de structures régionales (n° 1) ou appel prioritaire aux entreprises extérieures (n° 2 et 3) — soit par la *nature dominante du mécanisme* : industriel (n° 1 et 2) ou tertiaire (n° 3) — soit par *l'organisation des activités dans l'espace* qui en découle : répartie (n° 1) ou concentrée (n° 2 et 3).

Au cours du premier semestre 1976 les cinq Conseils généraux ont donné leur avis. A l'unanimité (sauf la Loire-Atlantique qui n'a pas fait de choix) ils ont privilégié le scénario n° 1, modulé selon les secteurs littoraux, par les actions des scénarios 2 et 3.

Au cours de l'été 1976 donc, un avant-projet de schéma a été rédigé qui inventorie les mesures à prendre tout de suite par le C.I.A.T., celles à mettre à l'étude ou à retenir en forme de voeux. Quatorze fiches correspondant à quatorze *unités d'aménagement* précisent pour chacune les activités économiques qu'il faut DEVELOPPER, les milieux naturels et sites à PROTEGER, comment donc ORGANISER l'aménagement de l'espace littoral.

Depuis la mi-novembre jusqu'au 22 décembre une quatrième consultation a été entreprise par l'Atelier Régional : vingt-huit réunions, la plupart à l'échelon des cantons, ont permis de recueillir une nouvelle fois les réactions des communes. Le *Comité de direction du schéma* a ensuite revu les propositions adressées aux membres de l'E.P.R. pour leur débat de janvier-février prochains.

AU CRIBLE DES CRITIQUES

Dans sa présentation orale de septembre, le Préfet avait attiré l'attention sur deux modifications aux idées de Pontivy 72 : *« D'abord toute INTERDICTION DE CONSTRUIRE a disparu du schéma. On peut le regretter, mais effectivement ce n'est pas le rôle d'un schéma général mais celui des « plans d'occupation du sol ». Ensuite la notion de TIERS NATUREL n'a pu être maintenue dans sa notion globale, car aucune Municipalité n'a accepté d'y figurer : en conséquence, il a été décidé que le tiers naturel se répartirait dans l'ensemble des communes. Le tiers naturel se retrouve en une ligne discontinue. »*

Le C.E.S. avait dès septembre réagi à la communication. Le rapporteur Jean-Yves LE MEUR s'était étendu sur *« l'agriculture littorale partie intégrante du tiers naturel. L'une des bases de l'économie littorale, elle doit être protégée, notamment contre le phénomène de consommation d'espaces. En effet, sur la zone couverte par le schéma (233 communes) l'agriculture a perdu 33 000 hectares entre 1955 et 1970. »*

Dès octobre 1974 la Chambre Régionale d'Agriculture, tout en approuvant le principe d'un schéma littoral, avait réclamé de *« le mener jusqu'au bout suivant sa logique de départ ».* Une zone littorale n'a de signification qu'articulée avec un plan de développement global ; autrement *« il risque de cautionner la désintégration totale de la BRETAGNE INTERIEURE en prolongeant les tendances régressives du passé. »*

Un mois après, les milieux professionnels de la pêche donnaient aussi leur point de vue par la Chambre de Commerce du Morbihan. *« La frange marine côtière qui fait partie du plateau continental est à concevoir dans son ensemble auquel elle est reliée, au même titre que la frange terrestre à l'égard de l'arrière-pays dans un aménagement en profondeur. »* Ils se félicitaient en même temps d'un *Schéma d'Aptitude et d'Utilisation de la Mer* (S.A.U.M.) dans le Morbihan.

La Conférence Régionale des Métiers reprenait, pour sa part, la nécessité *« d'articuler le littoral et la Bretagne intérieure »*, et faisait appel à sa prudence pour *ne pas nuire « au tissu artisanal existant ».*

En adoptant le rapport de sa Commission, le C.E.S. fit joindre en complément les propositions de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie présentées par Jean GUYOMARC'H : *« Si les dossiers proposés aujourd'hui ne peuvent en aucune manière constituer une réponse à l'objectif défini à Pontivy, il est encore possible de rectifier le tir. »*

Dans un document de 36 pages, la C.R.C.I. avait fait connaître déjà en juin dernier sa position sur un ton très sévère. Elle reprochait au projet de schéma *« le postulat selon lequel l'aménagement spatial du littoral ne peut être défini et entrepris sans qu'ait été retenu au préalable un type de développement économique... Ce ne sont pas les activités économiques qui consomment l'espace littoral..., mais essentiellement l'extension anarchique de l'habitat résidentiel. »*

L'Atelier se défend d'avoir posé ce postulat

(1) *Armor Magazine* n° 83, décembre 1976, p. 7 - (2) *Armor* n° 82, novembre 1976, p. 6, note n° 2 - (3) *Armor* n° 78-79, juillet-août 1976, p. 6 (et ses références à *Armor* n° 76, mai 1976, p. 12, et *Armor* n° 68, octobre 1975, p. 14). (4) *Armor* n° 54-55, juillet-août 1974 : Vers un schéma opposable au tiers. La politique du littoral, très liée à la politique foncière est revenue maintes fois dans les débats de l'E.P.R. : Préparation du VIIe Plan : *Armor* n° 60, janvier 1975 - Plan Océan Bretagne : *Armor* n° 68, octobre 1975 - Etudes interrégionales : *Armor* n° 77, juin 1976 (les Pays de Loire chargés de conduire cette étude sur le littoral ont organisé une première réunion de démarrage) - Conservation du littoral : *Armor* n° 78-79, juillet-août 1976.

et il a préparé une réponse point par point à l'analyse critique de la C.R.C.I. Comme quoi l'effort de concertation n'a pas suffi pour éviter les ambiguïtés !

En proposition la C.R.C.I. demande de réaliser « *une étude de l'aptitude des différents sites à recevoir telle ou telle activité. Une telle carte des disponibilités fait actuellement cruellement défaut lorsqu'il s'agit de présenter la Région à des investisseurs potentiels* ». Il serait intéressant également « *d'inventorier et de mettre en évidence les activités dont l'existence ou le développement est, sur le littoral, incompatible, en conflit ou en concurrence avec d'autres activités* ».

En tout cas l'intervention de Jean GUYOMARC'H avait provoqué un soupir de soulagement de Pierre LAURENT : « *Je suis bien heureux de voir la C.R.C.I. se préoccuper d'environnement !* »

CREDITS SUR PLACE EN HAUSSE DECONCENTRÉS EN BAISSE

Entre les réunions du Comité Economique et Social *(C.E.S.) et du* Conseil Régional *(C.R.), le Président de la République aura fait, les 7 et 8 février, une visite à la Bretagne maritime (Lorient, Roscoff...) et à la Bretagne intérieure (Ploermel, Dinan...). Ce contact avec l'Armor et l'Argoat lui aura peut-être permis de préciser ses idées sur la politique régionale,* « indispensable levier pour créer une véritable solidarité européenne », *disait le 13 janvier son ministre de l'Aménagement du Territoire Jean Lecanuet aux « journalistes du développement régional ».*

Quant au Conseil des Ministres qui devait se tenir à Rennes en janvier, il a été reporté au printemps, après les élections municipales de mars. Si ces dernières entraînaient des changements de noms parmi la dizaine de représentants des communes au C.R., il n'y a pas de modification attendue pour la séance d'élections du 2 février.

Par contre, les élections consulaires du 25 octobre dernier dans les Chambres de Commerce et d'Industrie, conduiront celles-ci à modifier leur représentation au C.E.S. (1). Jean Guyomarc'h ayant démissionné pour raisons personnelles, le bureau du C.E.S. devra de toute façon être complété.

UNE AVANCE N'EST PAS UN PRET

La loi de 1972 créant les *Etablissements publics Régionaux* (E.P.R.) prévoit que les recettes pour l'année doivent être votées avant le 15 février (art. *18*). Ce sera vite fait, car le C.R. s'est prononcé dès septembre pour un maximum de 30 F par habitant (2).

C'était dans l'hypothèse où le plafond des ressources fiscales autorisées serait porté de 25 à 35 F par habitant. Ce bond de 40 %, modifiant la loi de 1972 (art.18), a été voté par le Parlement et publié au *Journal officiel*, le 30 décembre 1976 (art. 66 de la loi de finances pour 1977).

La Bretagne a toujours été prudente, se situant par exemple l'an passé, avec 22,92 F, tout près de la moyenne nationale de 22,32 F (3). Onze régions sur les vingt et une avaient opté pour le maximum de 25 F, le plus réservée ayant été Midi-Pyrénées qui s'était contentée de 14,65 F.

C'est donc sur la base de 30 F que le préfet a préparé un budget de près de 143 millions, équilibré en recettes et dépenses. Les recettes fiscales y représentent en arrondi 78 millions, le remboursement de l'annuité d'emprunt télécommunications 17 millions, et les nouveaux emprunts le tiers du budget total, soit 48 millions. Après l'avis du C.E.S., le C.R. devra fixer définitivement ce budget ou le modifier.

14,5 millions d'emprunt doivent aller à la desserte de la Bretagne en gaz naturel, 21,5 à l'aménagement des axes routiers nord-sud, 5 millions pour la politique régionale de l'eau et 7 pour une troisième tranche du programme de développement des *télécommunications*. En réalité la trésorerie de l'E.P.R. étant tout à fait à l'aise, l'emprunt ne sera pas souscrit : il reste en effet en trésorerie de 40 à 50 millions, la complexité des procédures entraînant la lenteur des versements pour les travaux lancés et d'autres travaux n'étant pas encore engagés.

Le jeu continuera car les avances à l'administration de P. et T. ne sont pas des prêts ; c'est pourquoi apparaissent en recettes 1977 les remboursements des avances déjà consenties : 10 millions sur la première tranche, 7 sur la seconde. Mais c'est un jeu qui permet d'intensifier l'effort de rattrapage de la région en matière de télécommunications, particulièrement en milieu rural. Ainsi, par les seuls crédits budgétaires, le programme 1977 permettra aux P. et T. de lancer pour 730 millions de travaux, dont la construction de 36 000 lignes rurales.

DES TRACES ECRITES, S.V.P.

Les télécommunications ne sont qu'un des seize titres du dossier « *Politiques régionales et programmes d'action prioritaires* ». Après avoir fait l'objet d'une réunion spéciale du C.R. le 9 octobre, les PAPIR (programmes d'action prioritaires d'intérêt régional) rentrent dans le rang. Des treize d'abord envisagés, neuf avaient été retenus (4) : il faudra encore en supprimer. Les bureaux avaient déjà pressenti qu'il faudrait réduire à quatre ces programmes (5).

Le préfet explique : « Les régions demandent à l'Etat 23 milliards pour financer leurs PAPIR, alors que 20 seulement étaient prévus. De plus elles voudraient en affecter 90 % aux équipements alors que ceux-ci ne représentent normalement que 30 % de l'ensemble du budget civil de l'Etat. La Bretagne pratiquement demandait une augmentation de 30 % d'un Plan sur l'autre (du VIe au VIIe). »

Il faudra donc se montrer moins gourmand. En « consolante », le préfet lasse entendre que « *le budget 1978 de l'Etat tiendra compte, dans toute la mesure du possible, des demandes des régions... La mise au point des PAPIR sera poursuivie au cours de l'année.* »

Pour cette année, restent [illegible] PAPIR : « *Mer et façades maritimes* », nouvelle [illegible]pellation des « Pêches » (4) - « *Eau - Assainissement* » et le *Gazoduc*. Puis, en pointillé, « *enseignement technique* et *La plate-forme australo-portuaire* de Brest. Nous y reviendrons après les débats.

Le programme « *hôpitaux* » [illegible] *fait le Plan médico-hospitalier breton* su[illegible] *le gouvernement s'est engagé* [illegible] *par Mme Simone Veil (5). Certains* [illegible] *voudraient bien voir dans le dossier des traces écrites de cet engagement.*

Ils réclamaient aussi des traces écrites de l'engagement de l'Etat sur la réalisation du *gazoduc*. Le dossier du préfet donne photocopie d'une lettre du Premier Ministre datée du 17 décembre. Il n'y est pas question de chiffre. Par contre, cinq jours après, le 22 décembre le ministre chargé de l'Aménagement du Territoire Jean Lecanuet donnait des chiffres au président André Colin : d'accord pour apporter en trois ans 40 millions à Gaz de France sur le FIAT (Fonds d'Intervention d'Aménagement du Territoire), de lui accorder des autorisations d'emprunt puisque la région affecte au projet 60 millions.

Néanmoins la desserte de Pontivy reste indécise et le problème de la tarification n'est pas traité.

Bien que perdant son titre de PAPIR, l'aide aux *îles du Ponant* ne s'en poursuivra pas moins. Par contre, celui sur le *Remembrement* est rayé : le ministre de l'Agriculture se refuse à privilégier certaines régions par rapport à d'autres et cherche donc à gérer la pénurie de crédit.

Quant à *l'Institut Culturel*, il reste toujours à préciser ses statuts et son programme. Le groupe compétent, réuni le 27 décembre, n'a pu livrer ses réflexions, avant l'impression des dossiers, il le fera en séance publique ; l'un des ses membres nous a confié : « *Les observations préfectorales sur certains articles des statuts promettent des discussions passionnées !* »

QUELQUES ACTIONS NOUVELLES

Sous le titre des « Politiques régionales » figurent bien sûr les grandes actions classées prioritaires depuis longtemps. Le *programme routier régional*, aidé à 60 %, entraînera donc de faire appel à l'emprunt pour faire face aux 38,6 millions de dépenses.

L'agriculture, l'élevage et l'aménagement rural auraient, pour leur part, près de 8 millions pour les actions très variées déjà engagées : identification des bovins, silos portuaires, station pathologique porcine...). Deux opérations nouvelles sont proposées : l'une pour améliorer les conditions phyto-sanitaires de la production des plants de pommes de terre, l'autre pour la construction au port de Saint-Malo, des superstructures nécessaires au déchargement accéléré des phosphates utilisés dans la fabrication des engrais consommés en Bretagne.

Engagée depuis trois ans, la politique de *réserves foncières* se verrait attribuer 2 millions de F. *Le Plan mineur breton* recevait 2,25 millions ; échelonné sur cinq ans, ce plan est en forme de contrat signé le 2 octobre 1975 avec le B.R.G.M., donc indirectement avec l'Etat. *Seul le fait qu'il a été lancé avant le début du VIIe Plan*, précise le préfet, *a empêché de le faire figurer officiellement parmi les PAPIR.* »

La poursuite d'aide aux *Villes moyennes et Pôles* entraînerait la même subvention que l'an passé, soit 5 millions. Le *Parc Naturel Régional d'Armorique* apparaît comme une nouvelle [illegible] au budget, tant pour ses équipements que pour son fonctionnement : proposition : 85 000 F.

* * *

Nécessaire pour des dépenses imprévues et urgentes les commissions déléguées ayant compétence pour les participations inférieures à un million, le *fonds d'intervention* devrait être doublé. Contrairement au budget de 1974, le C.R. a d'ailleurs les deux années suivantes voté pour un crédit inférieur aux propositions du préfet : 6 millions au lieu de 10 en 1975, 8 au lieu de 9 en 1976. Cette fois le préfet baisse à 5 millions.

Pour les crédits *d'études*, l'enveloppe d'un million serait reconduite. Quant au *fonctionnement* il monte à 3,2 millions. En effet le C.R. a recruté un nouveau conseiller technique à mi-temps (6), en plus des trois conseillers, de la documentaliste, de deux secrétaires et du chauffeur. (dont l'habillement revient à 2500 F !) : de sorte qu'il ne reste plus qu'un demi-poste disponible pour atteindre le maximum de huit (7).

Une revue trimestrielle d'information entre également dans ce budget. La rubrique « Frais d'information et de relations publiques » passe ainsi de 220 000 F en 1976 à 480 000 F. Le « *Comité de rédaction* » apportera peut-être quelques éclaircissements sur cette revue dont nous avons déjà parlé (8).

A l'étroit dans les actuels locaux, le secrétariat des présidents devrait bénéficier de bureaux plus vastes et mieux adaptés. Un crédit est dégagé et l'E.P.R. négocie avec la Chambre des Métiers d'Ille-et-Vilaine la possibilité de construire de nouvelles salles ; l'adresse rennaise resterait donc la même.

« RECHERCHONS INDUSTRIELS... »

D'un million l'an passé, le crédit en faveur de l'*industrialisation* passerait à 6,5 afin de renforcer le régime des aides. André Colin avait exprimé fortement la volonté du bureau sur ce point (9). Mais sous quelles formes ? Trois ont été retenues : poursuite de la politique des usines-relais, aide à la commercialisation de terrains industriels et artisanaux, aide spécifique à des zones industrielles d'intérêt régional.

Cinq usines-relais avaient pu être aidées par la région en 1976, à Fougères, Redon, Montaix, Plesin-Trigavou, Louvigné-du-Désert. C'est donc l'Ille-et-Vilaine qui a été le principal bénéficiaire. Malgré tout le crédit d'un million n'a été dépensé qu'aux trois quarts en ce domaine où l'Etat n'intervient pas. Par comparaison, et leur effort inspire la proposition du préfet, les Pays de Loire ont pour leur part financé une trentaine d'usines-relais.

Est-ce la bonne solution ? L'Aquitaine, par exemple, préfère aider la construction de l'usine adaptée tout de suite à l'entreprise qui la demande. La formule de location-vente peut être retenue.

Au 1er janvier 1977 il y avait dans les *zones industrielles* environ 1300 hectares de terrains disponibles, dont 600 équipés. Or, au cours du VIe Plan, la moyenne d'utilisation a été à peine de 200 hectares par an ; il y a trois années d'avance. L'important est donc d'abord de vendre ces hectares ; c'est un problème de commercialisation.

L'E.P.R. pourrait attribuer au maître d'ouvrage 5 F par mètre carré vendu, ce qui permettrait de baisser le prix de vente et donc d'être plus compétitif. Cette forme d'aide à la commercialisation des zones industrielles pourrait aussi bien s'appliquer aux zones à vocation artisanale, en plus du soutien de la Rénovation rurale.

Le vrai problème reste néanmoins celui de la *prospection industrielle*, soit sous forme de décentralisation, soit sous l'aspect de promotion des entreprises locales. L'association Ouest-Atlantique doit participer à la réunion du C.E.S. pour apporter sa contribution en la matière.

Parce qu'elles ont un intérêt régional sous l'angle façades maritimes pour Brest, sous l'angle Bretagne intérieure pour Loudéac, deux dossiers de zones industrielles seraient privilégiés. Pour Brest l'aide de la région pourrait être de participer aux annuités d'emprunts pour les superstructures de la cale de radoub jusqu'à sa rentabilité.

LA SANTE PRIVILEGIEE

Sous douze rubriques le préfet présente, conformément à la loi, un dossier sur « *L'utilisation des crédits de l'Etat* » en 1977. Au cours de 1976, des innovations importantes ont été apportées à la procédure de consultation par le gouvernement, dans le cadre de sa politique de décentralisation.

Cinq décrets en effet, publiés au *Journal officiel* des 11 et 19 janvier, ont transféré aux E.P.R. les pouvoirs exercés antérieurement par les préfets de région (10). Ils concernent la répartition entre les départements des enveloppes de crédits de l'Etat attribués à la région pour la réalisation de certains investissements d'intérêt départemental.

Dans l'ensemble, la dégradation des possibilités budgétaires se répercute dans les crédits de tous les ministères, soit par une nette diminution, soit par l'érosion monétaire pour des sommes analogues, par exemple pour l'Education. Seul le *Ministère de la Santé* fait exception : 48,4 millions cette année contre 41,2 l'an passé.

Ce domaine de la santé, outre le plan médico-hospitalier, pourrait être, selon le préfet, épaulé par l'E.P.R. Il s'agirait d'aider les municipalités de la Bretagne intérieure à acheter ou aménager des locaux destinés à l'installation de médecins. Un certain nombre de cantons de l'intérieur sont sous-médicalisés, il conviendrait donc d'encourager les communes qui prennent des initiatives pour fixer des médecins.

La Rénovation Rurale affecterait d'ailleurs à cette opération 300 000 F. Le global de ce programme Rénovation Rurale s'élève à 23 millions répartis entre les départements selon une clé obtenue à partir de trois critères au lieu de quatre l'an passé. En effet, la notion de « Bretagne intérieure » restant trop peu précise, ce critère a été éliminé. Restent : la population de la Bretagne rurale, la population des cantons dont la densité est inférieure à 50 habitants par kilomètre carré, enfin la population des cantons dont la population a diminué entre les recensements de 1968 à 1975.

Selon ces critères les Côtes-du-Nord reçoivent 28 %, le Morbihan 25 %, l'Ille-et-Vilaine 24 % et le Finistère 23 %.

REPLIQUE A LA SECHERESSE

En citant les rapports sur *l'Institut Culturel de Bretagne* (déjà évoqué) et la modification de la Charte du *Parc National Régional d'Armorique*, nous aurons fait le tour de l'ordre du jour.

Comme à l'accoutumée cependant, le préfet apporte des *Réponses aux vœux et communications* des dernières réunions. En deux pages, notamment, il fait le récapitulatif des aides de l'Etat aux agriculteurs à la suite de la sécheresse de l'été dernier : 810 millions.

Elles correspondent aux aides exceptionnelles de 200 F par unité de gros bétail, aux remboursements d'intérêts sur les prêts « Jeunes cultivateurs » ainsi que sur les prêts spéciaux élevage, aux crédits de 2 millions ouverts en août dans chaque département pour faire face aux situations les plus graves, à l'indemnisation des transports de paille et fourrage divers (14,5 millions pour 205 000 tonnes) et aux prêts « calamités » : 50 millions sur sept ans.

Liés à la sécheresse aussi, les incendies de forêt : 5500 hectares, surtout dans le Morbihan et en Ille-et-Vilaine, ont entraîné la mise sur le marché de 150 000 mètres cubes de bois brûlés, soit 150 % de la production bretonne annuelle normale. Il aurait fallu une loi pour faire bénéficier les propriétaires ou exploitants forestiers d'une aide financière directe. Seules des aides du Fonds Forestier National pourront être accordées pour le reboisement.

***

Très gros dossier, enfin, le projet de *Schéma d'Aménagement du Littoral breton et des îles* sera l'occasion d'un large débat. Nous avons ouvert le document dans notre dernière chronique, contentons-nous de reprendre ici pour notre conclusion la petite phrase placée en exergue : « *Le premier effort de l'aménagement volontaire : ne pas se laisser mener sur de chemins qui tournent progressivement le dos aux objectifs retenus.* »

(1) Les nominations des six membres devant être faites par les six Chambres (sur huit dans la région) désignées par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie. Renouvelée le 17 janvier, celle-ci a préféré différer sa décision de sorte que, pour cette réunion du C.E.S., il n'y aura pas de changement. - (2) Armor Magazine n° 82, novembre 1976, p. 8. - (3) Armor n° 78, mars 1976. « Il serait inique de gonfler artificiellement la fiscalité. » - (4) Armor n° 83, novembre 1976, p. 7. - (5) Armor n° 83, décembre 1976. - (6) Jean-Yves Cozan (directeur du Comité de développement et d'aménagement du Finistère). - (7) Armor n° 78, avril 1976, p. 13. - (8) Armor n° 83, décembre 1976, p. 9. - (9) Armor n° 84, janvier 1977, page 7. - (10) Armor n° 78, avril 1976, p. 13.

POUR LA 1re FOIS, LA REGION SE FAIT MAITRE D'OUVRAGE

« La participation active de ceux qui sont directement concernés, c'est-à-dire des habitants des régions eux-mêmes, est indispensable. En Bretagne vous avez fait des efforts considérables pour prendre en main votre destin. L'action de votre Etablissement Public Régional est exemplaire à cet égard. »

Ce bouquet de fleurs émaillait le premier discours du Président de la République au début de son périple breton des 7 et 8 février. C'était à Dinan. La chronique de ce mois et celles des mois à venir montreront dans quel sens vont les efforts de l'E.P.R. et comment il cherche à innover dans son corset légal. Auparavant, restons un peu avec le chef de l'Etat.

DE COLBERT A GISCARD

« Exemplaire la concertation entre l'Etat et l'E.P.R., qui a permis le gazoduc, votre plan routier régional (20 millions supplémentaires seront annoncés et la déviation de Dinan, et l'assurance d'achever Paris-Brest pour 1980), *exemplaire votre plan minier* (notamment la recherche du cuivre (1)), *vos avances remboursables aux Télécommunications* (le préfet dira au C.R. qu'un E.P.R. ne peut envisager des avances remboursables, ce que la Commission des Finances souhaite pourtant développer !), *votre plan médico-hospitalier, votre politique de villes moyennes et de contrats de pays. »*

Notons tout bonnement un oubli parmi toutes ces actions exemplaires : l'Institut Culturel de Bretagne ! Oubli qui deviendra étonnant le lendemain à Ploërmel lorsque Valéry Giscard d'Estaing indiquera, *« en réponse à un vœu exprimé par votre Conseil régional, que le gouvernement est disposé à conclure avec les instances de la région une charte culturelle destinée à favoriser le maintien des cultures bretonnes sous toutes leurs formes ».*

Pour écouter ce premier discours à Dinan le CONSEIL REGIONAL (C.R.) n'avait pas tout entier répondu à l'invitation du Président de la République qui recevait les conseillers (ironie des patronymes !) au Théâtre des Jacobins : les Communistes puis les Socialistes avaient annoncé leur défection ; Charles Josselin, tout particulièrement, « a estimé que ce n'était pas le verre à la main que l'on discutait sérieusement. En d'autres temps les propos « autour d'un pot » sont particulièrement prisés ! André Colin, expérience faite, estima d'ailleurs que la formule était excellente qui permettait à tout un chacun (nous, journalistes, tout aussi aisément) de parler au Chef de l'Etat.

Bref, Charles Josselin était tout de même à Dinan, mais « de l'autre côté de la barrière » : comme président de Conseil général il avait sollicité une entrevue particulière qui lui avait été refusée, alors il s'était mêlé aux manifestants d'opposition ; son attitude fut jugée des « plus impolies » ; à Vannes, par contre, Yves Allainmat sera, « par courtoisie », à la réception.

Le soir à Quimper il y avait aussi quelques absents volontaires, sans annonce publique, parmi les membres du COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL (C.E.S.). Valéry Giscard d'Estaing leur parla politique économique générale, sauf précisément pendant le temps de l'apéritif (une heure un quart) où nous étions également. Il souligna, au cours des échanges, *« qu'un des problèmes pour les Bretons était de faire des paris sur l'avenir de la Grande-Bretagne. Nul ne sait, en effet, ce qu'elle peut devenir avec son pétrole, ni comment elle évoluera dans la Communauté européenne ».*

En tout cas, *« vos liens avec la Grande-Bretagne »* sont un aspect des chances de votre avenir sur la mer. *« La Bretagne a maintenant tous les atouts pour regarder sans crainte vers la mer, pour être l'un des points forts de la façade maritime française. »* A part le curieux « maintenant », car cet atout, la Bretagne l'a toujours eu, cette petite phrase fut comme un refrain essentiel à Dinan, Roscoff, Saint-Guénolé, Vannes (séance consacrée au littoral où fut cité en bien le Schéma d'Aménagement du Littoral Breton et des îles, adopté avec quelques amendements par le C.E.S. et le C.R.). Ploërmel. A Quimper même, précisément aux membres du C.E.S., Valéry Giscard d'Estaing, rêvant de Colbert, confia : *« Je voudrais que ma présidence soit marquée par la relance de la vocation maritime de la France, et la Bretagne est l'une des grandes chances de la France. »*

« Un voyage de plus », disaient les uns, « un tiens bon vaut mieux que deux tu l'auras », disaient d'autres : le chef de l'Etat avait senti le scepticisme : *« La France est fatiguée des promesses non tenues ; je ne promettrai que ce que je pourrai tenir. »* Et de conclure à Ploërmel : *« Je le dis solennellement : la priorité reconnue à l'Ouest dans l'aménagement du territoire sera entièrement maintenue. »*

En vain pourtant, au-delà des quelques fleurs à l'E.P.R., les intéressés ont-ils attendu, ne serait-ce qu'une petite phrase, sur l'extension des compétences des régions.

POUR LA PREMIERE FOIS SCRUTIN DE LISTE

Sous la présidence du doyen d'âge Yves Estève, qui fit de nouveau *« preuve d'autorité et de sens de l'humour »*, dira André Colin, la reconduction du bureau ne posa aucun problème le 2 février.

En présentant la candidature d'André Colin à la présidence, François Le Douarec l'assura de l'unanimité des votants d'Ille-et-Vilaine — les scrutateurs comptèrent 45 voix pour et un bulletin blanc. Yves Le Foll, dont Louis Le Pensec avait annoncé la candidature, obtint les 11 voix de l'opposition présente.

Cinquante-sept suffrages exprimés, cela voulait dire qu'il y avait vingt absents : le record d'absentéisme au C.R. pour l'élection de son président et de son bureau. Le vide de la région brestoise était particulièrement remarqué, d'autant que les travaux en commissions la concernaient particulièrement.

Jacqueline Desouches, cependant, était là ; c'est peut-être ce qui lui valut une voix au cours du scrutin pour les vice-présidences. Pour la première fois depuis la [illegible] du règlement intérieur en septembre dernier, le vote se fit au scrutin de liste. Auparavant, Louis Le Pensec avait demandé une [illegible] suspension de séance pour [illegible] à la majorité de réfléchir encore [illegible] » sur sa position qui conduit à exclure [illegible] du bureau (2). Félix Leyzour [illegible] en effet *« une représentation proportionnelle comme nous le faisons au Conseil général des Côtes-du-Nord ».* Communistes et Socialistes refusèrent donc pour la quatrième fois de participer au vote après l'invective de Louis Le Pensec : *« Les Bretons apprécieront ce [illegible] restrictif et borné ! »*

Les quatre vice-présidents, un par département toujours, furent réélus : Guy Guermeur, 41 voix ; Jean Hamelin, [illegible] ; Bernard Lemarié, 45, et Joseph Yvon, [illegible]. Jacqueline Desouches, socialiste, obtenait donc le suffrage d'un (ou d'une) de la majorité, ainsi que Alphonse Arzel, Marc Bécam et Louis Le Montagner. Le 5e poste, réservé à l'opposition depuis deux ans (3), reste vacant.

Scrutin de liste également pour les quatre secrétaires, un par département eux aussi : ce sont les mêmes : Henry Bérard, 43 voix ; Pierre du Chelas, 46 ; André Glon, 47, et Ferdinand Thomas, 44. Là encore Alphonse Arzel fut nommé deux fois, ainsi qu'Alphonse Ménand.

Aucun changement n'intervint non plus pour les présidences des quatre commissions : Jean-Pierre Chaudet, Michel Cointat, Michel Duval, Yves du Halgouët ont été reconduits dans cette fonction.

REACTION DU C.E.S. PROMPTE MAIS IGNOREE

Elles aussi, les Chambres de Commerces et d'Industrie ont reconduit pour l'instant leurs mandataires et le C.E.S., réuni le 20 janvier, était pratiquement celui de septembre. Dans un discours très structuré, le Président Claude Champaud passa en revue les divers secteurs économiques bretons, notamment les problèmes de l'emploi.

De suite il annonça plusieurs initiatives décidées par le C.E.S., à commencer par la parution prochaine d'un LIVRE BLANC pour *« dénoncer sans concession les discriminations dont notre région est victime sur le plan de la politique ferroviaire ».*

Pour intéresser plus largement le public aux travaux du C.E.S., le TABLEAU DE BORD publié chaque mois depuis un an (4) sera désormais adressé aux journalistes ; le Président passait immédiatement aux actes en le leur présentant dès le lendemain.

Le C.E.S. ira tenir des REUNIONS DECENTRALISEES à travers la Bretagne, le but recherché est double : faire connaître le C.E.S., le faire bénéficier de la réflexion des « forces vives » des départements ou des petites régions. Une première réunion regroupait le

9 février, à la Chambre de Commerce de Saint-Brieuc, une cinquantaine de personnes autour du Président et quelques membres du C.E.S. du département des Côtes-du-Nord.

C'est au cours de cette séance que Claude Champaud annonçait son intention de réunir le bureau du C.E.S. pour demander une *réunion extraordinaire* afin de travailler le projet de CHARTE CULTURELLE annoncé la veille à Ploërmel. Ce 8 février, le C.E.S. avait pris l'initiative d'acheter une page du quotidien *Le Monde* (reste à savoir sur quel budget cette page *« PUBLICITÉ »* pourrait se retrouver à l'E.P.R. ?), page réalisée par quatre articles de Claude Champaud, Jean Rouyer, Elie Chemin et Alphonse Boulbain. Le Président y parlait des *« ostracismes dont la langue et la culture bretonnes continuent à être l'objet ».*

Pour travailler cette Charte Culturelle, la commission compétente du C.E.S. s'est réunie le 21 février et le bureau se réunit le 1er mars. Le C.R. lui, a lié Charte Culturelle et Institut Culturel de Bretagne ; nous y reviendrons plus longuement le mois prochain ; remarquons simplement qu'au cours des débats du C.R. il n'a pas été du tout question de cette éventuelle « réunion extraordinaire » !

Mais le préfet, par contre, a pris les devants : par lettre du 17 février : *« Pour étudier les problèmes posés par l'élaboration d'une Charte Culturelle intéressant la région de Bretagne, j'envisage de créer un Comité. »* Les destinataires (5) sont invités à répondre avant le 1er mars afin que la première réunion puisse avoir lieu avant l'ouverture de la session parlementaire.

RECENSER LES LOCAUX LES OUTILS INEMPLOYES

Félix Leyzour aurait trouvé *« normal que le débat général du C.R. ait lieu avant la venue du Président de la République »*, mais André Colin fit adopter l'ordre du jour à mains levées, et la séance d'élections du 2 février ne fut publiquement suivie que des discours du Président et du préfet.

« Après un an d'expérience à la présidence du C.R., j'ai mieux saisi votre volonté d'animation, d'incitation à l'entreprise, de coordination des actions départementales et locales ; c'est ce chemin qu'il faut suivre... Le C.R. doit faire naître en son sein une authentique conscience régionale. »

La préoccupation majeure restait celle exprimée après la réunion du bureau en décembre (6) : l'emploi par l'industrialisation. Certes, les compétences de l'E.P.R. sont limitées, *« La réglementation rigoureuse laisse cependant place à nos interventions en faveur des petites et moyennes entreprises. »* Et André Colin d'annoncer le dossier particulier de l'industrialisation pour laquelle les crédits affectés passent de 1 à 6,5 millions (7). Nous reparlerons plus tard des modalités.

Claude Champaud avait mis l'accent sur un point particulier après avoir noté que le noyau dense de la population active, les 25-29 ans, a vu le chômage qui le touche s'accroître de 9 % en un an. *« L'exode auquel la jeunesse bretonne la mieux formée ou la plus audacieuse se voit contrainte, porte à craindre qu'il ne se trouve pas assez de jeunes naifs, courageux et ambitieux pour créer les unités productives qui combleront les vides laissés par la crise dans les rangs des entreprises bretonnes. »*

Jean Rouyer allait commenter : *« Laissez les vivre »* en parlant des entreprises bretonnes. Et de soulever le problème de l'*Association Ouest-Atlantique* : *« Elle intéresse 14 départements, il faut organiser quelque chose à notre échelle. »*

Henri Ducassou suggéra de créer un petit groupe qui travaillerait en liaison avec les organismes existants ; le projet fut adopté à l'unanimité.

BUDGET REGIONAL 1977
(en milliers de francs)

DEPENSES	Proposition du préfet	Avis du C.E.S.	Décision du C.R.	dont emprunts
Politiques régionales				
• Programme routier	38 973	41 373	38 973	21 500
• Agriculture	7 735	9 935	9 935	2 200
• Réserves foncières	2 000	2 000	2 000	
• Plan minier	2 250	2 250	2 240	
• Iles du Ponant	675	675	675	
• Villes moyennes et Pays	5 000	5 000	5 000	
• Industrialisation	6 500	6 500	6 500	
• Télécommunications	25 950	25 950	25 950	7 000
• Eau-Assainissement	7 500	7 500	7 800	5 300
• Education	7 250	7 250	7 250	
• Parc d'Armorique	750	750	750	
• Mer - façades maritimes	9 647	9 757	9 507	
• Gazoduc	18 500	18 500	18 500	14 500
• Fonds d'intervention	5 000	5 000	5 000	
• Etudes	1 000	1 500	1 000	
• Fonctionnement	3 260	3 260	3 240	
• Réserve non affectée	872	412	1 042	
Total	142 862	147 862	145 362	50 500

RESSOURCES	
— *Recettes fiscales*	
• Taxe sur les permis de conduire (taux : 10 F)	5 940
• Taxe additionnelle sur les cartes grises (taux : 18 F/cv)	25 000
• Taxe additionnelle aux impôts locaux (1,32 %)	19 322
• Taxe additionnelle aux droits de mutation (1,20 %)	27 600
Equivalent par habitant : 30 F - Total	77 862
— Remboursement de l'avance consentie aux Télécommunications	17 000
— Emprunts	50 500
Total	145 362

Au C.R., Félix Leyzour fit une autre demande : *« Recenser les entreprises, les usines qui ont fermé leurs portes, laissant des locaux inoccupés, des machines inemployées. J'ai le sentiment qu'un tel bilan ferait apparaître un énorme gâchis ».* A la fin de la discussion sur le rapport industrialisation, Félix Leyzour, qui n'avait pas eu de réponse, insista pour savoir si une suite serait donnée à sa demande. *« Ce sera fait »*, répondit simplement le préfet.

Cette préoccupation de l'emploi domine toutes les rubriques, car *« pour que les entreprises soient concurrentielles, il faut,* dit Jean Rouyer, *les mettre à même de l'être grâce à des infrastructures correctes : routes, rail, ports, avions... »* C'est pour cela que le budget est bâti.

IMPOT OU EMPRUNT ?

Comme nous l'avons rappelé dans notre dernière chronique, le budget 1977 (voir tableau ci-joint) a été aisément établi en ce qui concerne les recettes fiscales sur la base de 30 F par habitant. Il a fallu toutefois arrêter les pendules pour que ces recettes soient votées « avant le 15 février » (8). A deux millions et demi près, l'ensemble des dépenses votées par le C.R. correspondent aux propositions du préfet ; le C.E.S. les avait, quant à lui, majorées de cinq millions.

Rappelons qu'en 1975 le C.R. avait diminué les recettes fiscales proposées par le préfet de 12,4 millions, et l'année dernière de 2,1 millions. Il faut encore noter qu'en début d'année les chiffres avancés ne sont que des prévisions sur les diverses taxes : ainsi, l'an passé est apparu un excédent de recettes fiscales d'un peu plus de 7 millions, soit tout de même près de 12 % de mieux ! Ces quelques millions seront à affecter à la prochaine réunion de septembre.

Sur les 140 millions du budget, 63 millions correspondent à des dépenses déjà votées les années précédentes, 55 concernent des programmes engagés eux aussi les années passées ; avec les divers fonds et le fonctionnement, il ne reste qu'une vingtaine de millions pour des interventions nouvelles. Nous avons passé en revue, le mois dernier, les différents chapitres.

La situation de la trésorerie a conduit les deux Commissions des Finances à des réflexions fort intéressantes. La donnée de départ est simple : au 31 décembre 1976, l'E.P.R. disposait exactement de 101 570 818 francs ; dans ce nombre les emprunts non contractés représentent 40,5 millions, seulement 10 millions ont pu être placés en bons du Trésor, le reste dort au Trésor (9) !

Au C.E.S., le 27 janvier, Jean Rouyer fit une proposition de bon sens : puisque notre trésorerie permet de se passer de certains emprunts, pourquoi maintenir leur autorisation ? *« L'E.P.R. ne devrait-il pas annuler purement et simplement l'autorisation d'emprunt non réalisé quelques années après la date de décision ? »* Le préfet se déclare spontanément d'accord avec cette façon de faire et proposera en septembre, aux assemblées, un texte précis.

Mais Jean Rouyer alla plus loin dans son raisonnement : *« Un emprunt d'un million coûte en moyenne le double à l'E.P.R., donc au contribuable, en intérêts et remboursement de capital ; on peut se demander si l'E.P.R. est réellement bon comptable des deniers du contribuable en empruntant avant d'être au plafond de recettes fixé par la loi. »* Logiquement Jean Rouyer aurait donc préféré prélever 35 F par habitant, mais il se rangea à l'avis général.

PRENDRE SA PART DE RISQUE

Au C.R. Michel Cointat, à peine la séance ouverte le 14 février, lança des idées au nom de la Commission des Finances pour faire face *« à la situation budgétaire préoccupante »*, tout en restant dans le cadre de la loi.

« Prisonniers des procédures, nous ne pouvons, tout d'abord, qu'être d'accord avec le préfet pour ne pas engager trop vite les emprunts. » Il plaida ensuite pour que soit élargie la

possibilité de placer la trésorerie disponible en bons du Trésor.

Vint après une information : *« Nous avons appris que l'E.P.R. pouvait intervenir dans des organismes de droit privé et qu'il était possible d'attribuer des subventions en forme d'annuités. »* A propos des subventions Michel Cointat suggéra de ne les verser que lorsqu'il n'y a pas possibilité de recettes. *« Pourquoi donner une subvention à un hôpital alors qu'il fera des recettes par la suite grâce à son prix de journée ? »* L'exemple était sans doute mal choisi, il fit réagir plusieurs conseillers, notamment Jacqueline Desouches.

« Nous devrions pouvoir prêter directement l'argent » poursuivit le président des Finances : de toute façon *« il faudrait annuler les crédits accordés s'ils n'ont pas été consommés au bout de deux ans... Plutôt que de se contenter d'un rôle de régisseur, l'E.P.R. doit se comporter comme un P.D.G. d'entreprise. »*

Alors, en plus de notre vocation à inciter, accompagner, accélérer, il est temps d'aller plus loin : *« L'E.P.R. doit participer directement à certaines réalisations, prendre sa part de risque, par exemple dans la grande forme de radoub de Brest ».*

Pour en finir avec le budget clairement présenté par Loïc Bouvard, il fut adopté sans abstentions, comme l'avait préparé la Commission des Finances ; les seuls groupes socialistes et communistes votant contre. A plusieurs reprises, l'autorité de la Commission des Finances se manifesta d'ailleurs sans ambages : ainsi, à propos des stations d'épuration dont nous reparlerons plus tard.

Pratiquement ce budget voté ne diffère vraiment de celui proposé par le préfet (7) qu'en ce qui concerne le *remembrement*. Jugé insuffisant par le C.E.S., le crédit demandé a été le double, pour bien marquer le caractère prioritaire reconnu au remembrement dans le cadre du VIIe Plan. Mot pour mot, l'avis du C.E.S. a été adopté par le C.R. qui a seulement rappelé de retenir sa clé de répartition de ces 5 millions entre les quatre départements.

AU-DELA DU CULTE DU CARGO

Chose dite, chose faite. Le lendemain, sous la rubrique *« Mer et façades maritimes »*, Michel Cointat formulait de façon plus précise sa proposition : que l'E.P.R. prenne des parts dans le syndicat pour le développement de BREST IROISE, chargé de construire la troisième grande cale pour la réparation des navires de 500 000 tonnes. Qu'elle y soit à égalité avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest, la Communauté Urbaine de Brest, le Conseil général du Finistère.

André Colin fit d'abord voter sur le principe après quelques explications. Pierre Bourdellès était des plus réticents : *« En cas de mauvaises affaires, tout le budget de l'E.P.R. serait englouti. »* Yves Estève reprit l'argument que Michel Cointat refusa : *« Tout d'abord notre engagement est limité à environ 70 millions »*, la part du syndicat mixte devant être de 280 millions (ramenée à 225 millions par récupération de la T.V.A. acceptée en mai 1976 par le ministre des Finances). Ensuite, *« s'il faut bien accepter une période initiale de déficit »*, elle sera suivie autour de 1984, *« d'une période de recettes »*, la cale devant être en service en 1980. *« Mieux vaut être directement dans l'affaire »*.

Personne ne doute que *« cette cale soit vraiment un élément structurant pour la région »*, selon l'expression de Joseph Malléjac, et qu'elle marque la volonté du C.R. *« de favoriser l'Ouest, alors que tout est pour Rennes, dit-on »* (Jean-Pierre Chaudet), de *« bien souligner notre vocation maritime »* (Loïc Bouvard), de *« reconnaître le développement de l'extrême-Ouest »* (Yves Fréville), qui s'interrogea toutefois sur la possibilité juridique de l'E.P.R. à solliciter cette participation : André Colin précisa que Brest-Iroise était bien pour les *« études et les investissements »*. Ce sera au ministre de l'Intérieur de se prononcer.

Félix Leyzour déclara que son groupe était pour, mais il fallut attendre la fin de l'intervention de Jacqueline Desouches pour savoir que son groupe voterait également pour. Elle commença en effet par critiquer la part trop faible de l'Etat et les horaires anormaux des travailleurs qui oeuvrent dans la précipitation : *« N'ayons pas le culte du cargo comme on l'a imposé en Nouvelle-Guinée ; les Brestois ne doivent pas devenir les Papous de la réparation navale ! »*

En définitive, la quasi-unanimité accepta le principe que l'E.P.R. devienne maître d'ouvrage : Yves Estève, Henri Fréville et François Le Douarec (trois parlementaires d'Ille-et-Vilaine) votant contre, Pierre Bourdellès s'abstenant.

Les modalités de cette participation seront étudiées avec le préfet. Michel Cointat dit tout de même sa préférence : prendre tout de suite à charge la totalité des travaux pendant deux ans, puisque notre trésorerie est à l'aise : *« ce serait une économie, car cela permettrait d'éviter les annuités de certains emprunts »*. L'autre possibilité serait d'étaler la participation par des annuités de 15 millions. La décision sera prise en septembre, pour préparer le budget de 1978, après l'avis du C.E.S.

POUR TENIR COMPTE DU PLURALISME SCOLAIRE

Ce pauvre C.E.S., tout simplement court-circuité en l'occurrence, l'avait déjà été le matin même sur une autre décision, il lui faudra de nouveau protester peut-être contre une *« initiative illégale »* et encore sur le sujet de son homosigle : un C.E.S. !

L'étude des politiques régionales en était arrivée, au C.R., au chapitre *Education*, avec les quatre C.E.S. (collège d'enseignement secondaire) décidés sur 1976 et 1977 (10). Le rapporteur Michel Duval avait déjà reproché au C.E.S. d'*« avoir oublié un élément essentiel »* d'appréciation, et avait estimé sans objet sa demande *« d'une commission « ad hoc » pour une étude globale des problèmes d'éducation en Bretagne »*.

Après l'adoption du rapport, l'opposition s'étant abstenue, voilà que Guy Guermeur propose un amendement pour le moins inattendu : *« Parce que les finances le permettent, décidons la création d'un 5e C.E.S. supplémentaire en Bretagne. Pour tenir compte du pluralisme scolaire profondément souhaité par la population de la région... que ce soit un établissement d'enseignement privé sous contrat. »*

Yves Allainmat bondit : *« Et ceux qui n'ont pas le moyen d'envoyer leurs enfants à l'école privée ? »* Il serait étonnant que le premier cycle privé, qui accueille 46,35 % des 165 832 élèves (statistiques février 1977 du Rectorat d'Académie), soit réservé aux riches ! La remarque provoqua des *rires* sceptiques. A ce niveau du 1er cycle (de la 6e à la 3e) les établissements privés de type C.E.S. sont 60 dans les quatre départements ; 109 sont cours complémentaires et 32 existent dans des collèges qui vont jusqu'aux terminales ; il y aura là quelques éléments complexes à démêler. Ce ne sera pas le plus dur !

La loi Falloux de 1850 régit toujours l'enseignement privé. Elle doit permettre la réalisation du projet. En tout cas, le Préfet vient d'adresser une lettre à l'enseignement catholique pour faire des propositions. Le CIDECAR (Comité Interdiocésain de l'Enseignement Catholique de l'Académie de Rennes) se réunit fin février pour préparer la réponse.

Quoi qu'il en soit, le principe, là encore, a été accepté, sauf par l'opposition. *« Pourquoi rallumer ici une vieille querelle ? »* s'inquiéta Charles Josselin.

Notons par ailleurs le déplacement, le 28 janvier, d'une délégation à Romillé, Lamballe, Plœuc-sur-Lié, Josselin, pour visiter certains établissements scolaires à moderniser ; le Recteur d'Académie était présent, d'autres visites suivront.

(1) Une délégation du C.E.S. et du C.R. venait précisément de visiter 1,500 km de gal[illegible] à Bodennec-Bolazec, le 28 janvier. – (2) *Armor* n° 77, juin 1976, p. 12. – (3) *Armor* n° 62, mars 1975, p. [illegible] – (4) *Armor* n° 74, mars 1976, p. 9. Ce tableau de bo[illegible] est établi avec les correspondants du C.E.S. (*Armor* n° 62, mars 1975, p. 10). – (5) Le comité comp[illegible] 13 membres : le préfet, les présidents du C[illegible] du C.E.S. et des quatres Conseils généraux, les [illegible] des quatre préfectures, de Brest et de Lorient. – [illegible] *Armor* n° 84, janvier 1977, p. 7. – (7) *Armor* n° [illegible] [illegible] 1977, p. 9 à 11. Ordre du jour des réunions. – [illegible] comme le prévoit l'article 18 de la loi du 5 juillet [illegible] – (9) Il y eut déjà des commentaires sur cette [illegible] les années passées : « Si les contribuables [illegible] (*Armor* n° 63, avril 1975, p. 10), « Millions en [illegible] » (*Armor* n° 73, février 1976, p. 10). – (10) *Arm*[illegible] décembre 1976, p. 7 et 8.

armor
magazine

BULLETIN D'ABONNEMENT

OU DE
REABONNEMENT
à découper ou à recopier
et à nous retourner
10, rue Vicaire
Boîte postale 540
22010 SAINT-BRIEUC

M. ....
Profession ....
Adresse ....

souscrit à un abonnement d'un an à « ARMOR magazine » et verse 52 F (ordinaire) ou 150 F (soutien) par :
— chèque bancaire
— chèque postal
— virement au C.C.P. Armor 2691-70 Rennes

* Rayer les mentions inutiles.

PAR PETITES TOUCHES, LES SUFFRAGES MODIFIENT LE VISAGE DU CONSEIL REGIONAL

Par les deux scrutins des 13 et 20 mars, les électeurs n'auront pas seulement renouvelé les Conseils municipaux, mais, indirectement, modifié la composition du Conseil Régional *(C.R.)*

Nous commencerons cette chronique par cet événement du mois, avant de reprendre le compte rendu des réunions de janvier pour le Comité Economique et Social *(C.E.S.) et de février pour le C.R.*

La vie de l'*Etablissement Public Régional* (E.P.R.) ne s'en poursuit pas moins ; retenons particulièrement sur son agenda le 18 avril. Ce jour-là verra la première séance de travail du groupe proposé par le préfet afin d'élaborer une *Charte culturelle* pour la Bretagne (1), ainsi que la réunion commune des *Commissions* [illegible]*iquées* des deux assemblées, le même jour.

•

« OPPOSITION » : PLUS DU QUART DU CONSEIL

Selon les articles 5 et 6 de la loi du 5 juillet 1972 le C.R. est composé pour moitié de parlementaires (soit, en Bretagne, 25 députés et 13 sénateurs), et pour moitié de représentants des Conseils généraux, des Conseils municipaux et des Conseils de communautés (soit donc 38 conseillers).

La communauté de Brest a deux représentants et la ville de Brest un, la ville de Rennes deux et les autres principales villes un chacune : Quimper, Vannes, Lorient, Saint-Brieuc, Saint-Malo, soit au total dix conseillers.

Il reste vingt-huit postes à désigner par les Conseils généraux, dont la moitié au moins doivent être réservés aux maires des communes de moins de 30 000 habitants non représentées de droit (les chefs-lieux de départements), soit donc quatorze conseillers.

Ainsi chaque consultation électorale entraîne inévitablement des changements de noms et modifie parfois la composition politique du C.R.

A la mise en place du C.R. en janvier 1974, l'opposition (socialistes, socialistes unifiés et communistes) occupait dix sièges. Après les cantonales de mars 1976, grâce à l'apport des Côtes-du-Nord, le groupe minoritaire s'étoffait : les socialistes avaient douze postes et les communistes passaient d'un à trois.

Les municipales de mars 1977 vont entraîner l'arrivée au C.R. de représentants de l'opposition (Partis Socialiste et Communiste, Union Démocratique Bretonne) pour Brest, Rennes et Saint-Malo, soit six ; par contre, le représentant de Quimper changera de camp. Au total, l'opposition s'étoffera de cinq nouveaux membres, elle aura doublé depuis l'origine du C.R., passant de dix à vingt conseillers.

Du moins en ne tenant compte que des grandes villes. Il restera en effet aux Conseils généraux à désigner les quatorze conseillers dont nous avons parlé ci-dessus. Il semble peu probable que cette désignation modifie davantage l'équilibre politique.

•

L'E.P.R. est ainsi tributaire de quatre séries de renouvellement de mandats : Assemblée nationale, Sénat, Conseil général, Conseil municipal. C'est la loi. Elle entraîne une sorte d'instabilité permanente tant au niveau du Conseil qu'à celui des commissions dont il faudra également revoir la composition et renouveler les présidences.

Il se pourrait que le C.E.S. prenne lui aussi un nouvel aspect par l'arrivée de syndicalistes absents dès l'origine. Déjà, le 6 septembre dernier et pour la première fois, les Centres des Jeunes Agriculteurs envoyaient un délégué (3).

Le Syndicat F.O., qui avait quitté la séance le 11 janvier 1974, est de son côté revenu siéger.

C.G.T., C.F.D.T. et F.E.N. avaient différé leur participation comme dans la plupart des régions, parce que la C.F.T. avait été admise dans certains C.E.S. Or, le 21 janvier dernier, un arrêt du Conseil d'Etat dénie la représentativité de la C.F.T. (Confédération Française du Travail) et de la C.G.S.I. (Confédération Générale des Syndicats Indépendants). Que vont faire les syndicats en Bretagne ?

Ils reconnaissent en effet en Daniel Bris un syndicaliste C.F.T. et non celui qui a été appelé au C.E.S. au titre de « personne qualifiée ». Le préfet s'en tient évidemment à ce titre : C.G.T. et C.F.D.T. n'ont pas fait connaître leur décision, la F.E.N. conditionne sa participation au départ de Daniel Bris.

LE « COUT » D'UN MORT

Ayant cherché à grouper par thèmes les divers dossiers des rapports, Claude Champaud avait ouvert les débats du C.E.S. sur le *« désenclavement »*, tout d'abord les ROUTES et plus précisément le Plan Routier Breton. *« Je regrette*, dit le rapporteur Félix Florio, *mais ce plan n'était pas à l'ordre du jour et la commission ne l'a donc pas examiné. »*

C.E.S. et C.R. s'étaient cependant entendus pour obtenir du Chef de l'Etat une relance de ce fameux Plan, lors des rencontres du 7 février à Dinan et Quimper (Voir notre dernière chronique).

Au C.R. il en a été un peu question, mais davantage sous l'angle d'une exécution assurant la sécurité. *« Il est temps d'achever des quatre voies qui passent brusquement à deux voies et tuent, comme Châteaulin-Quimper »*, prit comme exemple Jacqueline Desouches. A quoi le Directeur régional de l'Equipement répondit, tout en le regrettant lui-même, que les travaux étaient mis en balance avec le *« coût d'un mort »* !

C.E.S. et C.R. voudraient pourtant obtenir un échéancier qui fixerait une programmation rigoureuse des travaux et des financements. Ils s'inquiètent encore de ce que l'on envie la Bretagne à l'extérieur.

Une note sur le plan routier breton entend démontrer que rien de très exceptionnel n'est fait en réalité en Bretagne. Ainsi, en 1975 (derniers chiffres précis disponibles), l'*« effort »* d'investissement de l'Etat sur les routes en rase campagne correspond exactement à son poids démographique, soit 5 % de la nation.

Une autre présentation permettrait de monter à 6,5 % la dotation financière en faveur des routes bretonnes. Ce serait oublier que la Bretagne, étant peu urbanisée, reçoit donc moins que d'autres régions pour sa voirie urbaine ; et puis une partie des 250 millions affectés au Plan Routier Breton vient du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), elle ne peut donc être appelée « effort national ».

* * *

Quant au programme régional, dit Félix Florio, il est très en retard : *« Les travaux effectivement engagés au 31 décembre 1976 représentent 82 % du montant des crédits votés et les crédits consommés s'élèvent seulement à 32 % du montant des crédits votés. »*

Après deux années, le programme de 340 millions au départ doit de plus être réestimé à 433 millions de francs. Le préfet en profita pour rappeler son regret qu'ait été portée à 80 % la subvention de l'E.P.R. sur ce programme, *« mais c'est un fait »*. Il dit clairement aussi son avis pour refuser le programme complémentaire à 30 % (4) : sur ce point il fut suivi par les assemblées.

PONTS ET DEVIATIONS

Quelques passages « routiers » ont donné lieu à quelques décisions particulières. Ainsi il a été accepté, par le C.E.S. et le C.R., de prolonger les routes arrivant à Lorient, Roscoff et Saint-Malo jusqu'aux *quais de ces ports*.

René Regnault a insisté au C.R. pour que Saint-Brieuc – Malakoff soit entrepris d'urgence. Le Conseil général des Côtes-du-Nord a en effet demandé de déclasser la route nationale Saint-Brieuc – Vannes, au moins la partie dans son département ; il pense ainsi pouvoir l'intégrer dans le programme régional à 80 % de prise en charge par l'E.P.R. Jean-François Le Lann a rappelé que ce déclassement n'allait pas sans problème. Le préfet, en tout cas, mettra la demande à l'ordre du jour de la réunion de septembre, le C.R. ayant retenu le projet à l'unanimité.

* * *

Bernard Lemarié, des Côtes-du-Nord toujours, a de son côté attiré l'attention sur le mauvais état de certains ponts et notamment de celui qui enjambe le Frémur pour relier les Côtes-du-Nord à l'Ille-et-Vilaine. *« La région ne pourrait-elle pas intervenir ? »* – *« A condition que l'Etat participe aussi à cet effort »*, précisa Yves du Halgouët. François Le Douarec a proposé de partager plutôt en trois parts : *« une pour chacun des deux départements concernés*

le troisième lieu pour la région. » Après un avis unanime du C.R., le dossier sera donc instruit pour septembre et le C.E.S. pourra donner son avis.

François Le Douarec avait ajouté une autre proposition : « *Les Pays de Loire avaient sollicité notre participation sur Rennes-Nantes afin de réaliser la déviation de Nozay ; la Bretagne avait accepté, à condition que cela ne nuise pas au Plan Routier Breton (5). A notre tour, ne pourrait-on demander à la région des Pays de Loire de nous aider à réaliser la déviation de Bain-de-Bretagne selon les mêmes procédures ?* » Le préfet rappela combien son avis avait été judicieux et il ne put qu'approuver la proposition du président du Conseil général d'Ile-et-Vilaine, adoptée de plus par le C.R. Le préfet a donc été saisi du dossier et chargé d'essayer d'obtenir 50 % du financement par le FIAT (Fonds d'Intervention pour l'Aménagement du Territoire).

TRANSFERT DE COMPETENCES ET DE MOYENS

Poursuivant l'examen du désenclavement, le C.E.S. avait abordé les problèmes *ferroviaires*. Ils n'étaient pas à l'ordre du jour non plus. Mais dès son discours d'ouverture Claude Champaud avait annoncé un *Livre blanc* sur le sujet, pour remettre en cause la politique ferroviaire appliquée à la Bretagne. Ce livre devrait sortir en avril.

En septembre dernier, l'E.P.R. avait examiné le rapport d'un groupe de travail S.N.C.F. - E.P.R. (6). « *Les négociations ont-elles été engagées avec le Premier Ministre ?* » demanda Jean Rouyer - « *Si vous m'avez chargé de l'affaire, j'aurais pu vous répondre,* répliqua le préfet, *mais vous avez chargé le C.R. ...* »

* *
*

Le C.E.S. a soulevé un aspect particulier d'une politique commune fer et route. Avec le Languedoc-Roussillon, la Bretagne est en effet la seule région à ne pas avoir un SCHEMA DE TRANSPORTS COLLECTIFS REGIONAUX DE VOYAGEURS. Seule consolation : l'expérience des autres pourra nous bénéficier.

Il s'agit des transports S.N.C.F. omnibus à courte distance ou routière, ramassage d'ouvriers aussi bien que d'écoliers. Les régions et les collectivités locales peuvent, pour ce faire, acquérir le matériel roulant nécessaire, tant routier que ferroviaire.

C'est le 6 mars 1974 que le Conseil restreint sur l'énergie désigne six régions pilotes pour établir de tels schémas, et le 7 mai une décision ministérielle institue un groupe central de coordination pour leur apporter assistance méthodologique et financière.

Le 24 février 1976, le Premier Ministre fixe les grandes lignes des compétences qui seront transférées aux Régions pour mettre en œuvre elles-mêmes leurs schémas de transports collectifs. Le C.I.A.T. (Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire) du 1er mars 1977 vient d'approuver les conditions de mise en œuvre basée sur une décentralisation de compétences et de moyens.

Des E.P.R. seront désignés par décret, après accord du C.R. Ils pourront proposer des mesures à l'Etat, passer avec les transporteurs des conventions d'exploitation de services de transport ou des contrats de concession, acquérir du matériel. L'Etat versera chaque année aux E.P.R. une somme égale au montant, en valeur actualisée, des économies réalisées dans le financement des services omnibus.

Encore faut-il commencer par adopter un schéma. La Bretagne n'en est pas encore là !

* *
*

Au même C.I.A.T., il a été décidé que pour renforcer les LIAISONS AERIENNES régionales, des compagnies régionales pourraient passer des conventions avec l'Etat.

Au C.E.S., Jean Pouler a demandé « *un plan de desserte aérienne cohérent* », et Jean Rouyer suggéré qu'un crédit d'étude puisse être voté pour que la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie réalise une telle étude. André Gion a repris l'idée au C.R. Mais curieusement, il n'a pas été question du *Plan d'Equipement aéronautique* qui faisait partie du dossier des réunions de septembre 1976.

Au C.R. encore, Pierre Bernard a évoqué une « *rocade aérienne périphérique qui relierait les régions périphériques de l'Europe ; des contacts seraient à prendre* ».

LA PECHE : EN ORDRE DISPERSE

Dernier volet du désenclavement : la mer et les façades maritimes. Nous en avons déjà parlé dans nos dernières chroniques avec les relations Bretagne-Grande-Bretagne, les ports de commerce, la réparation navale à Brest et le schéma du littoral. Il fut aussi beaucoup question des difficultés de la pêche.

Joseph Martray présenta à l'E.P.R. une étude au nom du Comité de coordination interrégional (7) sur « *les conséquences de l'évolution du droit de la mer pour les pêches maritimes dans l'Ouest français* ». La conclusion insiste pour que le gouvernement n'accepte « *aucune concession, aucune dérogation, aucune transaction qui constituerait une remise en cause du principe de la communautarisation des pêches maritimes.* »

Au C.E.S. le rapporteur était Yves Guillemont. Joseph Martray estima « *qu'il y avait trop d'énumérations, qu'il faudrait plus de cohérence, et souligner en particulier l'importance de l'aquaculture* ».

Mais c'est le préfet qui réagit le plus vivement. Tout d'abord il demanda de « *ne pas élargir les inquiétudes à l'agro-alimentaire qui marche très bien* ». Puis, surtout, il reprocha « *aux professionnels de la pêche de ne pas se réunir, de ne pas se concerter* ». Yves Guillemont : « *Cette phrase est dure, trop dure, car il y a des réunions, mais la pêche industrielle est confrontée à des problèmes de dimension internationale, le problème est donc dans la main de l'administration.* »

Le préfet se fit alors encore plus dur vis-à-vis même d'Yves Guillemont : « *Vous êtes salarié des professionnels, votre présence ici montre bien leur incapacité à désigner l'un d'entre eux pour venir siéger au C.E.S. Nous souhaitons avoir des interlocuteurs ; actuellement des démarches de pêcheurs sont suivies de démarches contraires d'autres pêcheurs !* »

Claude Champaud mit un point final en atténuant : « *Ces propos ne sont pas de la dureté mais de la franchise.* »

* *
*

Après diverses interventions au C.R., Louis Le Pensec proposa un amendement en faveur du maintien de SOPROMER : « *Le F.C.D.M. peut relancer tout de suite une partie de l'activité* ». A quoi Joseph Yvon fit remarquer : « *On ne sait si et quand SOPROMER pourrait repartir.* » André Colin, quant à lui, accepta de faire voter sur la proposition de Louis Le Pensec, « *mais en forme de vœu* ». Ce qui fut adopté.

RECOURS AU TRIBUNAL EVITE

Retenons encore pour ce mois-ci une intervention d'Yves Le Foll. Le C.R. examinait la décision modificative n° 2 au budget de 1976, le D.M. n° 1 ayant été votée en septembre ; y figurait un crédit de 100 000 F pour la modernisation et l'aménagement du balneum de Dinard (Palais des Congrès). Or le dossier avait été repoussé par le C.R. l'an passé ; mais la demande de subvention était alors supérieur à 1 million. Après l'intervention du Conseil général, une nouvelle demande avait été déposée, inférieure à un million cette fois, relevant donc de la Commission déléguée.

« *La Commission déléguée a été à l'encontre de la décision du C.R.*, protesta Yves Le Foll, *je pense que c'est illégal* ». Personne n'ayant repris, Yves Le Foll renouvela son observation : « *J'attends une réponse.* » André Colin dit alors : « *Le C.R. a pris acte de vos remarques.* » — « *Ce n'est pas une réponse* » — Yves Le Foll et Charles Josselin insistent : « *Reportons le vote de la D.M. 2 en attendant d'être régulièrement informés sur la discussion à la Commission déléguée. Sinon nous déposerons un recours en contentieux au tribunal administratif.* »

« *Je ne présidais pas au moment de la discussion*, nota André Colin, *il faut consulter le procès-verbal de la séance.* » Jacqueline Cressard ajouta : « *Si nous votons, nous mettons quitus à la Commission déléguée, il n'est donc plus raison de faire un recours.* »

Suivit donc un vote sur la proposition de Charles Josselin de reporter le vote de la D.M. 2 : il y eut quinze pour, vingt-deux contre et treize abstentions. La D.M. 2 fut ensuite approuvée, l'opposition votant contre et une douzaine de conseillers s'abstenant.

Ces derniers n'avaient en effet pas beaucoup apprécié non plus la manière de faire de la Commission déléguée, revenue en fait sur une décision de l'assemblée.

PRESENCE D'ARDOISIERS

Avant de clore cette chronique, il nous faut noter que les *rangs du public* ont été assez bien garnis en février, dans une salle où grâce à une intervention de Jacqueline Desouches, il fut convenu de *ne plus fumer*, sauf en fin de séance. En particulier, 31 élèves de l'Ecole Supérieure des Journalistes de Lille ont assisté à quatuors séances au cours d'un tour de Bretagne.

D'autre part, un petit groupe *d'ardoisiers* du Morbihan était venu écouter patiemment ce qui se disait sur l'avenir des carrières. Jean-Baptiste Lelièvre pour le pays de Redon et Loïc Bouvard pour le pays de Ploërmel ont insisté pour que des aides soient apportées. Le préfet se dit tout à fait d'accord pour envisager une intervention de l'E.P.R., notamment pour Ploërmel.

Le fait n'est pas si courant d'un déplacement d'une petite délégation, calme mais profondément concernée ; c'est une preuve que la population commence à mieux connaître ses assemblées régionales et à pressentir ce qu'elle peut en attendre.

(1) *Armor Magazine n° 86, mars 1977, p. 10 et note (5)* - (2) *Armor n° 76, mai 1976, p. 11* - (3) *Armor n° 81, octobre 1976, p. 6* - (4) *Armor n° 74, mars 1976, p. 10.* « ≥30 % des dépenses sur les routes » - (5) *Armor n° 66 - 67, juillet - août 1975, p. 9* - (6) « Propositions pour la définition d'une politique ferroviaire », *Armor n° 80, septembre 1976, p. 10.* - (7) *Armor n° 77, juin 1976, p. 13.*

LA BRETAGNE EN APPELLE AU TRAITE DE ROME POUR LA PECHE ET LE RAIL

« *La réunion des commissions déléguées de l'Etablissement Public Régional (E.P.R.) le 18 avril a été marquée par quelques délibérations importantes, notamment sur les droits de pêche.*

Quelques jours auparavant le Comité économique et Social *(C.E.S.) rendait* public *son* Livre blanc *sur la* politique ferroviaire en Bretagne.

Nous détaillerons ces éléments nouveaux de la vie de l'E.P.R., tout en revenant sur quelques dossiers des dernières réunions plénières de janvier-février.

Les prochaines réunions des bureaux auront lieu le 2 mai pour le Conseil Régional et le 3 pour le C.E.S. qui a choisi [illegible] *l'an passé le premier mardi du mois ; c'est alors que seront fixés les lieux des réunions de septembre qui doivent se tenir en dehors de Rennes.*

MER DE LA DISCORDE

C'est la situation inquiétante des Pêches bretonnes face aux décisions irlandaises qui a fait l'objet de la déclaration la plus vive. Depuis le 11 avril, en effet, la pêche est interdite à moins de 50 miles nautiques des côtes ouest de l'Irlande. Du moins pour les navires de plus de 33 mètres ou de plus de 1100 ch. A supposer que l'Irlande puisse faire respecter sa décision, c'est la condamnation de 76 chalutiers de Lorient, Etel, Concarneau, Douarnenez qui puisent en Irlande le quart de leurs pêches.

A Saint-Guénolé, le 7 février, le Président de la République avait paru décidé : « *J'ai demandé aux ministres des Transports et des Affaires étrangères de se montrer intransigeants... Les marins n'ont pas d'inquiétude à se faire, leurs droits traditionnels de pêche seront reconnus et protégés.* »

Les commissions déléguées rappellent dans leur délibération cet engagement du Chef de l'Etat, elles le demandent de « *tout mettre en œuvre pour parvenir à une réglementation européenne qui permettra d'éviter à l'avenir de tels incidents* ».

A Bruxelles, c'est la Grande-Bretagne qui avait opposé un veto aux souhaits de l'Irlande de voir respecter des quotas de pêche dans les 200 miles côtiers de chaque Etat. Au nom de la conservation des ressources, l'Irlande a donc décidé unilatéralement de prendre elle-même les mesures nécessaires. Les accords passés dans le cadre de la Communauté européenne ne permettent une telle attitude, « *à condition toutefois que les mesures prises ne soient pas discriminatoires et surtout qu'elles soient approuvées par la Communauté* ».

La délibération de l'E.P.R. a été remise au préfet pour qu'elle soit transmise au ministre de l'Intérieur et au secrétaire d'Etat aux Transports. Elle aurait été également adressée directement par télex au Président de la République.

*

Englobant plus que la pêche, le *droit de la mer* est un souci constant de l'E.P.R. qui suit depuis Caracas la conférence internationale (1). Joseph Martray a de nouveau été délégué pour la session de mai à juillet à New York.

En même temps le délégué a été chargé de prendre des contacts avec les délégations des pays en voie de développement afin de préparer la tenue d'un colloque proposé par l'Université de Nantes sur le « *développement des échanges de technologies marines* ».

TERTIAIRE : UN ESPOIR

Le 18 avril, jour de la réunion des commissions déléguées, se tenait la première réunion du groupe convoqué par le préfet pour élaborer un projet de *Charte culturelle* (2). Nous y reviendrons dans une prochaine chronique. Disons tout de suite que les commissions compétentes du C.E.S. et du C.R. ont été reconnues vraiment compétentes pour instruire cette charte. Le groupe devrait présenter un premier document en juin, le retravailler en juillet, afin qu'il puisse être à l'ordre du jour des réunions de septembre.

Le C.E.S. en attendant, a pris l'initiative de réunir à Rennes le 28 avril les associations intéressées.

Le C.E.S. avait décidé la création d'un *groupe ad hoc* pour une étude globale des problèmes de l'*éducation* ; on n'est encore que projet. Il attend toutefois, pour servir entre autres de base de travail, un rapport du Syndicat C.G.C. (Confédération Générale des Cadres) sur les débouchés à la sortie des C.E.T. (Collèges d'Enseignement Technique).

*

Le C.E.S. avait également envisagé de réaliser un dossier sur le tertiaire *supérieur*. Les commissions déléguées viennent de mettre l'accent sur une espérance d'implantation d'activités de *recherche* en Bretagne.

En effet, dans le domaine de la sélection avicole une restructuration vient de poser une question géographique. *L'Institut de Sélection Animale* (I.S.A.) dont les principaux actionnaires sont l'Institut Mérieux, Unigrain et l'Institut de Développement Industriel (I.D.I.), a succédé à l'INRA (Institut National de Recherche Agronomique) et à la Société Studier. Où seront implantés les nouveaux centres de recherche ?

Première région avicole française, et de loin, la Bretagne semble devoir être privilégiée. Les commissions déléguées ont demandé au préfet de région, « *d'engager les négociations nécessaires, afin de rechercher toutes les possibilités nouvelles de développement de la sélection avicole en Bretagne* ».

Des responsables ne cachent pas leur confiance en l'efficacité des démarches du Préfet particulièrement sur ce dossier.

LES BRETONS MISENT SUR LES BRITANNIQUES

Le C.E.S. avait encore pris quelques autres résolutions : un *groupe de travail industrialisation* avec Ouest-Atlantique (3). Le C.R. avait repris l'idée : les commissions déléguées ont de nouveau examiné la question et abouti à la création d'une *cellule* à l'intérieur de l'association Ouest-Atlantique pour les problèmes bretons.

Elles ont accordé 470 000 F pour un *bureau* de Ouest-Atlantique à Londres afin de participer ainsi à la recherche d'*investisseurs britanniques* (qui disposent de beaucoup d'argent britannique ou étranger, particulièrement arabe) en faveur des quatre départements de la région.

Créée en liaison avec le service régional du ministère de l'Industrie, cette cellule-antenne de prospection sera « pilotée » par le groupe de travail des Assemblées régionales, groupe mixte C.E.S. et C.R.

*

De Londres il a encore été question aux commissions déléguées à propos de la *promotion touristique* menée en Grande-Bretagne sous l'autorité du Secrétariat d'Etat au Tourisme. Bien que réalisée avec des fonds publics, cette campagne promotionnelle laisse de côté nombre de régions françaises et notamment la Bretagne.

L'E.P.R. « *a pris connaissance avec stupéfaction* » de cet ostracisme et demandé au préfet d'intervenir près du Secrétariat d'Etat au Tourisme afin qu'« *il tienne compte de la situation privilégiée de la Bretagne grâce à ses nouvelles liaisons maritimes régulières* ».

*

Quant au *recours au Conseil d'Etat* au sujet du *Parc d'Armorique*, il a été différé, alors qu'il avait été annoncé comme déposé fin décembre (4).

Avant d'attenter ce recours en interprétation de texte, le C.E.S. a fait étudier le dossier par un avocat au Conseil d'Etat. Celui-ci a estimé que le recours était fort possible mais que le préjudice à la région n'était pas évident et que la démarche ne servirait à rien.

Par contre, si l'an prochain l'Etat diminuait par exemple sa subvention, il y aurait grief caractérisé et le C.E.S. pouvait alors réintroduire son recours. Certains estiment qu'au contraire il fallait dès cette année aller jusqu'au bout de la décision.

PERFECTIONNISME STERILE

Le préfet de région a diffusé fin mars le *Programme de développement et d'aménagement de la Bretagne pour le VIIe Plan*, à base des dix rapports des groupes de travail, rapports qui avaient été adoptés par les Assemblées régionales en septembre 1976 (7).

Cette diffusion a coïncidé avec la formation d'un nouveau gouvernement où le *Plan* n'était même plus nommé. Si dans les faits la notion de Plan semblait avoir déjà disparu (8), le serait-

elle donc désormais en droit ? L'Aménagement du Territoire n'est désormais qu'un Secrétariat d'Etat près du ministre de l'Equipement.

Le seul plan dont on parle est celui « de 12 mois » du Premier Ministre !

Qu'en adviendra-t-il du SALBI *(Schéma d'Aménagement du Littoral Breton et des Iles)* (9) ? Avec un certain nombre d'amendements, il a été adopté à l'unanimité moins cinq abstentions au C.E.S., à l'unanimité moins deux voix contre et deux abstentions au C.R., l'opposition ayant tout entière voté pour.

« Il est important qu'un tel Schéma soit opposable au tiers », avait réclamé Claude Champaud. *« Opposer quoi ? »* demanda le préfet qui donna des précisions sur la nature du SALBI. *« Il n'est qu'une méthode de réalisation, il n'a donc aucune valeur juridique. Quand elles réaliseront, les collectivités devront s'en inspirer, en tenir compte dans leurs P.O.S. ou S.D.A.U. Ce sont ces P.O.S. et ces S.D.A.U. qui, eux, seront opposables au tiers. »* Au C.E.S., Michel de Kervenoaël maintint cependant que le SALBI serait opposable au tiers *« quand il sera devenu acte administratif »*.

Gabriel de Poulpiquet, craignant « un *blocage du développement économique sur le littoral* », s'était déclaré contre le schéma dès le début de la réunion du C.R. ; au moment du débat il proposa en amendement *« que le texte soit soumis aux communes »*. Au vote l'amendement ne recueillit que quatre suffrages. A ce propos le préfet rappela la concertation avec les communes dans la préparation du schéma ; *« cette concertation a même, selon lui, vidé le document de son sens, lui a enlevé de la vigueur. Vouloir un document parfait conduit à le rendre inapplicable. »* La notion de littoral fut remise en cause, les uns allant loin vers l'intérieur, les autres s'avançant en mer sur le plateau continental avec ses agrégats et peut-être son pétrole...

Pour sa part, Félix Leyzour regretta qu'il n'était nulle part question de *l'« usine marémotrice de la baie du Mont-Saint-Michel »*.

Louis Le Pensec insista de son côté *« pour qu'il y ait une cohérence entre ce SALBI et d'autres schémas de la conchyliculture, de la plaisance, d'utilisation de la mer... Au moins ce Schéma a mis en évidence l'interaction des décisions d'une commune à une autre, d'un département à un autre. »*

REGIONALISATION DES CONTRATS DE PAYS

L'Etat, cependant, s'est engagé pour toute la durée du VIIe Plan à poursuivre l'effort des *contrats de pays* ; il y consacre 40 millions de francs en 1977. Le 1er mars, la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) publiait une note sur la mise en œuvre de la régionalisation de cette politique des contrats de pays, régionalisation que l'E.P.R. réclame depuis longtemps (10).

« Cette régionalisation, dit le texte, *marque à la fois le souci de développer le rôle de coordination du développement économique — ici du monde rural — confié à la région par la loi de 1972, et la volonté d'accroître les responsabilités locales dans le domaine de l'aménagement du territoire et du cadre de vie. »*

Ce sont désormais les E.P.R. qui arrêtent le choix des candidatures retenues chaque année et approuvent les contrats définitifs. Un *groupe interministériel régional*, composé et présidé par le préfet de région, instruit et approuve les programmes au nom de l'Etat. C'est « la région qui procède librement à la répartition des aides financières annuelles de l'Etat, entre les divers contrats ».

L'aide de l'Etat est au plus égale à la moitié de l'effort de la région et se situe entre 400 000 F et un million par contrat. De plus le groupe interministériel régional doit veiller à la qualité des programmes par un travail de réflexion préalable, un effort d'innovation, la rigueur du plan de financement, la participation à l'élaboration des contrats de tous les responsables concernés.

SUR LA VOIE FERREE 1 KM = 1025 METRES

Après que paradoxalement Paris en eut la primeur, c'est le 13 avril que le président Claude Champaud présentait au Club de la Presse de Rennes le *Livre blanc* sur la *POLITIQUE FERROVIAIRE EN BRETAGNE*. Clairement il explique les problèmes tant du transport des marchandises que du transport des voyageurs.

Ces problèmes ont plusieurs fois été à l'ordre du jour de l'E.P.R., et des éléments de solution côté voyageurs ont été obtenus (5). Côté marchandises, la fameuse *Annexe B ter* fait toujours problème. Un groupe de travail E.P.R. avait été constitué ; il avait remis un rapport circonstancié en mai 1976, consignant les questions de la région, les réponses de la S.N.C.F. et les commentaires de la région.

« C'est un dialogue de sourds, constate Claude Champaud ; *la S.N.C.F. dit : c'est au gouvernement de résoudre vos problèmes ; et le gouvernement réplique : c'est à la S.N.C.F. »*. Il a semblé au C.E.S. que cette politique ferroviaire a obtenir était l'affaire de tous, non seulement des responsables économiques sociaux, administratifs et politiques de la région : *« Elle ne sera modifiée que si l'opinion se mobilise à son sujet. »*

•

L'Annexe B ter est un avenant qui corrige la pondération des distances depuis 1962. Il a été fixé à 39 millions par an (6), mais cette estimation reste constante ; or le préjudice en 1976 s'élevait à 90 millions selon le Bureau Régional de Transports. Minime compensation, l'Annexe B ter n'est pas remise en cause par le *Livre blanc* puisqu'elle corrige un peu une injustice.

C'est la *pondération des distances* qui est fortement dénoncée comme injustice. Selon ce système, la facturation des transports de marchandises se fait à partir de distances fictives selon la rentabilité, estimée d'ailleurs parfois de façon subjective et où s'introduit l'arbitraire. Ainsi 1 km en Bretagne coûte 1025 mètres ailleurs, ou bien pour le prix normal de 1 km la marchandise ne fera que 890 mètres. Une pénalité de 10 à 15 % totalement contraire à l'esprit de l'aménagement du territoire.

Totalement contraire aussi au *Traité de Rome*. Et c'est là l'originalité du *Livre blanc* comparé au rapport de mai 1976, c'est *d'en appeler à l'Europe*. L'esprit du Traité de Rome, en effet, est d'aider particulièrement les régions pauvres et handicapées, de rééquilibrer les économies régionales ; la mise en place récente d'un Fonds Européen de Développement Régional le prouve assez.

La discrimination tarifaire appliquée par le S.N.C.F., avec la pondération des distances, est *un « abus de position dominante »* dénoncée et refusée par l'article 86 du Traité de Rome ; il interdit de pratiquer des *« conditions inégales pour des prestations équivalentes »*.

Comment, pratiquement, *l'« OPINION »* bretonne pourrait-elle se manifester ? le *Livre blanc* ne le dit pas...

L'HEURE DES VŒUX

Le C.E.S. discute en tout début de réunion des vœux proposés à l'assemblée, le C.R. tout à fait à la fin. Au C.E.S., Jean Rouyer ouvrit la série par ce qu'il classa plutôt comme « question orale » sur le film *Aujourd'hui la Bretagne (4)*, *« film touffu, sans idée directrice »*. Joseph Martray se plaint de ce qu'un avis n'ait pu être donné avant la diffusion. *« Il y a eu une réunion*, réplique le préfet, *mais il n'y avait qu'un seul présent et il a donné son avis au nom de vous tous ! »* En conclusion, le C.E.S. émit le vœu que le montage du film soit repris.

•

Les coupures de courant électrique n'affectent pas que les téléspectateurs. Il y a plus grave par exemple les centres de calcul, ou, dit Jean-François Mévellec, les salles de traite à pulsateur électronique. Malheureusement les ruptures de courant risquent de se multiplier tant qu'il n'y aura pas de centrales suffisantes dans l'Ouest. *« Demandons une étude »*, suggéra Louis Meleuc — *« Non »*, dirait Victor de Cadenet, *la responsabilité revient à l'E.D.F., c'est à elle de prendre les mesures nécessaires ! »*.

Sur la suggestion de Claude Champaud il fut décidé de créer un *groupe ad hoc* pour suivre ce problème de près. Depuis le colloque *« Energie et développement régional de la Bretagne »* a été mis sur pied, sous les présidences de l'E.P.R. et de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie. Il aura lieu les 9 et 10 mai à Rennes et abordera les divers aspects : hydrocarbures, gaz, électricité, environnement, investissements, prix et tarification.

Pour en revenir à l'éventualité de la centrale nucléaire, il semble bien que l'E.P.R. devra s'engager beaucoup plus que par un oui sur le principe, comme il l'a fait des mars 1975 (11).

Il lui faudra RECLAMER cette centrale avec insistance.

Au C.R. les neuf vœux déposés furent tous adoptés. Le plupart revenaient sur des sujets déjà traités : *droit de la mer, routes, élevage...* Un autre réclamait des dérogations dans le *ramassage scolaire* à proximité des limites départementales, certaines familles se voyant refuser les subventions pour transports scolaires.

•

Le C.R. a souhaité l'émission d'un *timbre-poste* pour le 5e centenaire de la naissance d'Anne de Bretagne. Déjà Nantes avait reçu une réponse négative pour raison d'incertitude sur l'année ; les versions 1476 ou 1477 s'expliquent pourtant de façon bien simple, selon que le début de l'année est retenu en janvier comme maintenant ou à Pâques comme à cette époque.

•

Un autre vœu réclama des possibilités plus larges, pour des battues au renard, afin de se protéger d'une *épizootie de rage* qui risque d'atteindre la Bretagne d'ici cinq années.

•

Enfin le C.R. souhaiterait connaître exactement les achats et ventes réalisés depuis cinq ans par la SBAFER (Société Bretonne d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural). *« Il souhaite que soient respectés la lettre et l'esprit de la loi réglementant son action, et qu'elle n'utilise plus son droit de préemption sur des exploitations viables contre certains jeunes exploitants agricoles ou fermiers démunis de terre, pour les attribuer à certains privilégiés, ou répartir les terres entre des agriculteurs déjà bien pourvus. »*

TONS DE PRINTEMPS

Les commissions déléguées abordent elles aussi de très nombreux dossiers ; elles ont en effet à donner un avis sur les *crédits d'Etat* qui n'ont pu être examinés en séance plénière parce que les dotations n'étaient pas arrivées.

Elles examinent aussi les demandes de *subventions* inférieures à un million : près d'une vingtaine. Ainsi 600 000 F ont été accordés pour l'acquisition à Brest d'une sonde spectrométrique pour les recherches des Universités, du Centre Océanologique et l'Institut des Sciences appliquées.

Ce sont elles également qui répartissent l'enveloppe globale accordée aux *îles* du Ponant et décident des *études* à entreprendre.

•

Au total les tons de printemps dominants pour l'E.P.R. auront été ceux de la protestation et de la concertation, de la vigilance pour le présent, de l'espoir pour le futur.

(1) Armor Magazine n° 84, mai 1975 : Le Trident de Neptune. p. 9 - (2) *Armor Magazine n° 86*, mars 1977, p. 9 et 10 - (3) *Armor Magazine n° 86*, mars 1977, p. 10 - (4) *Armor Magazine n° 84*, janvier 1977, p. 7 - (5) *Armor Magazine n° 80*, septembre 1976, p. 10 - *Armor Magazine n° 77*, juin 1976, p. 11 - *Armor Magazine n° 72*, janvier 1976, p. 11 - (6) Ces 39 millions sont reversés (chiffres de 1975) à la S.N.C.F. (32) et le STEF (1.5), les Transporteurs Routiers (3) et le « réseau » (2.5) à des opérations proposées par les Chambres Economiques - (7) *Armor Magazine n° 82*, novembre 1976, p.8 - 8 Armor n° 80, septembre 1976 *« Que reste-t-il de la notion de pays ? »*, p. 9 - (9) *Armor Magazine n° 84*, janvier 1977, p. 8-9 - (10) *Armor Magazine n° 84*, janvier 1977, p. 8 - *Armor n° 78-79*, juillet-août 1976, p.6 - *Armor Magazine n° 76*, mai 1976, p. 12 et 13 - (11) *Armor Magazine n° 84*, mai 1975, p. 10-11.

Commissions des assemblées

Commission n° 1

COMMISSION DES ETUDES, DE LA PROSPECTIVE, DU PLAN ET DES RELATIONS INTERREGIONALES

a) Travaux de planification :
— orientations générales du Plan régional.
— principes généraux du programme régional de développement et d'équipement - villes moyennes.
— participation aux Commissions nationales du Plan.
— démographie et emploi.
b) Accords de coopération interrégionale.
c) Contrôle de l'exécution du Plan et avis sur le compte rendu annuel d'exécution.
d) Documentation et information régionales.

C.R.
Président : M. Lelièvre.
Vice-Président : M. Guinnebretière.
Secrétaire : M. Le Cabellec.
Membres : MM. Crenn, Drouet, Guinebretière, Josselin, Egu, Le Foll, Lelièvre, Le Prohon, Le Roux, Leyzour, Marcellin, Olivro, Philponneau, Querec, Simon.

C.E.S.
Président : M. Roland Borgne.
Vice-Président : M. Joseph Guenanten.
Secrétaire : M. Berty Raffin.
Membres : MM. Hyacinthe Belbeoc'h, Victor de Cadenet, Robert Caradec, Jean Chaffot, Arthur Charles, Maurice Charteur, François Debonnet, Jacques Fortin, Louis Le Vacon, Joseph Martray, Marcel Piriou, Albert Revault.

Commission n° 2

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET REGIONAL

a) Prévisions financières de la Région et des collectivités :
— le budget de l'Etablissement Public Régional.
— la fiscalité de la Région et moyens de financement des programmes régionaux, notamment les emprunts.
b) Conventions pour la réalisation d'équipements collectifs en application de l'article 4 - I 4° de la loi.

C.R.
Président : M. Cointat.
Vice-Président : M. Bourdelles.
Rapporteur Général du Budget : M. Bouvard.
Membres : MM. Allainmat, Coualan, Cressard, Mlle Desouches, MM. Esteve, Guermeur, Hourmant, Le Douarec, Le Jeune, Lombard, Marzin, Michel, Orvoen, Regnault, Mme Stéphan, M. Thebault.

C.E.S.
Président : M. René de Foucaud.
Vice-Président : M. Jean-François Mevellec.
Secrétaire : M. Alfred Duault.
Membres : MM. André Blayo, Elie Chemin, Marcel Dauvay, Henri Ducassou, Alexis Gourvennec, Paul Gouverneur, François Guezou, Jean Guyomarc'h, Yves Le Roc'h, Rémy Le Lay, Jean-Claude Le Naour, Eugène Remilly, Jean Rouyer.

(Suite des commissions en page 30)

Bureau du Conseil Régional

Président : André Colin
Vice-Présidents : Bernard Lemarie, Guy Guermeur, Jean Hamelin, Joseph Yvon.
Secrétaires : André Glon, Henri Benard, Ferdinand Thomas.

Bureau du Comité Economique et Social

Président : Claude Champaud.
Vice-Présidents : Elie Chemin, Georges Brand, Joseph Martray, Henri Ducassou, Jacques Fortin, Joseph Niol.
Secrétaires : Victor de Cadenet, François Guezou, Paul Collinot.
Membres : Denise Court, Jean Guyomarc'h, Louis Meleuc, Alexis Gourvennec, Félix Florio.

Commissions déléguées

C.R.
Président : André Colin.
Membres : MM. Lemarie, Guermeur Hamelin, Yvon, Glon, Benard, Thomas.
Présidents et Vice-Présidents des Commissions : MM. Cointat, du Halgouet, Bourdelles, Menand, Le Calvez.
Rapporteur Général du Budget : Loïc Bouvard.

C.E.S.
Les membres du bureau et MM. Roland Borgne, René de Foucaud.

Solidaires ou solitaires ?

Vannes pour le Comité Economique et Social *(C.E.S.) et Quimper pour le* Conseil Régional *(C.R.) recevront les assemblées de l'*Etablissement Public Régional *(E.P.R.) Bretagne pour leurs sessions d'automne. Les Commissions du C.E.S. travailleront d'abord à Rennes les 5 et 6 septembre, les réunions publiques ayant lieu la semaine suivante au Palais des Arts de la préfecture morbihannaise. Commissions et assemblées plénières du C.R. se succéderont par contre sans coupure du 19 au 23 septembre à la préfecture finistérienne d'abord, puis dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la route de Bénodet, là où le C.E.S. avait signé en septembre dernier.*

En attendant bureaux, commissions, groupes de travail, délégations, démarches personnelles... assurent la vitalité de l'E.P.R. et préparent les réunions de septembre ; ce sera le thème essentiel de cette chronique.

RENOUVELLEMENT

Tout d'abord des désignations ont été faites après les élections *municipales*. La ville de Brest a désigné Armand Kéravel et la communauté urbaine Louis Le Roux et Roger Le Prohon ; Quimper a délégué Pierre Pennober ; Rennes, Michel Phlipponneau et Serge Huber ; Saint-Brieuc maintient Yves Dollo et Saint-Malo envoie Joseph Cojean. Nous avons déjà fait le point du poids de « l'opposition » dans notre chronique d'avril.

Les *Conseils généraux* ont de leur côté procédé au renouvellement des mandats ou à de nouvelles désignations. Ainsi pour les Côtes-du-Nord, Jean-Claude Coualan remplace Marcel Hamon ; dans le Finistère Joseph Malejac demeure à la place de Th. Le Borgne. En Ille-et-Vilaine arrive André Jégu ; le 7e poste sera attribué début juillet, Pierre Le Treut siégeant désormais au titre de maire ; le Morbihan ne désignera ses représentants que le 9 juin.

Enfin Jacques Guinebretière prend le siège de Marc Bécam devenu secrétaire d'état et Jean PASCAL s'installe comme député après le décès d'Hervé Laudrin.

Changement également chez les *fonctionnaires*. Nommé préfet de Guyane, Jean Le Direac'h quitte la direction de la Mission régionale. Son successeur n'a pas encore été nommé.

A la suite de renouvellement des *Chambres de Commerce et d'Industrie*, Christian Morvan remplace André Blin au C.E.S., les cinq autres représentants des C.C.I. ayant été reconduits dans leur mandat. Côté *syndicats* : Jean Régent succède à Michel David pour les artisans, Berty Raffin-Laboisse à Jacques Le Meur pour les *cadres*. Quant à la C.G.T. et à la C.F.D.T., elles n'ont toujours pas fait connaître leur décision de siéger ou de poursuivre leur absence (1).

Pour sa part le *public* se montrera-t-il plus curieux de suivre les débats de l'E.P.R. ? L'arrivée de nouveaux membres dans les assemblées y contribuera peut-être mais les déplacements à Quimper et Pontivy l'an passé n'avaient pas été très probants.

A noter cependant que vingt à vingt-cinq *journalistes étrangers* suivront les séances une demi-journée. En effet, le Club de la Presse de Rennes, qui a deux ans et compte 210 adhérents, est jumelé aux Clubs de Bruxelles, Londres et Berlin-Ouest. Il recevra en septembre trois délégations de ces Clubs pour un rapide tour de Bretagne ; les dates retenues l'ont été précisément en rapport avec la session du C.R. à Quimper.

INFORMATION... DISCRETE

L'*information* a été maintes fois citée parmi les préoccupations de l'E.P.R. Une revue trimestrielle avait été décidée, un comité de direction mis en place et un financement voté (2). Le récent bureau du C.R. du 2 mai semble avoir avancé vers des décisions précises, tandis que le bureau du C.E.S. le lendemain paraissait tout ignorer ! Le jeu de l'information en tout cas n'a pas joué en la matière qui reste secrète.

Beaucoup de points de l'ordre du jour des bureaux sont « de routine ». Au C.E.S. cependant, Claude Champaud, Jean Rouyer et Henri Ducassou ont repris les éléments du « *tableau de bord* » et souligné la dégradation du tissu économique breton : « *elle est sérieuse, sévère, et pas seulement conjoncturelle* ».

Des secteurs comme l'électronique ont paru particulièrement inquiétants, de même que l'industrie du granit. Dans le cadre du C.E.S. Henri Ducassou prépare d'autre part un rapport sur la situation et l'avenir des *activités liées à la mer* ; les ports, la construction navale, les douanes aussi bien que la mariculture... Quelle place tout cela tient-il dans une politique d'aménagement du territoire ?

Le bureau a fait également le point sur les premières réactions suscitées par le *Livre blanc* : « Politique ferroviaire en Bretagne », et examiné la suite à donner pour en tirer le meilleur parti.

L'INSTITUT DANS LA CHARTE

A l'initiative du C.E.S. qui joue ainsi sa fonction de préparer l'instruction de dossiers, une réunion s'est tenue à Rennes le 28 avril sur le thème de la Charte culturelle. Le C.E.S. avait invité de très nombreuses associations intéressées par ce projet, comme il avait pris l'initiative de réunir ces associations pour étoffer le projet d'*Institut culturel (3)*.

Une soixantaine de personnes avaient répondu à l'appel. Sans cacher leurs divergences, elles cherchent à concrétiser le moyen de « vivre ensemble » et d'assurer la vitalité de la culture bretonne. Une « culture » dont certains récusent la vision restrictive attribuée au Secrétariat d'Etat à la Culture ; en particulier ils insistent sur l'importance de l'enseignement du breton et la place de la culture régionale à la radio et à la télévision.

Des *groupes de travail spécialisés* [illegible] retrouvés le 5 mai à Lorient, le 7 à [illegible] continuent à se réunir afin de prépar[illegible] chapitres de la Charte. Le 23 mai la co[illegible] compétente du C.E.S. se retrouv[illegible] préparer une nouvelle rencontre ave[illegible] sociations culturelles, prévue pour le [illegible]

Ainsi, avant les vacances d'été, de[illegible] sitions claires pourraient être appo[illegible] *Comité* mis sur pied par le préfet (4)[illegible]

En tout cas, l'initiative du C.E.S. de [illegible] Institut culturel, adoptée par le C.R., [illegible] cluse dans la *Charte*. C'est ce qui éva[illegible] lors de la discussion sur les statuts de [illegible] à la réunion du C.R., le 15 février.

L'EUROPE DE LA MER

Trois membres du C.R. et trois du C.E.S. (5) avaient reçu une délégation de l'E.P.R. pour la représenter du 4 au 6 mai à Inverness (Ecosse) à la deuxième assemblée plénière de la *Conférence des Régions périphériques maritimes de la Communauté Européenne*.

Créée à Saint-Malo les 21, 22, 23 juin 1973 à l'initiative du CELIB (Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons), la C.R.P.M.E. se veut l'« *Europe de la mer* ». De vingt-trois à Saint-Malo, les régions participantes étaient trente-quatre à Inverness, dont quatre de l'Espagne et du Portugal au titre de membres associés.

Au total 50 millions d'Européens se trouvaient représentés, de façon d'ailleurs très inégale ; en effet, si la délégation du Niedersachen parlait pour sept millions d'habitants, celle des Shtelend n'en soutenait que 19 000. Les régions françaises représentées étaient dans la bonne moyenne : 2,7 millions pour les Pays de Loire, 2,5 pour la Bretagne (administrative) et 1,7 pour le Poitou-Charentes.

Présente à Saint-Malo, l'Aquitaine ne l'était pas à Inverness. En lisant entre les lignes de l'allocution d'ouverture de Georges Lombard, fondateur de la C.R.P.M.E., nous avons compris la raison : « *La réunion de régions appartenant à différents pays révèle une situation nouvelle qui ne fait pas toujours l'objet d'une même compréhension de la part de toutes nos instances nationales.* »

Ainsi la réticence de certains membres du gouvernement français avait impressionné l'Aquitaine ; l'unique délégué des Pays de Loire n'était venu que pris en charge par son Conseil général, en espérant seulement que son Conseil régional se montrerait plus compréhensif à son retour. Quant aux Bretons, ils présentaient un groupe plus franc ; le C.E.S. était même présent par son président. Il faut dire toutefois que, malgré la connaissance des dates depuis longtemps, le bureau du C.R. n'avait désigné ses représentants qu'à la toute dernière minute, à sa réunion du 2 mai !

Georges Lombard avait poursuivi : « *Nos rencontres qui contribuent à révéler, pendant qu'il en est temps encore, des problèmes difficiles, à en rechercher les solutions, à proposer des*

initiatives capables d'améliorer ici ou là ce qui peut l'être, servent finalement l'intérêt supérieur de nos Etats et de l'Europe. »

DANS SA QUATRIEME ANNEE...

Un bel exemple de ce rôle de « révélateur suggestif » avait été fourni par le groupe de travail *littoral* à la Corogne, le 10 décembre dernier. En huit points, il avait dénoncé les « *risques évidents et permanents d'accidents* », dus à l'exploitation et au transport des hydrocarbures. L'accident d'Ekofisk, tout près d'Inverness, redonnait de l'actualité à la résolution.

* * *

Bien sûr il était inévitable que surgisse à la C.R.P.M.E. le conflit des pêches, tant étaient sensibilisées les délégations écossaises, irlandaises et... bretonnes (6). C'est d'ailleurs Joseph Martray, parlant au nom du C.E.S. et du C.R., qui libéra l'expression : « *Jamais en Bretagne nous n'accepterons qu'un Etat membre réclame et obtienne d'un côté que la Communauté subventionne sa consommation de beurre et d'un autre côté interdise aux autres membres l'accès des zones de pêche reconnues communautaires par les traités et règlements.* »

Obstinés, les *riverains* des eaux riches de l'Atlantique-Nord envisagèrent un moment de quitter la Conférence ; la résolution finale aurait alors pris la forme d'un faire-part de décès : « *dans sa quatrième année...* » La diplomatie, notamment espagnole, réussit à trouver un biais. L'unité des conclusions fut sauvegardée en reportant la demande de maintien des 50 miles en annexe, sous la seule responsabilité du Secrétariat !

En positif, la C.R.P.M.E. réclame un régime de surveillance et de protection des stocks marins, le réajustement des aides communautaires pour l'adaptation des pêches maritimes, la promotion de nouvelles technologies... et la « *mise en place urgente d'un système communautaire approprié* » à l'ensemble de ces matières. La Conférence a également beaucoup insisté sur l'importance de la recherche océanographique et la technologie maritime. Cela d'ailleurs en coopération avec les pays de la Convention de Lomé.

REGIONS RECONNUES PAR L'EUROPE

La volonté d'être actifs au sein de la Communauté a fait l'unanimité, malgré l'intervention d'une parlementaire passionnée d'indépendance écossaise et dénonçant le référendum organisé par la Grande-Bretagne.

Depuis son origine, la C.R.P.M.E. est de plus en plus reconnue, tant au *Conseil de l'Europe* qu'au *Parlement européen* et à la *Commission de Bruxelles* ; tous étaient d'ailleurs représentés à Inverness. Après le poids qu'elle avait pris en octobre 1975 à Galway (Irlande) dans la première convention des Autorités régionales de l'Europe périphérique (7), Bruxelles l'avait reconnue comme partenaire à part entière et, en mars 1976, l'avait invitée à siéger au *comité consultatif* sur la politique régionale européenne.

A la veille de la réforme du Fonds européen de Développement économique régional en janvier 1978, la C.R.P.M.E. entend bien faire entendre la voix des régions périphériques, voire « ultra-périphériques », mais offrant un atout communautaire commun : la mer. La Conférence ne négligera rien non plus pour interpeller les futurs *candidats* au moment des élections au Parlement européen ; elle leur fera des propositions de programme à défendre.

*

Le problème des *transports* a de nouveau, comme à Galway, fait l'objet d'une importante intervention de Xavier Leclercq, directeur du bureau régional des transports de Bretagne, appelé plusieurs fois à Bruxelles dans ce cadre de la C.R.P.M.E. Ce qu'il demande, c'est non pas de rattraper les retards, mais d'anticiper sur la demande, d'attirer l'usager grâce à une infrastructure disponible.

*

Pour terminer, retenons enfin la volonté d'une politique sociale énergique de l'emploi, notamment en faveur des femmes et des jeunes.

Des échanges de jeunes travailleurs marqueront la coopération entre les régions. La première réalisation concrète se fera l'été prochain à Lorient ; la ville accueillera un stage de *jeunes marins-pêcheurs européens sous* l'égide de la C.R.P.M.E. et de la C.E.E.

INVESTIR EN ENERGIE

Présidé par le préfet, un vice-président du C.R., le président du C.E.S., le président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, un colloque a redonné de l'actualité les 9 et 10 mai à Rennes au thème « *Energie et développement régional de la Bretagne* » — ; électricité, pétrole, gaz ont fait l'objet de rapports rappelant ceux des dossiers de l'E.P.R.

Retenons seulement quelques points. L'*usine marémotrice* de la baie du Mont-Saint-Michel reste toujours dans les perspectives possibles, malgré un catalogue d'arguments négatifs. La nécessité d'une *centrale nucléaire* a été réaffirmée ; l'E.P.R. devra la réclamer comme nous le disions le mois dernier.

Dans les couloirs du colloque, Elf-Aquitaine a confié aux journalistes que les *forages* seront poursuivis en 1978 au large des côtes bretonnes. La commission internationale d'arbitrage sur les limites entre eaux françaises et britanniques devrait en effet donner ses conclusions en juin ; une campagne d'études sismiques serait alors entreprise dès l'été, afin de situer au mieux un ou deux forages dans la zone couverte par le permis « *mer celtique* », par des fonds allant de 130 à 180 mètres, situés entre 160 et 240 km à l'ouest des côtes (8).

Quant au *gaz naturel*, il arrivera bientôt à la pointe ouest de la Bretagne. Quimper devrait normalement être alimenté dès la fin de cette année, la boucle complète de la Bretagne devant être terminée pour 1980. Par ailleurs le *terminal méthanier* de Montoir, prévu lui aussi pour 1980, complétera ce réseau permettant d'importer du gaz (le gisement français de Lacq devant diminuer à partir de 1983) des Pays-Bas aussi bien que de la Norvège (gaz off-shore d'Ekofisk), de l'Iran, de l'Algérie ou de l'U.R.S.S.

Un inspecteur général de la Direction des Collectivités locales, examinant le problème des investissements, a fait quelques remarques : « *Votre E.P.R., dont le budget se trouve au 3e rang des régions françaises, peut jouer un rôle particulièrement important et incitateur grâce à des études permettant d'orienter le développement de certaines sources d'énergie... Pendant longtemps encore, on ne pourra parler d'indépendance énergétique régionale, mais les régions doivent être conscientes qu'elles peuvent tirer des profits non négligeables du développement des sources énergétiques sur leur territoire ; pour cela, il faut qu'elles entament les études nécessaires, de manière à prouver la rentabilité des investissements susceptibles d'être programmés.* »

VERS LA DEUXIEME RENCONTRE INTER-REGIONS

Un autre colloque avait auparavant attiré de nouveau l'attention sur les problèmes de l'*eau*. Réunis à Rennes le 14 avril, les Géomètres-Experts-Fonciers de l'Ouest ont particulièrement insisté pour qu'à côté du *droit* d'usage de l'eau soit bien précisé le *devoir* de restituer une eau propre. C'était rejoindre exactement les préoccupations de l'E.P.R., soucieux d'assurer une alimentation en eau en quantité suffisante, mais aussi une eau de qualité.

Début mai, le préfet diffusait un dossier d'information sur « *l'eau en Bretagne* ». Nous ne reviendrons pas sur les débats des réunions de janvier-février qui ont accompagné le vote d'un crédit de 7,8 millions de francs (dont 5,3 par emprunt) pour la ligne

« *Eau et assainissement* » du budget.

* * *

Eau et assainissement, c'est aussi le thème d'une des trois études décidées par la *Conférence interrégionale des Régions de l'Ouest* (9). Elle avait été confiée à l'*Agence de Bassin Loire-Bretagne* ; certaines voix s'étaient d'ailleurs élevées pour estimer beaucoup trop vaste cette agence de bassin, et réclamer une agence spécifique pour la Bretagne, seule région à nombreux petits fleuves versants.

La section « *routes* » de la Conférence interrégionale avait tenu réunion le 3 novembre dernier à Poitiers (10). La prochaine rencontre générale de la Conférence a été fixée au 15 octobre à Fontevrault, selon la décision qui avait été prise au Mont-Saint-Michel le 10 mai 1976.

Mont-Saint-Michel, Fontevrault, deux abbayes du 12e au 16e siècle pour leur architecture essentielle, devenues toutes les deux prisons, jusqu'en 1963 pour la montoise, jusqu'en 1963 pour la saumuroise. Les quatre E.P.R. de Basse-Normandie, Bretagne, Pays de Loire et Poitou-Charentes se retrouveront-ils frères en communauté ou prisonniers en cellules séparées ?

En tout cas l'amicale solidarité des délégations présentes à Inverness a bien montré la volonté de faire front dans l'unité à des problèmes communs.

*

D'une façon toute particulière les relations Bretagne-Pays de Loire ont été à la une de l'actualité régionale le 24 avril. Ce dimanche-là, 4000 personnes ont réclamé à Saint-Nazaire le retour de la Loire-Atlantique dans la région administrative Bretagne. Des municipalités, de Saint-Nazaire à Saint-Brieuc, de Lorient à Rennes, ont pris des positions en faveur de cette nouvelle partition régionale. Dans sa lettre mensuelle d'avril, le CELIB argumente : « *Il n'est pas admissible que le seul département industriel de la Bretagne soit coupé de la base primaire ou agricole que constitue le reste du pays.* » Le comité de la marche du 24 avril a réclamé qu'une conférence spécialisée ouvre un « Livre blanc » sur le sujet et dégage des conclusions dans les mois qui viennent. « *Cela sera fait fatalement avant les législatives de 1978* », conclut le CELIB, tout en terminant sur un grand point d'interrogation : *Mais qui en portera le mérite ?* »

---

(1) Armor Magazine n° 87, avril 1977, p. 7 - (2) Armor n° 83, décembre 1976, p. 9, et n° 85, février 1977, p. 10 - (3) Armor n° 60, janvier 1975, p. 14 (ou Livre I des Chroniques) - (4) Armor n° 86, mars 1977, p. 10, et note 5, p. 11 - (5) Pour le C.R. : Georges Lombard, Pierre Bernard, Ferdinand Thomas ; pour le C.E.S. : Claude Champaud, Joseph Martray, Victor de Cadenet ; Etaient également participants le secrétariat permanent qui est animé à Rennes par Georges Pierret, un expert : Xavier Leclerq, et trois journalistes bretons - (6) Armor n° 88, mai 1977, p. 8 : « Mer de la discorde » - (7) Armor n° 71, décembre 1975, p. 11 et 12 - (8) Voir notre étude dans la collection des grands dossiers de la région : « Pétrole au large des côtes bretonnes ? ». Bretagne-Expansion, 7, quai de la Prévalaye, 35100 Rennes - (9) Armor n° 77, juin 1976, p. 12 et 13 - (10) Armor n° 83, décembre 1976, p. 9.

LA CHARTE CULTURELLE BRETONNE

Vers la fin d'un divorce

La préparation de la Charte culturelle bretonne *a dominé ce printemps de* l'Etablissement Public Régional *(E.P.R.)* Bretagne*. Calendrier et contenu de l'avant-projet feront l'objet essentiel de cette chronique. Ce rapport sera l'un des plus originaux des réunions de septembre dont nous avons précisé l'agenda le mois dernier pour le* Comité Economique et Social (C.E.S.) *d'abord, puis le* Conseil Régional (C.R.). *Avant de l'aborder nous ferons cependant un petit tour d'horizon rapide sur d'autres dossiers que l'actualité a recouverts.*

LABYRINTHES REGIONAUX

C'est devant un hémicycle de plus en plus vide que les orateurs ont exposé le 7 juin, au Palais-Bourbon *« l'immense enjeu de la bataille des Océans »*. Comme l'avait fait le président de la République à Saint-Guénolé (1), le gouvernement a réaffirmé sa volonté de fermeté dans la négociation européenne : un conseil spécial sur la pêche doit en effet aboutir le 27 juin à Bruxelles à l'élaboration d'un véritable régime communautaire des ressources halieutiques.

Pendant ce temps les pêcheurs doivent vivre. La nécessité d'une aide avait provoqué dès septembre 1975 l'envoi d'une délégation de l'E.P.R. au Ministère des Finances (2). En février 1976, la Région avait estimé qu'il fallait faire quelque chose ; en septembre les assemblées décidaient d'affecter 5 millions pour une action immédiate (3).

Pour que tous les ports puissent bénéficier de l'aide, il avait été convenu de répartir 3,6 millions selon le montant des taxes d'équipement perçues tant par les ports communaux que par les Chambres de commune. Ainsi les ports des Côtes-du-Nord recevraient 71 000 F, ceux du Finistère 2 297 000, ceux de l'Ille-et-Vilaine 76 300 et ceux du Morbihan 1 156 000. Huit mois après, l'argent n'est toujours pas arrivé. Il est vrai que *« la procédure »* a ses problèmes !

Après son pamphlet sur *Le Séparatisme* (dans la série des dossiers du CELIB dont il est porte-parole), Claude Champaud pourrait en écrire un autre sur les *labyrinthes régionaux*. Dans quelles impasses se fourvoit un dossier avant qu'une décision de l'E.P.R. ne ressorte sous forme d'un chèque du T.P.G. (Trésorier-Payeur Général) ?

D'ici les réunions de septembre « la procédure » aura sans doute trouvé la solution, sinon l'EPR sera en droit de demander des explications à son exécutif, le Préfet de Région.

D'ICI QUELQUES MOIS...

Le Président du C.E.S. était le 6 juin à Dinan pour présenter, sous l'égide du CODEPRAN (Comité de Développement du Pays de la Rance), le *Livre blanc* sur la politique ferroviaire en Bretagne (1). Le 19, il reprenait le thème dans un face-à-face télévisé avec le directeur régional de la S.N.C.F. Excellents moyens pour *« sensibiliser l'opinion »*.

* * *

La commission du C.R., réunie le 20 juin, aura sans doute repris la question parmi les problèmes d'équipements. Pour les *routes* elle aura retenu l'espoir du Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) de voir le plan routier breton à peu près terminé dans le Finistère pendant la durée du VIIe Plan. François Essig était en effet l'invité du CODDAF (Comité de Développement et d'Aménagement du Finistère) à Quimper le 7 juin.

Ce même jour, le Délégué a confirmé que les E.P.R. auront d'ici peu des moyens pour aider le lancement de nouvelles *entreprises*. André Colin avait beaucoup insisté sur ce point après le Bureau du C.R. du 10 décembre dernier (4), point qui avait été repris aux réunions de janvier-février.

Par ailleurs le ministre de la Culture et de l'Environnement a parlé le 10 juin dans les Landes aux représentants des seize régions concernées par les *parcs naturels régionaux* : *« Le gouvernement continuera de soutenir les parcs et les traitera en instruments privilégiés d'animation rurale et de protection de la nature..., à condition que les régions y consacrent une fraction appréciable de leurs dépenses. »*

Michel d'Ornano a également annoncé pour l'automne un comité interministériel qui définirait une nouvelle *Charte* entre les régions, les collectivités locales et l'Etat, afin de relancer la politique des parcs naturels régionaux.

* * *

Notons enfin que les *Iles du Ponant*, qui font l'objet d'une ligne spécifique au budget de la région, sont désormais toutes classées comme *« zones défavorisées »* reconnues par la C.E.E. (Communauté Economique Européenne). Les morbihannaises, Groix, Belle-Ile, Houat et Hoëdic avaient été ainsi classées les premières début mars ; Bréhat, des Côtes-du-Nord, et les finistériennes, Ouessant, Molène, Batz et Sein l'ont été début mai.

Les zones défavorisées peuvent obtenir des prêts à faible taux d'intérêt, en partie pris en charge par le FEOGA (Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole).

ECHEANCIER FRAGILE

« En réponse à un vœu exprimé par votre Conseil Régional, le gouvernement est disposé à conclure avec les instances de la région une Charte culturelle destinée à favoriser le maintien des cultures bretonnes sous toutes leurs formes. Qu'on élabore cette Charte en 1977, afin qu'elle entre en application au début de l'année prochaine ! »

Quelques minutes après avoir lancé l'idée de *charte* sous le chapiteau de Ploërmel le 8 février, le Président de la République recevait sept représentants de Mouvements culturels bretons. Durant cette vingtaine de minutes, Valéry Giscard d'Estaing constatait que le terrain était depuis longtemps préparé et que des propositions concrètes, précises, chiffrées même, pouvaient lui être [illegible] présentées.

Dès le lendemain, à Saint-Brieuc, [illegible] Champaud annonçait une [illegible] bureau du C.E.S. pour ne pas [illegible] choses : celui-ci se réunissait le [illegible]. Depuis, c'est le C.E.S. qui a mené [illegible] les préalables à l'avant-projet et [illegible] avec les *Associations culturelles* [illegible] sa *commission compétente* (n° 3) [illegible] d'abord, puis le 8 juin, et les [illegible] ministratifs régionaux du *Secrétariat* [illegible] *culture*.

Tout au long de ces quatre mois de [illegible] breuses réunions avec les associations [illegible] profondi les divers points du projet de charte : six groupes de travail ont été constitués, correspondant à six chapitres qui sont en fait devenus huit. Il est intéressant de souligner que les rapporteurs des groupes appartiennent aux associations culturelles et donc que la rédaction du texte de départ aura [illegible] ment leur expression. A noter encore [illegible] mai le Préfet de Région a reçu [illegible] délégation du Mouvement culturel breton [illegible] s'était entretenue avec le chef de l'Etat à Ploërmel.

La Commission n° 3 du C.E.S. mettait sa marque particulière notamment le 28 mai, les 7, 8, 13 et 14 juin. Sans président depuis les municipales, la commission n° 3 du C.R. n'a, par contre, pas été convoquée : elle ne se réunit que le 24 juin pour examiner le texte ainsi élaboré. Dans leurs réunions des 5, pour le C.E.S., et 11 juillet, pour le C.R., les bureaux y jetteront sans doute un coup d'œil, juste avant que le Préfet ne réunisse, le 13 juillet, le *« Comité d'élaboration de la Charte »* qu'il avait mis en place le 18 avril (5).

Ainsi le Préfet aura les éléments suffisants pour instruire le dossier et le présenter au débat des Assemblées régionales en septembre. Après les avis de l'E.P.R. une nouvelle rédaction sera soumise aux ministres concernés pour être examinée durant le dernier trimestre 1977 ; la Charte définitive devrait ainsi pouvoir être adoptée par l'E.P.R. à sa première session de 1978, conformément à l'échéancier du chef de l'Etat.

Les *Conseils généraux* et les *municipalités* des principales villes auront aussi leur mot à dire, puisque étant « payeurs » ils font partie du Comité du Préfet. L'avant-projet va leur être soumis début juillet également, mais il faudra attendre les sessions de décembre-janvier pour recueillir les avis, à moins qu'il n'y ait des réunions extraordinaires, ce qui paraît peu probable. L'échéancier risque bien alors de n'être pas respecté.

LA LANGUE LES YEUX ET LES OREILLES

« Les traditions et cultures en Bretagne ne sont pas simplement du folklore. Elles sont des

manières de vivre quelque chose de différent dans un monde qui se banalise et dont l'âme se vide. » Cette phrase de Valéry Giscard d'Estaing pourrait se retrouver dans le *préambule* de la Charte : *« acte solennel de reconnaissance de la personnalité culturelle de la Bretagne,* dit l'avant-projet, et *engagement explicite* (des signataires) *d'en garantir le libre épanouissement »*.

En huit points la Charte propose des mesures afin de *« mettre fin au divorce qui existe aujourd'hui entre une culture locale toujours riche et vivante, mais qui risque de se replier sur elle-même, et une culture dominante qui l'ignore trop souvent »*, dit encore l'avant-projet.

Soulignons bien dès le départ que des [illegible]ciations au Préfet tout le monde est d'ac[illegible] pour comprendre *cinq* départements [illegible]d il s'agit de la culture en Bretagne.

[illegible]ous les deux premiers titres est souligné [illegible]mme *« exigence première »* le développe[illegible]t de la langue bretonne et de la culture [illegible]cifique de la Bretagne dans l'enseignement [illegible] à la radio-télévision. Deux points qui ne [illegible]pendent pas du Secrétariat d'Etat à la [illegible]ulture.

* * *

• LANGUE ET CULTURE BRETONNE

L'enseignement relève des *Ministères de l'Education et de l'Agriculture*.

Déjà le C.R. avait exprimé un vœu en la matière, vœu auquel faisait allusion le Président de la République à Ploërmel ; René Pléven avait lui-même frappé à la porte de René Haby en mars, puis en décembre 1975, tandis que Jean Rouyer multipliait les rencontres pour le C.E.S. (6).

Enseignement de la maternelle au supérieur, création de postes de maîtres, reconnaissance aux examens, services de documentation pédagogique..., les demandes maintes fois répétées se retrouvent. Les associations voudraient de plus que l'Etat reconnaisse le breton comme *langue officielle* ou *langue nationale*, à l'instar du basque ou du catalan en Espagne. Les membres de la commission du C.E.S. ne font pas chorus !

• RADIO-TELEVISION

Il n'y a plus en la matière de Ministère compétent, seulement un attaché de cabinet à l'information auprès du Premier Ministre (M. de Clermont-Tonnerre). L'interlocuteur actuel est donc le *Conseil d'administration de FR 3, chaîne nationale France-Régions dont un conseiller approuvé avait reproché la « parisianisme »* (6).

L'objectif est de développer la diffusion radio-télé sur les cinq départements par extension des actuels temps d'antennes mais aussi, selon certaines suggestions, par une *station autonome* radio que la région financerait en partie.

Autre proposition : la création d'un Comité régional *d'orientation de l'audio-visuel* qui pourrait négocier avec FR 3. Rappelons qu'un projet de décret avait été soumis à l'E.P.R. au début de l'année passée, qui prévoyait la mise en place de *« Comités régionaux de l'audio-visuel »* (7). Depuis, aucun décret n'est paru sur ce thème ; seuls des bruits « autorisés » laissent entendre qu'il pourrait sortir dans les prochains mois ! De toute façon, les critiques portées à ce sujet ne manquaient pas, nous les avions rapportées.

INSTITUT, AGENCES, ATELIERS...

Après les deux préalables, parcourons les cinq titres suivants :

• INSTITUT CULTUREL

« L'Institut dans la Charte », tel était l'avis du C.R. en février (8) alors que le C.E.S. aurait aimé pousser la réalisation par un crédit de 200 000 F destiné à une *« cellule de base »* qui aurait préparé un projet définitif. Ses fonctions n'ont en effet toujours pas été très clairement définies autour des mots *création, diffusion, recherche*.

Le mot *recherche* fait même un peu grincer des dents les universitaires qui estiment avoir vocation naturelle en la matière. Un problème parmi d'autres, dont celui de la localisation dans Guingamp ; le château des Salles ne serait plus disponible faute d'une option ferme, le lycée Pavie serait un suppléant possible.

*

• RESEAU CULTUREL DES ASSOCIATIONS ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Sous ce titre s'exprime la volonté que tous les organismes culturels dépendant de l'Etat, de la Région, des Départements et des municipalités prennent en compte les éléments spécifiques de la culture bretonne, afin que celle-ci ne soit pas confinée dans un réseau d'associations spécialisées.

Pour aider les Maisons de la Culture ou autres Palais des Arts et de la Culture, les Maisons de Jeunes, patronages, etc., serait créée une *agence technique régionale*. Elle disposerait d'un matériel ambulant (structure gonflable...) et d'une maintenance, pourrait assurer la formation d'animateurs et de conseillers techniques, notamment pour les petites villes et les zones rurales.

*

• ASSOCIATIONS CULTURELLES BRETONNES

Elles existent, nombreuses, souvent regroupées en de grandes *« fédérations régionales »* à l'échelon des cinq départements. Il convient de les aider.

Là au moins des chiffres sont avancés. L'objectif de référence ayant été dit au Président de la République à Ploërmel : 6 % de l'effort de l'Etat au Centre Beaubourg, soit 9 millions de francs en fonctionnement annuel. En investissement les associations proposent 54 millions à raison de 18 millions pendant trois ans.

*

• OPERATIONS PILOTES

Sont retenues sous ce titre quatre réalisations *« stimulatrices »* :

— Le lancement d'*écoles préélémentaires* où seule la langue bretonne serait utilisée.

— Des *« écomusées »*, ou « maison de pays » montrant clairement les échanges vitaux entre l'homme et la nature.

— Rendre à la *signalisation* routière, aux bâtiments publics, l'authenticité des noms bretons.

— Recherche sur *l'habitat*, architecture et mobilier au centre de Kérazan.

*

• SERVICES CULTURELS DE L'ETAT ET DES DEPARTEMENTS

Il s'agit de renforcer leurs moyens. Là encore une série d'actions concrètes est proposée : poursuite du plan de restauration des *chapelles bretonnes*, relance du PAPIR sur les *musées* accepté par l'E.P.R. mais refusé par Paris, construction de l'unité pédagogique d'*architecture* en véritable école régionale, effort sur les bibliothèques centrales de prêt et les *archives* avec formation technique des employés communaux, création d'un *atelier régional* d'impression, photographie, reliure et restauration de documents.

Enfin est citée une réalisation originale, le *campus musical* international de l'abbaye Saint-Conwoion de Redon : il serait à la fois maison de concerts, classes de musique, ateliers de découverte sonore et d'expression libre, académie d'été d'arts plastiques...

COMBIEN DE MILLIONS ?

En dernier se situe l'un des titres les plus fondamentaux, celui des finances et de leur gestion. Parlons d'abord de ce que pourrait être un *fonds culturel régional*.

Si l'aide aux associations a été accompagnée d'un chiffre ainsi que des opérations des services culturels régionaux, il n'en est pas de même des autres titres que nous venons de parcourir. La seule comparaison possible serait avec la Charte culturelle Alsace signée à Ribeauvillé le 30 juin 1976. Les autres chartes en effet n'ont été passées qu'avec trois départements ou onze villes, seule celle d'Alsace l'a été avec une région. Encore faut-il préciser que cette région ne compte que deux départements et que seul est intervenu le Secrétariat d'Etat à la culture. Or la Charte Alsace est assortie de 70 millions de francs pour trois ans, 50 % venant de l'Etat, 50 % des deux Conseils généraux et de l'E.P.R.

La Charte Bretagne devrait donc disposer au minimum de 150 à 200 millions pour une même période : 50 % venant de l'Etat, 50 % de l'E.P.R., des cinq Conseils généraux et des grandes villes.

Actuellement la vie culturelle est surtout prise en charge par l'Etat et les municipalités. Ainsi en 1976 Rennes y a consacré 133,19 F par habitant, tandis que le Conseil général d'Ille-et-Vilaine n'y affectait que 2,17 F. Des grandes villes, c'est Vannes qui a consacré le moins d'argent, avec 14,13 F, son département ayant dépensé le plus : 3,16 F. Le département du Finistère arrive en troisième avec 1,60 F et les Côtes-du-Nord en dernière place avec 0,26 F par habitant. En moyenne l'Etat consacrait la même année, en Bretagne, 8,34 F par citoyen pour les Affaires culturelles.

Leur participation au *fonds culturel* sera donc une sorte de test de la volonté des Conseils généraux à financer la culture, au moment où ils signeront la Charte avec le C.R., le C.E.S., le Préfet (les trois composantes de l'E.P.R.) et les trois instances nationales (secrétaire d'Etat à la Culture, ministre de l'Education, président du Conseil d'administration de FR 3).

UNE CLEF DE VOUTE LE CONSEIL CULTUREL

Pour maintenir toutes les pierres bien à leur place un dernier claveau est indispensable. Il aura pour nom le *Conseil culturel de Bretagne*.

Ordonnateur du fonds régional, donc de fonds publics, le Conseil comprendrait une majorité d'élus, 30 sur les 50 membres. Les autres représenteraient les divers organismes à vocation culturelle (9).

Mais quelle sera la compétence de cette instance originale ? N'aura-t-il qu'un rôle consultatif ou pourra-t-il prendre des décisions ? Jusqu'où les instances politiques accepteront-elles de déléguer ?

Trois degrés sont en réalité prévus dans l'avant-projet : *décision, contrôle, avis*. Si le Conseil culturel n'a aucune compétence sur le montant du crédit il l'aurait entière sur l'utilisation du fonds culturel régional, ainsi peut-être que sur l'orientation de l'Institut culturel.

Il contrôlerait par ailleurs l'agence technique dont il a été question plus haut. Il donnerait enfin son avis à l'E.P.R. avant l'examen des

crédits d'Etat et aussi aux collectivités locales pour leurs dépenses qui ne se trouveraient pas dans le fonds culturel.

Autre caractéristique du Conseil : il survivrait à la Charte dont la durée pourrait être de trois années, ou de cinq, c'est-à-dire la durée d'un plan, voire d'un septennat...

PAS SEULEMENT UN PAPIER

Cinq ans après avoir adopté, seule, le 18 décembre 1972 à Saint-Malo, une *Charte culturelle* mûrie pendant vingt ans par le CELIB, la région devenue E.P.R. est aujourd'hui invitée par l'Etat à formuler une proposition de Charte culturelle qu'il pourrait signer.

« *Je n'ai pas de la culture régionale la vision que l'on en a trop souvent en France, qui se traduit par la crainte de divisions ; la culture française*, avait dit en privé Valéry Giscard d'Estaing aux membres du C.E.S. à Quimper, *est un faisceau de cultures, comme un arbre a plusieurs racines, comme un fleuve a plusieurs sources ; et la source bretonne est l'une des plus pures.* »

L'étonnant est qu'il faille la voix d'un chef d'Etat pour faire entendre l'évidence ! Le proche avenir dira si ce chef d'Etat peut donner corps à une idée, ou si une Charte ne restera que ce que dit son nom : un papier !

RAYMOND LETERTRE.

(1) *Armor Magazine* n° 88, mai 1977. - (2) *Armor* n° 70, novembre 1975, p. 15. - (3) *Armor* n° 80, septembre 1976, p. 10. - (4) *Armor* n° 84, janvier 1977, p. 7. - (5) *Armor* n° 86, mars 1977, p. 10. - (6) Voir entre autres : *Armor* n° 65, juin 1975, p. 13/n°s 67, juillet-août 1975, p. 8/n° 72, janvier 1976, p. 10. - (7) *Armor* n°s 78-79, juillet-août 1976, p. 7. - (8) Rappelons ici les principales références à nos chroniques au sujet de cet *hiatus culturel de Bretagne* : *Armor* n° 60, janvier 1975, p. 14, puis n° 63, p. 11/n° 69, p. 12 et 13/n° 82, p. 7 ; n° 84, p. 7/n° 89, p. 10. (9) C.R. : 3 sièges, C.E.S. : 3, chacun des cinq Conseils généraux : 2, un siège pour chacune des neuf villes de plus de 30 000 habitants (Brest, Lorient, Nantes, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Saint-Nazaire, Vannes). Présidents d'université : 4 ; associations : 4 ; sociétés savantes : 1 ; Maisons de la Culture, Palais des Arts et de la Culture, Maisons de Jeunes : 4 ; personnalités qualifiées : 4 ; diverses associations : 3. Participeraient par ailleurs aux réunions : le Préfet de Région, le Directeur régional des Affaires culturelles, les chefs de service concernés, le T.P.G., le recteur d'académie et le Directeur régional de FR3.

Commissions des assemblées

(Suite de la page 25)

Commission n° 3

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL, DE LA PROTECTION DE LA NATURE, DES SITES, ET DE L'AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE

a) Affaires sociales, sanitaires, culturelles, socio-éducatives et sportives
— affaires familiales.
— recherche et éducation.
— formation professionnelle et promotion sociale.
b) Aménagement de l'espace, protection de la nature et politique de l'environnement. Rénovation rurale - Iles du Ponant.
c) Politique de l'eau.
d) Avis sur les conditions d'utilisation des crédits de l'Etat concernant ces secteurs.

C. R.

Président : M. Henry Benard.
Vice-Président : M. Alphonse Menand.
Secrétaire : M. Pierre Le Treut.
Membres : MM. Jean de Bagneux, Pierre Bernard, Yves Dolo, Mme Simone Darcel, MM. Henri Freville, Jean Grimaud, Pierre Jagoret, Jean Pascal, Jacques Pilorge, Jean-Claude Rohel, Mme. Yvonne Sauvet, MM. Ferdinand Thomas, Pierre Pennober, Serge Huber, Armand Keravel, François Mallejac.

C.E.S.

Président : M. Joseph N[illegible]
Vice-Président : M. Fr[illegible] Bernard.
Membres : MM. Georges [illegible]ard, Paul Collinot, Mme Denise Cour[illegible], MM. René Dabard, Robert Dechazal, Michel Denis, Pierre Denis, Hippolyte Guiard, Jean Kerihuel, Michel de Kervenoael, Pierre Laurent, Gabriel Maggiaz, Gilbert Menier, Bruno Mory, Jean Noury, Louis Pontais, Jean Quere, Edouard Rolland, Jean-Claude Toscer.

Commission n° 4

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE L'EQUIPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES COMMUNICATIONS

a) Activités économiques générales : agriculture, artisanat, bâtiment et travaux publics, industrie, pêche, tertiaire et services, tourisme, transports.
b) Recherches géologiques et océanographiques.
c) Politique des aides à la décentralisation industrielle et tertiaire.
d) Développement urbain.
e) Communications (routes, fer, air, voies navigables, ports, télécommunications, services postaux).
f) Equipement agricole et rural.
g) Logement.
h) Avis sur les conditions d'utilisation des crédits de l'Etat concernant ces secteurs d'équipement.

C.R.

Président : M. du Halgouet.
Vice-Président M. Le Calvez.
Secrétaire : M. Le Lann.
Membres : MM. Arzel, Belliard, de Bennetot, Cojean, Glon, Hamelin, de la Forest, Le Coent, Le Couviour, Lemarie, Le Montagner, Le Pensec, de Menou, Poirier, de Poulpiquet, Saunier, Stéphan, Yvon.

C.E.S.

Président : M. Félix Florio.
Vice-Président : M. Gilles Posseme.
Secrétaire : M. Gustave Bourgois.
Membres : MM. Pierre Bebin, Yves Becouarn, Alphonse Boulbain, Emile Bridel, Norbert Cléro, Henri Didou, Yves Guillemont, François Jacob, Yves Le Calvez, Marcel Le Martelot, Jean-Yves Le Meur, René Le Poul, Pierre Le Roy, Louis Meleuc, Christian Morvan, Mathéo Jean Onno, Jean Poulet, Julien Querre, Jean Regent.

Armor magazine - mensuel, supplément au n° 95 - 10, rue Vicairie - BP 540 - 22010 Saint-Brieuc - Tél. 33.62.24 + - CPPAP 47 307 - *Réalisation technique :* Graphe, Quintin et Imprimerie Dessalles à Saint-Brieuc - *Rener ar gelaouen* (directeur de la publication) : Yann Poilvet.

Comité Economique et Social de Bretagne

CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Jean Chaffot, Président honoraire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes.

Christian Morvan, Président de la Chambre de Saint-Malo.

Alfred Duault, membre de la Chambre des Côtes-du-Nord.

Henri Ducassou, Président de la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie.

Jean Poulet, Président de la Chambre de Quimper.

Jean Guyomarc'h, Président de la Chambre de Morlaix.

CHAMBRES D'AGRICULTURE

Arthur Charles, membre de la Chambre des Côtes-du-Nord.

Jean-François Mevellec, Président honoraire de la Chambre régionale d'agriculture.

Elie Chemin, Président de la Chambre régionale d'agriculture.

Gilles Posseme, Président de la Chambre du Morbihan.

CHAMBRES DE METIERS

Georges Brand, Président de la Conférence régionale des Métiers, Président de la Chambre des métiers d'Ille-et-Vilaine.

Marcel Le Martelot, Président de la Chambre du Morbihan.

André Blayo, Vice-Président de la Chambre du Finistère.

Jean Guéré, Membre de la Chambre de St-Brieuc.

SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES ET JEUNES AGRICULTEURS

François Guézou, membre de la F.D.S.A. des Côtes-du-Nord.

Marcel Daunay, Vice-Prés.-Délégué de la F.D.S.A. d'Ille-et-Vilaine.

Jean Yves Le Meur, Membre de la F.D.S.A. du Finistère.

Joseph Guenamen, Secr. Gén. de la F.D.S.A. du Morbihan.

Francis Goger, Représentant des Centres départementaux des Jeunes Agriculteurs.

COOPERATION, CREDIT ET MUTUALITE AGRICOLE, SOCIETES D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL

René de Foucaud, Vice-Président de la Confédération des coopératives agricoles de l'Ouest de la France.

Edouard Rolland, Président de la Mutualité Sociale agricole du Finistère, Président des Caisses de Mutualité agricole de Bretagne.

Yves Le Floch, Vice-Président de l'Association des Caisses régionales de Crédit agricole Mutuel des Régions de Bretagne et Pays-de-Loire.

GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS

Alexis Gourvennec, Président du Comité économique agricole régional des fruits et légumes de la Région de Bretagne.

Yves Becouarn, Président de l'union des groupements de producteurs de viande de Bretagne.

SYNDICAT D'ARTISANS

Jean Regent, 1er Vice-Président de l'Union des Syndicats Artisanaux d'Ille-et-Vilaine.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Employeurs, groupements patronaux

Albert Revault, Vice-Président de l'Union patronale Interprofessionnelle d'Ille-et-Vilaine.

Salariés

Jean-Claude Le Naour, Union départementale C.G.T. Finistère.

Marcel Piriou, Secrétaire du Comité Régional de la C.G.T.

Yves Le Calvez, Union départementale C.G.T. des Côtes-du-Nord.

Robert Caradec, Union Régionale C.F.D.T.

Henri Didou, Comité Local des Pêches C.F.D.T.

Jean Kerihuel, Union Régionale C.F.D.T.

Paul Collinot, U.D.F.O. d'Ille-et-Vilaine.

Maurice Chameteur, Secrétaire général de l'U.D.F.O. du Finistère.

Pierre Bebin, U.D.F.O. du Morbihan.

Louis Meleuc, Secrétaire Général de l'Union régionale C.F.D.T. de Bretagne.

Jacques Fortin, C.G.C.

Berty Raffin Caboisse, C.G.C.

René Le Poul, C.G.C.

SECTEUR INDUSTRIEL, BANCAIRE, TOURISTIQUE ET DES TRANSPORTS

Emile Bridel, Président de l'Union bretonne des industriels laitiers.

Mathéo Jean Onno, Président de l'Union des Syndicats bretons de la salaison.

Yves Guillemont, Secrétaire général du groupement des syndicats d'armateurs à la pêche hauturière.

Rémy Le Lay, Président du Conseil d'Administration de la Caisse de Crédit maritime Mutuel du Finistère.

Jean-Claude Toscer, Président du groupement des Industries métallurgiques de la Région de Bretagne.

Roland Borgne, Membre du Bureau de l'Union patronale interprofessionnelle des Côtes-du-Nord.

Félix Florio, Président de la Fédération régionale du Bâtiment.

Jean Rouyer, Président Directeur Général de la Banque de Bretagne - Rennes.

Hyacinthe Bebeuc'h, Président de la fédération bretonne du Crédit Mutuel Landerneau.

Paul Gouverneur, Membre de l'Union régionale des syndicats de transporteurs routiers.

Alphonse Boulbain, Président de la Fédération régionale des Syndicats d'Initiative et Offices du Tourisme.

Claude Champaud, Vice-Président porte-parole du Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons.

Victor de Cadenet, Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons.

SECTEUR SOCIAL ET FAMILIAL

Joseph Niol, Président de l'U.D.A.F. du Morbihan Conférence régionale des U.D.A.F. de Bretagne.

Louis Pontais, Administrateur de l'U.R.I.O.P.S.S. de Bretagne.

Francis Bernard, Vice-Président du C.R.E.A.I.

Louis Le Vacon, Administrateur de la Caisse primaire d'Assurances Maladie des travailleurs salariés d'Ille-et-Vilaine.

Gabriel Maggiaz, Administrateur de la Caisse d'allocations familiales du Sud-Finistère.

François Jacob, Directeur général de la S.A. de Crédit Immobilier du Finistère et des Côtes-du-Nord et de la S.A. d'H.L.M. du Finistère et des Côtes-du-Nord.

SECTEUR EDUCATIF, SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

Julien Querre, Président de l'Université de Bretagne occidentale.

Michel Denis, Président de l'Université de Haute Bretagne.

René Dabard, Président de l'Université de Rennes.

Joseph Martray, Conseiller Economique et Social.

Bruno Mory, Section départementale de la F.E.N. du Morbihan.

Michel Nael, Inspecteur de l'Enseignement privé Comité départemental de l'Enseignement catholique du Morbihan.

Hippolyte Guihard, Président du Conseil d'Administration de la Maison de la Culture de Rennes.

Pierre Dena, Comité d'Etude et de liaison des intérêts bretons.

Pierre Laurent, Président de l'Union régionale bretonne de l'Environnement.

Gilbert Menier, Délégué Régional des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active.

SECTEUR SPORTIF

Jean Noury, Vice-Président du Comité régional olympique et sportif.

PROFESSIONS LIBERALES

Robert Dechazal, Président du Conseil régional de l'ordre des Pharmaciens.

Michel de Kervenoael, ancien Bâtonnier.

Gustave Bourgois, Secrétaire général de la Section régionale de l'Union nationale des professions libérales.

PERSONNALITES QUALIFIEES

François Debonnet, Directeur des Usines Citroën.

Eugène Ramilly, Commerçant.

Denise Court, Conseiller Général du Morbihan.

Pierre Le Roy, Administrateur civil au Ministère de l'Agriculture.

Norbert Clerz, Exploitant agricole.

Une revue mensuelle pour les responsables de la Bretagne

directeur : yann poilvet

armor magazine

Depuis dix ans, mois après mois, « ARMOR Magazine » présente, illustre et commente l'histoire vivante de la Bretagne moderne. Les meilleurs spécialistes y analysent tous les événements politiques, économiques, sociaux et culturels comme ceux de la vie quotidienne.

Dans chaque numéro, Raymond Letertre livre dans une chronique exclusive la synthèse des travaux des Assemblées Régionales.

« ARMOR Magazine » est en vente chez tous les marchands de journaux mais il est prudent de s'y abonner...

Bulletin d'abonnement

à découper ou à recopier et à faire parvenir à « ARMOR Magazine » : 10, rue Vicairie B. P. 540 — **22010 SAINT-BRIEUC**

M. ..... Profession : .....

Adresse : .....

.....

Souscrit à un abonnement d'un an à « ARMOR Magazine » et verse 52 F (ordinaire) ou 150 F (soutien) par * : chèque bancaire — chèque postal (CCP 2691.70 Rennes).

Signature :

* Rayer les mentions inutiles.